



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Rapport d'activité 2013

Mars 2014

SOMMAIRE

	Introduction	page 3
A.	La coordination du Gouvernement et des Institutions	page 4
B.	Les accents de la politique générale	page 5-10
C.	Les services et organes	
1.	Le Service Information et Presse	page 11-30
2.	Le Service des Médias et des Communications	page 31-65
3.	La Commission d'Economies et de Rationalisation	page 66-70
4.	Le Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert Schuman	page 71-86
5.	Le Centre de Communications du Gouvernement	page 87-96
6.	Haut-Commissariat à la Protection nationale	page 87-96
7.	Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance	page 97-98
8.	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé	page 99-105
D.	Annexes	
-	Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre	page 106-108
-	Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre	page 109-111
-	Participation de Monsieur le Premier Ministre à des événements et rencontres sur le plan national	page 112-114

Introduction

L'objet du présent rapport consiste à fournir une description succincte des principales activités du Ministère d'État pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Les informations sur l'activité des services gouvernementaux sont reprises en détail dans les rapports d'activité présentés par les différents Ministères.

* * * * *

A. La coordination du Gouvernement et des Institutions

Au cours de la période sous revue, les services du Ministère d'État ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de Gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

Sur le plan budgétaire, le Ministère d'État centralise les crédits affectés aux autres institutions de l'État (Cour Grand-ducale, Chambre des Députés, Médiateur, Cour des Comptes, Conseil d'État, Conseil économique et social) qui, étant indépendantes du Gouvernement, ne feront l'objet d'aucun commentaire dans le présent rapport.

La collaboration permanente et intense entre les différentes institutions sur la base des règles constitutionnelles et légales est nécessaire au bon fonctionnement d'un État démocratique. Il revient au Ministère d'État de coordonner les relations, d'une part, entre les différents départements ministériels, en organisant les travaux du Conseil de Gouvernement, et d'autre part, entre le Gouvernement et les autres institutions.

La bonne collaboration entre la Chambre des Députés et le Gouvernement a été poursuivie. Pour faciliter la coordination des travaux, le programme prioritaire élaboré périodiquement par le Gouvernement est transmis régulièrement à la Chambre des Députés, qui l'adapte au rythme de travail de ses commissions.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de Gouvernement, il convient de relever qu'en 2013, 44 réunions ordinaires du Conseil ont eu lieu, outre les séances extraordinaires consacrées à un sujet particulier, comme p.ex. la situation économique, sociale et financière du pays ou les réunions destinées à l'établissement du projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2013.

* * * * *

B. Les accents de la politique générale

L'année 2013 a été marquée par une intensité normative soutenue. De nombreux projets de lois ont ainsi pu être déposés voire finalisés.

Accès aux documents

Le projet de loi le plus marquant a sans nul doute été celui appelé à régler dans un avenir proche l'accès du grand-public aux documents détenus par l'État, ses administrations et services. Le Premier Ministre a déposé le projet de loi relative à l'accès des citoyens aux documents détenus par l'Administration (Doc. parl. 6540) en date du 5 février 2013. Le texte vise à garantir à toute personne physique et morale le droit d'accéder à sa demande à des documents détenus par les autorités publiques, et cela quel que soit le support du document. À l'instar des législations en vigueur dans nos pays voisins, ce droit est assorti de restrictions qui sont justifiées par certains intérêts publics ou privés qu'il convient de protéger. Les formalités concernant l'exercice du droit d'accès sont minimales. Le demandeur n'a pas besoin de justifier d'un intérêt particulier pour accéder à un document. La seule condition est que la demande soit introduite par écrit auprès de l'autorité publique. L'autorité publique sollicitée pourra évidemment traiter une demande orale. Pour assurer l'efficacité des droits de recours, le citoyen a cependant intérêt à faire une demande écrite.

Conseil économique et social

Ce premier projet a été suivi en date du 20 février 2013 par le dépôt du projet de loi modifiant la loi modifiée du 21 mars 1966 portant institution d'un Conseil économique et social (Doc. parl. 6544). Le texte faisait suite à la demande de l'Assemblée plénière du Conseil économique et social de permettre également à des non-Luxembourgeois de devenir membre de l'organe consultatif. Il se limitait à supprimer l'article 10 de la loi qui prévoit que « *les membres effectifs et suppléants ainsi que le Secrétaire général et le personnel du Secrétariat doivent être de nationalité luxembourgeoise* ». Dans sa demande le Conseil économique et social notait à juste titre que la société et l'économie luxembourgeoises ont connu de profondes mutations depuis 1966 et que les non-Luxembourgeois représentent aujourd'hui une grande partie de la population. Les changements intervenus au niveau démographique, où la part de la population non-luxembourgeoise est passée de 16,9% en 1966 à 43,8% en 2012, se reflètent également au niveau de la population active salariale, au niveau de l'entrepreneuriat et des organisations socio-professionnelles respectives. De 1974 à fin 2012, le nombre de travailleurs frontaliers a connu une progression de 1.277% passant de 11.400 à 157.000 personnes.

Loi électorale

En date du 2 mai 2013, le Premier Ministre a déposé le projet de loi portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 (Doc. parl. 6571). Au-delà de toute une série d'adaptations et de modifications particulières, l'objet

principal du projet, devenu la loi du 20 décembre 2013, a été de transposer en droit luxembourgeois la directive européenne 2013/1/UE visant à améliorer l'échange d'informations entre États membres dans le but d'éviter des doubles votes ou doubles candidatures aux élections européennes comme de faciliter et d'alléger les formalités de présentation des candidatures par les ressortissants européens.

La loi a également reformulé l'article 134 de la loi électorale pour permettre au pouvoir réglementaire de déplacer la date des élections européennes afin de pouvoir avancer la date de ces élections au 25 mai 2014.

Révision de la Constitution

La première moitié de l'année 2013 fut marquée par la continuation des travaux parlementaires en vue de la finalisation du texte de la proposition de révision constitutionnelle (Doc. parl. 6030).

Centre de Communications du Gouvernement

Les travaux parlementaires relatifs au projet de loi portant création d'un Centre de Communications du Gouvernement (Doc. parl. 6075) et ayant pour objet principal de doter ledit Centre d'une assise légale en tant qu'administration dotée d'une loi cadre, ont été poursuivis. Une deuxième série d'amendements gouvernementaux a ainsi été élaborée ensemble avec le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative. Ces amendements ont été déposés en date du 20 juin 2013.

Protection nationale

Suite à l'avis du Conseil d'État du 2 juillet 2013, les travaux relatifs au projet de loi relative à la Protection nationale (Doc. parl. 6475) ont été poursuivis. Il s'agit de créer une administration – la Protection nationale – et de constituer le cadre juridique qui permettra à celle-ci de coordonner les actions de tous les intervenants en matière de prévention des menaces et de gestion des crises.

Élections législatives

L'année 2013 a encore été marquée par la préparation des élections anticipées du 20 octobre. Durant les mois d'été, les services du Ministère d'État ont organisé lesdites élections ensemble avec les services et administrations concernés du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative ainsi que du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région.

Service de Renseignement de l'État

Dans le prolongement de l'affaire autour du Service de Renseignement de l'État (SREL), qui a donné lieu à l'institution d'une commission d'enquête sur le Service de Renseignement de l'État et conformément au programme gouvernemental de 2009, le Ministère d'État a préparé un avant-projet de refonte complète de la loi du 15 juin 2004 portant organisation du SREL.

Le réseau national intégré de radiocommunication

Le projet du nouveau réseau national intégré de radiocommunication (désigné par RENITA dans la suite), qui consiste dans la mise en place d'un réseau de radiocommunication dédié pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois, a fait une avancée considérable dans la mesure où tant le marché public que le projet de loi y relatif, ont pu être finalisés.

Le futur réseau fonctionnera sur base de la technologie numérique TETRA (*Terrestrial Trunked Radio*), une norme harmonisée européenne de l'ETSI (European Telecommunications Standards Institute). Un réseau de radiocommunication numérique de type TETRA établi selon les normes d'un réseau dédié pour les services de secours et de sécurité représentera un saut quantique par rapport au réseau analogique en place aujourd'hui. C'est vrai en ce qui concerne la confidentialité des communications, les capacités de communication disponibles et la facilité de servir en parallèle un nombre important de groupes d'utilisateurs différents. C'est toutefois aussi vrai en ce qui concerne la complexité et l'envergure technique et financière du réseau.

Au vu de ces spécificités, la Chambre des Députés avait invité, par une motion adoptée en date du 24 avril 2012, le Gouvernement « à *lancer la procédure de marché public pour inviter des opérateurs économiques à faire des offres pour la conception, le déploiement, l'opération, l'entretien et la maintenance du réseau précité et à déposer, après la conclusion de cette procédure, au cours de l'année 2013, un projet de loi d'autorisation concernant le projet définitif, sous réserve qu'une offre acceptable pour l'État ait été remise* ».

Le Ministère d'État a lancé la procédure de marché public par la publication de l'avis de marché au Journal officiel de l'Union européenne en date du 18 octobre 2012. Les trois candidats les mieux placés ont été informés de leur admission à la deuxième phase de la procédure de marché public en date du 2 janvier 2013.

Après évaluation, la proposition du groupe ConnectCom/Entreprise des Postes et Télécommunications a été retenue comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, de sorte que le marché fut attribué au groupe ConnectCom/EPT par arrêté ministériel du 20 novembre 2013.

Comme le marché public doit être financé par des fonds publics et que l'importance du projet nécessite l'aval du législateur pour ledit financement, un projet de loi relative au financement du Réseau national intégré de radiocommunication pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois a été préparé afin de pouvoir être introduit dans la procédure législative au début de l'année 2014 (Doc. parl. 6651).

Gestion électronique des documents

L'exercice 2013 a encore été marqué par la préparation de la mise en place du système de gestion électronique des documents – SIDOC - développé et déployé par le Centre des technologies de l'information de l'État au profit des départements, administrations et services de l'État. Suite à la phase d'adaptation des outils

informatiques et de l'installation du système, les membres du personnel ont reçu des séances de formation au nouveau programme de la gestion électronique des documents. Après une phase test, la mise en production du système est prévue au cours de l'année 2014.

Cultes

Dans le domaine des Cultes, l'année 2013 a été une année de transition.

D'une part, le début de l'année a été marqué par la continuation des travaux d'analyse et de consultation dans le cadre du rapport d'experts sur l'évolution future des relations entre les pouvoirs publics et les communautés religieuses ou philosophiques au Luxembourg, d'autre part, à partir de la moitié de l'année 2013, le débat a été tenu en suspens suite à la décision de procéder à des élections anticipées. Finalement le programme gouvernemental de décembre 2013 a redéfini l'approche du nouveau Gouvernement par rapport au sujet.

Le rapport d'experts précité a été déposé en octobre 2012, divulgué à toutes les parties ayant participé aux consultations dans la phase préparatoire et publié, avec les avis écrits des parties prenantes, sur le site du Gouvernement où les textes sont toujours disponibles :

<http://www.gouvernement.lu/735377/03-rapport>

<http://www.gouvernement.lu/1801265/30-rapport-État-cultes> .

Le rapport a fait l'objet d'un grand débat public à la Chambre de commerce en présence du Ministre des Cultes et des organisations concernées, le 6 mars 2013.

Un débat prévu pour juin avec les communes sur la question des implantations locales des communautés cultuelles (fabriques d'Eglise) a cependant dû être annulé suite aux évolutions politiques ayant abouti aux élections anticipées d'octobre 2013.

Il semble utile de rappeler que les conclusions des experts ont notamment été les suivantes : *« Les critiques adressées au régime des cultes en général et le rejet du principe même de soutien financier aux communautés convictionnelles relèvent d'une démarche politique. Le Groupe d'experts n'estime pas devoir se prononcer sur leur légitimité. La nature du régime des cultes adopté par un État relève en effet d'un choix politique souverain qui s'inscrit dans la tradition nationale du pays concerné. »*

La tradition luxembourgeoise place le pays dans la catégorie des États qui organisent leurs relations avec les cultes par le biais d'une forme de « reconnaissance » ou de reconnaissance par le biais d'une négociation conventionnelle qui emporte le bénéfice d'un financement public.

Ce système est nécessairement fondé sur le respect d'un certain nombre de principes parmi lesquels la garantie de la liberté positive et négative de religion et du principe d'autonomie collective des organisations convictionnelles, la neutralité et l'impartialité de l'État, l'égalité et la non-discrimination des citoyens et des communautés cultuelles, la prise en compte de l'intérêt collectif.

Le Groupe d'experts a constaté qu'actuellement le système luxembourgeois ne respecte pas intégralement ces principes. Il est fondé sur un traitement différencié entre communautés culturelles conventionnées et entre les communautés conventionnées et les autres, en l'absence d'un encadrement législatif qui fixe la procédure et les critères de conventionnement. Parmi les communautés conventionnées, le système luxembourgeois favorise clairement l'Église catholique, qui est notamment le seul culte en faveur duquel des dispositions imposent aux communes de soutenir financièrement ses implantations locales (édifices du culte et fabriques d'église).

Une réforme du système de « reconnaissance » et de financement des organisations culturelles est souhaitable.

Le Groupe d'experts propose notamment de mettre en place des critères de « reconnaissance » inscrits dans un texte juridique (ou de conventionnement si cet instrument est conservé) qui assurent la transparence et l'égalité entre les cultes. Il note la possibilité d'organiser cette « reconnaissance » en deux étapes.

Le Groupe d'experts recommande d'établir une égalité entre les communautés culturelles en ce qui concerne l'accès au financement des communes, soit via la suppression des obligations nées du décret impérial de 1809 soit par leur extension, dans un nouveau texte législatif, à l'ensemble des communautés culturelles conventionnées.

Par ailleurs, à côté de la question de la reconnaissance et du financement des communautés culturelles, le Groupe d'experts estime que certains aspects de la relation Église/État au Grand-Duché pourraient utilement être repensés pour tenir compte, d'une part, de la sécularisation et de la diversification des convictions et, d'autre part, de la nécessité de respecter plus strictement la neutralité et l'impartialité de l'État. C'est ainsi que la fête nationale pourrait être célébrée à l'initiative des autorités civiles, les représentants des différentes communautés culturelles seraient invités à l'instar des représentants des autres groupes intermédiaires.

La question de l'affectation des édifices réservés au culte catholique se pose dans le contexte de la baisse de fréquentation de ceux-ci et de la diminution du nombre de prêtres. Le Groupe d'experts propose de réfléchir, en concertation avec les autorités ecclésiastiques, aux conditions d'une possible double affectation de certains édifices et/ou d'une réaffectation à usage profane pour certains autres

La question de l'enseignement religieux à l'école publique est posée principalement en termes d'égalité entre les différentes confessions et en termes de contenu de l'enseignement dispensé. Le Groupe d'experts estime que, si le système actuel est maintenu, il conviendra de prévoir l'extension de la possibilité de recevoir un enseignement religieux confessionnel contrôlé par l'État à l'ensemble des cultes conventionnés sous réserve que le nombre d'élèves soit suffisant. D'autres possibilités sont envisageables, à savoir la généralisation d'un enseignement religieux interconfessionnel ou le remplacement des cours de religion et de formation morale par un cours d'éducation aux valeurs et/ou de culture religieuse. »

Se basant sur les travaux des experts et les débats publics écrits et oraux qui s'en sont suivis, ainsi que sur les discussions entre les partis constituant la nouvelle majorité parlementaire, le programme du nouveau Gouvernement, tel qu'annoncé le 10 décembre 2013 dans la déclaration gouvernementale du Premier Ministre, retient ce qui suit dans le domaine des relations entre pouvoirs publics et communautés cultuelles :

« Les réalités sociétales requièrent une remise en cause des relations actuelles entre l'État et les cultes. Les partis de la coalition gouvernementale affirment le principe du respect de la liberté de pensée, de la neutralité de l'État à l'égard de toutes les confessions religieuses ainsi que de l'autodétermination des citoyens.

Le Gouvernement dénoncera les conventions existantes pour entamer des négociations avec les cultes, lancer une discussion sur leur financement et redéfinir les relations entre les communes et les cultes.

La législation relative aux fabriques d'église sera remplacée par une réglementation qui garantira la transparence au niveau du patrimoine et des ressources des Eglises.

Il sera introduit un cours unique neutre et harmonisé d'éducation aux valeurs pour tous les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire, lequel remplacera les cours actuels « Formation/Education morale et sociale » et « Instruction religieuse et morale » dans l'enseignement fondamental et secondaire.

Dès 2014, les célébrations officielles de l'État pour la Fête nationale connaîtront un acte central à caractère civil. »

* * * * *

C. Les services et organes

1. Le Service Information et Presse (SIP)

1. Introduction

L'année 2013 a débuté pour le Service information et presse du gouvernement (SIP) par l'entrée en fonction de M. Guy Schuller en tant que nouveau directeur, succédant ainsi à M. Mil Jung qui avait dirigé le SIP depuis mars 1997.

L'événement marquant des activités du SIP en 2013 ont été les **élections législatives du 20 octobre 2013**, pour lesquelles l'implication du SIP fut significative, tant sur le plan de la présidence du Bureau centralisateur gouvernemental que sur celui de l'organisation de la campagne médiatique officielle pour ce scrutin.

Au niveau du Bureau centralisateur gouvernemental, le SIP – en étroite collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE), le ministère d'État, le ministère des Finances et le ministère de l'Intérieur et à la Grande Région – a mis en place un système de collecte et de saisie des résultats du scrutin, qui incluait l'envoi d'équipes de saisie dans 12 grandes communes du pays, permettant ainsi la publication de résultats partiels tout au long de la journée du 20 octobre 2013.

Toujours en collaboration avec le CTIE, le SIP a participé aux travaux de refonte complète du site Internet dédié aux élections (www.elections.public.lu), qui a permis à des dizaines de milliers de citoyens de suivre l'évolution du scrutin en temps réel sur tous les supports numériques fixes et portables.

Comme pour les élections législatives antérieures, le SIP était en charge de l'organisation de la campagne médiatique officielle pour les élections législatives. À cet effet, le SIP a négocié avec les partis politiques se présentant aux élections et avec les médias appelés à diffuser la campagne médiatique officielle (RTL Télé Lëtzebuerg, RTL Radio Lëtzebuerg et Radio 100,7) le temps d'antenne et les plages de diffusion des spots promotionnels ainsi que les tables rondes radio et TV diffusées dans le cadre de la campagne officielle.

Le 5 décembre 2013, au lendemain de l'assermentation de nouveau gouvernement, le SIP a mis en ligne le **nouveau portail de l'information gouvernementale**, www.gouvernement.lu, qui présente de nombreuses fonctionnalités nouvelles par rapport au site en ligne depuis l'année 2002.

L'autre site géré et édité par le SIP est le portail www.luxembourg.lu, le site de présentation et de promotion du Grand-Duché de Luxembourg. Durant 2013, le SIP a lancé les travaux préparatoires en vue de mettre trois versions linguistiques à disposition des internautes. À côté de la version française, des versions anglaise et allemande seront proposées à partir de 2015 avec des contenus tout à fait

identiques. Un portail de promotion multilingue constituera ainsi un atout certain dans les efforts de promotion de l'image de marque du pays pendant la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2015.

Concernant plus particulièrement la **promotion de l'image de marque du Luxembourg**, le SIP a présidé au premier semestre 2013 un groupe interministériel ad hoc dédié à ce domaine particulier. La conclusion des travaux de ce groupe interministériel fut la création du poste de coordinateur général pour la promotion de l'image de marque du Luxembourg, qui est devenu réalité au 1^{er} janvier 2014. Dans le comité interministériel et interinstitutionnel qui chapeautera les travaux dans l'intérêt de la promotion de l'image de marque du Luxembourg, le SIP continuera à assumer la vice-présidence.

Depuis le début de l'année 2013, le SIP, toujours en collaboration avec le CTIE, a entamé les travaux en vue de la réalisation d'un **Guide d'utilisation des médias sociaux** à l'adresse des ministères, administrations et services projetant une présence sur ces plateformes, tels Facebook et Twitter. Le SIP encourage les instances publiques à être présentes sur ces médias, tout en mettant à leur disposition un guide d'utilisation. En tant que diffuseur de l'information gouvernementale officielle, le SIP compte avoir une présence sur ces médias au courant de l'année 2014.

En ce qui concerne les travaux préparatoires de la **Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne** au deuxième semestre 2015, le SIP est responsable du groupe de travail « presse, communication, culture et image de marque ». Plusieurs réunions de ce groupe ont déjà eu lieu. Les travaux pour le site Internet de la Présidence (sous la direction de M. Victor Weitzel, en collaboration avec le SIP) sont bien avancés, tout comme le volet organisation et encadrement de la presse pour les réunions ayant lieu à Luxembourg.

Dans ce contexte, il convient de noter qu'une collaboratrice du SIP est détachée en tant qu'**attachée de presse depuis février 2013 à la Représentation permanente du Luxembourg** auprès de l'Union européenne à Bruxelles.

2. Département information gouvernementale et relations presse

Les travaux du Département information gouvernementale et relations presse ont été marqués par les élections législatives du 20 octobre 2013, à la fois en amont du scrutin avec l'organisation de la campagne médiatique officielle et la mise en place du nouveau site Internet dédié aux élections, le jour même des élections avec la présidence du Bureau centralisateur gouvernemental, ainsi qu'après les élections avec les diverses tâches en relation avec l'installation d'un nouveau gouvernement.

2.1. Organisation de la campagne médiatique officielle pour les élections législatives du 20 octobre 2013

Dans le cadre de la commission consultative « campagnes électorales » créée par arrêté du Conseil de gouvernement du 25 juillet 2003, le SIP a préparé, de concert avec les partis politiques représentés à la Chambre des députés ainsi qu'avec les responsables de RTL Télé Lëtzebuerg, RTL Radio Lëtzebuerg et Radio 100,7, un accord réglant la couverture médiatique de la campagne officielle pour les élections législatives anticipées du 20 octobre 2013.

Cet accord a été négocié sur la base des propositions du SIP lors d'une réunion du 4 juillet 2013 avec les représentants des médias concernés et lors d'une réunion du 16 juillet 2013 avec les représentants des partis politiques. L'accord a été approuvé par le Conseil de gouvernement en sa séance du 19 juillet 2013.

Les dispositions générales de l'accord ont fixé la durée de la campagne électorale médiatique à 5 semaines, à savoir **du lundi 16 septembre 2013 au samedi 19 octobre 2013**.

Un temps d'antenne pour les spots électoraux a été fixé à 14 minutes pour chaque liste complète. Les conduites indiquant l'emplacement de diffusion des différents spots ont été réalisées par les soins du SIP, qui a procédé aussi à une surveillance ponctuelle de la diffusion des spots.

Chaque diffuseur concerné par la campagne médiatique officielle a diffusé un total de **4 tables rondes**. Étant donné que 9 listes complètes ont été déposées dans chacune des 4 circonscriptions électorales, chacune des 9 listes était représentée à toutes les tables rondes.

Les sujets des tables rondes radios étaient : « Schoul a Formatioun », « De Fonctionnement vun den Institutionen – d'Affären », « Stéchwuert Kris : Staatsfinanzen, Chômage, Bankeplaz, Compétitivitéit... », « Den Enjeu vun de Wahlen – Têtes de listes ».

RTL Radio Lëtzebuerg et Radio 100,7 ont enregistré les tables rondes en commun.

Les sujets des tables rondes TV étaient : « Schoul an Aarbechtsmaart », « Kompetitivitéit a Sozialstaat (Index, sozial Ofsécherung) », « Fonctionnement vum Staat an Institutionen », « Ronn vun de Spëtzekandidaten ».

Chacune des tables rondes radio et TV a été rediffusée.

Le choix des sujets a été fait par les rédactions des médias concernés, en étroite concertation avec les partis politiques.

Lors de l'enregistrement des tables rondes, un représentant du SIP a veillé à ce que le temps de parole réparti de façon égale entre tous les candidats soit respecté.

2.2. Refonte du site Internet www.elections.public.lu

Dans le cadre de la refonte du site Internet dédié aux élections au Luxembourg, réalisée en collaboration avec le CTIE, le SIP s'est notamment chargé de la mise à jour des rubriques « Actualités » et « Système électoral ». Cette dernière a fourni un aperçu de la législation relative aux élections et a informé sur les modalités pratiques pour le scrutin lui-même.

De plus, le SIP a répondu aux nombreuses questions posées par les internautes via le formulaire de contact du site.

2.3. Relations presse

Le Département information gouvernementale et relations presse est le premier point de contact pour la presse nationale et surtout internationale, que ce soit pour des demandes d'interview avec les membres du gouvernement ou pour des demandes d'informations générales sur divers dossiers politiques nationaux ou internationaux.

Comme à l'accoutumée, la plupart des **demandes d'interview** s'adressaient à Jean-Claude Juncker. En début d'année, elles concernaient surtout la fin de sa présidence à l'Eurogroupe. Par la suite, c'est l'annonce d'élections anticipées qui a suscité l'intérêt de la part de la presse nationale et étrangère. Toutes les demandes d'interview ont été gérées par le département. Les interviews accordées ont été organisées, suivies et archivées par le département. En tout, le département a traité plusieurs centaines de demandes de janvier à novembre 2013.

Le département a par ailleurs organisé les activités médiatiques dans le cadre des déplacements à l'étranger de l'ancien Premier ministre.

Suite à la mise en place du nouveau gouvernement, les demandes de la part de la presse à l'adresse de Xavier Bettel ont également été traitées par le département, en étroite collaboration avec le bureau du Premier ministre.

De concert avec la nouvelle attachée de presse à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne à Bruxelles, les membres du département ont assuré le volet communication lors des réunions du Conseil européen à Bruxelles.

2.4. Conseil de gouvernement

En étroite collaboration avec le secrétariat du Conseil de gouvernement, le département a rédigé le communiqué de presse hebdomadaire sur les travaux du Conseil de gouvernement.

2.5. www.gouvernement.lu

Le portail de l'information gouvernementale – www.gouvernement.lu – est géré par le département. Il constitue la principale vitrine sur Internet du gouvernement luxembourgeois et a pour objectif d'informer le grand public sur les activités de l'ensemble des membres du gouvernement.

Le portail est mis à jour plusieurs fois par jour. Les communiqués de presse des ministères et les transcriptions des interviews et discours des ministres y sont disponibles, de même que des articles d'actualité rédigés par les chargés des relations publiques des ministères ou par les membres du département. Ces derniers ont aussi suivi les conférences de presse du Premier ministre ainsi que d'autres ministres en cas de besoin.

En fonction de l'actualité politique, le portail a enregistré **entre 2000 et 4000 visiteurs par jour**.

L'événement saillant pour l'équipe de gestion du portail a évidemment été le lancement de la **nouvelle version** début décembre 2013, parallèlement à la mise en place du nouveau gouvernement (voir aussi le chapitre 7.1).

2.6. Médias sociaux

En 2013, le SIP et le CTIE se sont associés pour accompagner la multiplication des présences étatiques sur les médias sociaux et ont élaboré un guide d'utilisation à ce sujet. Ils répondent ainsi aux demandes formulées par les services du gouvernement pour une assistance en la matière.

Le **Guide d'utilisation des médias sociaux** s'intègre dans le cadre des efforts du gouvernement visant à assurer une image harmonisée et cohérente de la présence étatique sur Internet en général et sur les médias sociaux en particulier. Il s'applique à l'ensemble des services du gouvernement qui souhaitent utiliser ces outils de communication à des fins professionnelles. Il cible les collaborateurs appelés à gérer un tel projet pour le compte de leur ministère, administration ou service.

Le guide insiste sur l'importance d'une stratégie et d'une planification qui doivent entourer un tel projet. Sonder le terrain, définir ses cibles et objectifs, déterminer ses ressources et mettre au point une charte éditoriale ne sont que quelques-uns des éléments à définir en amont du lancement d'un compte. Après des recommandations quant à la création et l'administration des comptes et des profils, le guide présente des lignes directrices génériques et des règles de base de communication pour l'animation proprement dite d'un média social : la fréquence de publication, le type d'informations à diffuser, le partage d'informations et la gestion des réactions.

Après avoir sensibilisé à la nécessité de l'évaluation systématique d'un projet sur les médias sociaux par le recours à un certain nombre d'indicateurs de performance, le guide renseigne finalement sur plusieurs questions juridiques telles que la responsabilité de l'auteur d'une communication, le respect des droits d'auteurs ainsi que la protection de la vie privée et des données personnelles.

Les travaux relatifs à la mise au point du guide ont permis de préparer le terrain pour le **lancement des présences du gouvernement, gérées par le SIP, sur Facebook et/ou Twitter**.

2.7. Attachée de presse à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne à Bruxelles

Depuis février 2013, le SIP a détaché un de ses agents en tant qu'attaché de presse à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne à Bruxelles (RP-UE).

Ce détachement répondait au besoin d'avoir un **interlocuteur permanent pour le corps de journalistes internationaux** basés à Bruxelles (quelques 1000 journalistes internationaux sont accrédités de manière permanente auprès des institutions européennes à Bruxelles), afin d'y défendre les positions et les intérêts luxembourgeois.

L'attachée de presse de la RP-UE a assisté à tous les Conseils européens ainsi qu'à tous les Conseils des ministres de l'Union européenne organisés au cours de l'année 2013. Elle a ainsi fourni une assistance aux membres du gouvernement luxembourgeois lors de leurs relations avec les médias nationaux et internationaux, en organisant notamment des conférences de presse, des interviews et des rencontres en *doorstep*. Elle a également assuré une présence en salle de presse, afin de répondre à d'éventuelles questions de fond de la part des journalistes.

Tout au long de l'année, l'attachée de presse a été au sein de la RP-UE l'interlocutrice privilégiée des journalistes nationaux et internationaux, avec lesquels elle a entretenu un contact au quotidien afin de répondre à leurs questions concernant la position luxembourgeoise dans certains dossiers en cours de négociation au Conseil.

En 2013, l'intérêt des journalistes internationaux concernant la position luxembourgeoise dans les dossiers financiers et fiscaux en cours de négociation au Conseil a été très grand. L'attachée de presse a expliqué les arguments du gouvernement luxembourgeois dans ce dossier et elle a pu orienter un certain nombre de journalistes vers des interlocuteurs privilégiés de la place bancaire à Luxembourg (ministère des Finances, Luxembourg for Finance, ABBL...). De plus, une rencontre informelle en *background* entre l'ambassadeur RP et un groupe de journalistes internationaux a été organisée autour du sujet de la fiscalité de l'épargne.

À noter qu'en 2013, beaucoup de questions de journalistes ont été reçues concernant le contexte politique au Grand-Duché, sur les raisons ayant conduit aux élections anticipées ainsi qu'en amont des élections des questions sur le système électoral, les partis politiques, etc. De même, lors des négociations de coalition et de la formation du nouveau gouvernement, l'attachée de presse a répondu à un nombre de questions concernant la nouvelle situation politique au Luxembourg. Le cas échéant, l'attachée de presse a pu fournir une assistance afin d'orienter les journalistes vers des interlocuteurs au Luxembourg.

3. Département www.luxembourg.lu

Le portail www.luxembourg.lu, site de présentation et de promotion du Grand-Duché de Luxembourg, offre une porte d'entrée unique pour toutes les informations d'ordre général liées au Grand-Duché : tourisme, culture, politique, économie, société.

Lancé au début de l'année 2009, le portail a connu une augmentation constante de ses visiteurs au cours de ses quatre années d'existence. Il a attiré en 2013 une moyenne de **80000 visiteurs par mois**, qui ont consulté une moyenne de 250000 pages par mois.

Le **lectorat du portail** se compose d'un tiers d'internautes luxembourgeois et de deux tiers d'internautes étrangers. Parmi les visiteurs étrangers, on retrouve surtout des Français (près de 38,1 %) et des Belges (près de 14 %), suivis des Américains, Allemands, Anglais, Canadiens, Espagnols, Suisses, Néerlandais, etc.

Le portail comporte une version française très étendue et une version anglaise plus réduite, dédiée à l'information d'un public international anglophone, étranger ou expatrié, qui a de l'intérêt à visiter, investir ou s'installer au Grand-Duché ou qui y vit déjà. Contrairement à la version française, la version anglaise ne propose actuellement pas d'articles d'actualité.

Poursuivant l'objectif d'atteindre un plus grand public au plan national et international et afin de mieux tenir compte de la société multiculturelle du Grand-Duché de Luxembourg, l'équipe [luxembourg.lu](http://www.luxembourg.lu) a commencé en 2013 des travaux préparatoires en vue de mettre **trois versions linguistiques** à disposition du grand public. À côté de la version française, des versions anglaise et allemande seront proposées à partir de 2015 avec des contenus tout à fait identiques. À côté des rubriques thématiques du portail, des articles d'actualité seront proposés au jour le jour en français, allemand et anglais. À cette occasion, la présentation visuelle du portail sera également entièrement refaite.

Toujours dans un souci de bien promouvoir le portail et le Grand-Duché tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'équipe [luxembourg.lu](http://www.luxembourg.lu) a réalisé, en étroite collaboration avec le Département édition et le Département des relations publiques, un **booklet de promotion** sous forme de 14 cartes postales détachables. Cet outil de promotion sert à tous les acteurs engagés dans la promotion du Grand-Duché à l'étranger (ambassades, consulats, Luxembourg Trade and Investment Offices...). Au Luxembourg, il peut également être distribué au public par les administrations communales, les établissements scolaires, les bibliothèques, les Offices régionaux de tourisme, les institutions culturelles...

Le portail www.luxembourg.lu est quotidiennement mis à jour. Il fournit des informations d'actualité relatives au Grand-Duché de Luxembourg et se fait régulièrement l'écho des nouveautés dans les domaines touristique, culturel, politique, économique et sociétal. En 2013, plus de **400 d'articles d'actualité** ont été rédigés, ce qui correspond à une moyenne de sept articles par semaine.

En 2013, l'équipe rédactionnelle du portail [luxembourg.lu](http://www.luxembourg.lu) a consacré une large partie de ses activités permanentes à la consolidation du contenu existant ainsi qu'à la

mise à jour du portail, et ce, grâce à une veille médiatique dont l'objectif est de permettre une actualisation régulière des informations figurant sur le portail.

Dans le but de continuer d'assurer la pertinence des informations diffusées, la mise à jour du site continuera de demander une étroite collaboration avec tous les partenaires et acteurs promouvant l'image de marque du pays à l'étranger ainsi qu'avec les ministères et administrations.

L'équipe du portail a par ailleurs répondu à quelque 500 messages venus du monde entier via le portail à l'adresse info@luxembourg.public.lu. Il s'agissait de demandes de renseignements touristiques, de demandes plus générales sur le Grand-Duché, de demandes d'accès au marché du travail luxembourgeois, de demandes concernant la Sécurité sociale, etc.

4. Département édition

Les activités du Département édition sont principalement les suivantes :

- identification des sujets à traiter dans les publications ;
- recherche d'auteurs ;
- relecture et finalisation des textes proposés ;
- suivi des traductions ;
- recherche d'illustrations ;
- suivi de la mise en page ;
- suivi du travail d'impression ;
- diffusion des publications ;
- gestion des commandes de publications ;
- gestion des rubriques « Publications » sur les portails www.gouvernement.lu et www.luxembourg.lu.

Au-delà de ces activités purement éditoriales, les membres du département donnent des cours de « Pratique de la communication française écrite dans les documents administratifs » aux rédacteurs stagiaires de la fonction publique. Ce cours est basé sur le contenu du *Guide de rédaction*, édité par le SIP, destiné aux membres de l'administration gouvernementale afin de les guider dans la rédaction de leurs documents professionnels.

4.1. Quelques chiffres

Le SIP a diffusé **plus de 19000 brochures** au cours de l'année 2013, au Luxembourg et à l'étranger. Ces commandes émanaient principalement :

- d'administrations gouvernementales luxembourgeoises (39 %) ;
- d'administrations communales luxembourgeoises (13 %) et de membres de l'enseignement au Luxembourg (13 %) ;
- d'associations, d'entreprises, de sociétés au Luxembourg (12 %).

Les **versions linguistiques** commandées se classent dans l'ordre suivant :

- français (43 %) ;
- anglais (33 %) ;
- allemand (25 %).

Les **publications les plus demandées** en 2013 :

- *Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg* (4739 exemplaires) ;
- *à propos... Histoire du Grand-Duché de Luxembourg* (2968 exemplaires) ;
- *à propos... de la famille grand-ducale* (1415 exemplaires).

4.2. Nouvelles publications éditées en 2013

En 2013, le Département édition a publié un certain nombre de nouvelles brochures:

4.2.1. Le Conseil d'État

Cette brochure de 40 pages, éditée en collaboration avec le Conseil d'État, retrace la genèse et l'évolution du Conseil d'État de 1815 à nos jours. Elle présente, par ailleurs, les attributions de cette institution intrinsèque du système politique luxembourgeois, détaille sa composition et explique son fonctionnement. Un chapitre est également consacré au bâtiment au vu de son intérêt historique. Cette publication est disponible en français, allemand et en anglais.

4.2.2. Bulletin d'information et de documentation 1/2012

Le Bulletin d'information et de documentation 1/2012 présente sur 392 pages les activités des membres du gouvernement du mois de janvier au mois de juin 2012.

4.2.3. Bulletin d'information et de documentation 2/2012

Le Bulletin d'information et de documentation 2/2012 présente sur 376 pages les activités des membres du gouvernement du mois de juillet au mois de décembre 2012. Un dossier spécial est consacré au mariage princier de S.A.R. le Grand-Duc héritier et de la comtesse Stéphanie de Lannoy, les 19 et 20 octobre 2012.

4.2.4. Bulletin d'information et de documentation 1/2013

Le Bulletin d'information et de documentation 1/2013 présente sur 308 pages les activités des membres du gouvernement du mois de janvier au mois d'avril 2012, moment où un remaniement ministériel a eu lieu au sein du gouvernement.

Ce numéro du Bulletin, une série éditée par le SIP depuis 1944, a été le premier à paraître dans une toute nouvelle configuration. En effet, mis à part une adaptation de la mise en page afin de lui donner une touche de modernité, les événements sont dorénavant présentés par membre du gouvernement et non plus par ressort ministériel.

4.2.5. à propos... des fêtes et traditions au Luxembourg

Ce nouveau numéro de la série « à propos », le 20^e numéro à ce jour, fournit un aperçu chronologique du calendrier festif du Grand-Duché, passant ainsi en revue des traditions telles que *Dräikinnedsdag*, *Bretzelsonndeg* ou *d'Trauliicht brennen*, sans oublier des événements incontournables telles que l'*Oktav* et la *Schueberfouer*. L'auteur Georges Hausemer présente également quelques us et coutumes issus de cultures étrangères qui, venus s'ajouter aux traditions autochtones, ont enrichi notre paysage festivo-folklorique. Cette publication a été éditée en français, allemand et anglais et diffusée au mois de janvier 2014.

4.2.6. Booklet de promotion du portail www.luxembourg.lu

Le Département édition a assisté l'équipe rédactionnelle du portail www.luxembourg.lu, portail de présentation officiel du Grand-Duché de Luxembourg, conçu et géré par le SIP. Ce booklet, réalisé sous forme de 14 cartes postales détachables, est destiné à la promotion du portail et du pays.

5. Département revues de presse et monitoring audiovisuel

5.1. Revues de presse

Le Département revues de presse a réalisé quotidiennement trois revues de presse distinctes qui sont mises à disposition des ministres, fonctionnaires et autres personnes habilitées à les solliciter.

La revue de presse **nationale** se base en grande partie sur la presse quotidienne, hebdomadaire et mensuelle luxembourgeoise, ainsi que sur les sites Internet des médias luxembourgeois.

La revue de presse **internationale 1** est constituée d'articles issus d'une trentaine de journaux internationaux et reprend tous les articles traitant du Luxembourg ou citant des membres du gouvernement. De plus, elle fournit un aperçu de l'actualité politique, économique et sociale internationale, des relations internationales, de la politique européenne ainsi que de la situation des entreprises luxembourgeoises à l'étranger.

La revue de presse internationale 2 reprend sur les mêmes bases essentiellement des articles de fond, des analyses et des débats.

Les trois revues de presse sont consultables sur le site web de la revue de presse <http://extranet.sip.lu/revuepub/>, offrant depuis 1999 à tout le gouvernement ainsi qu'aux ambassades un aperçu de l'actualité nationale et internationale.

Le SIP a pour objectif de rénover ce site pour offrir plus de contenu (intégration de verbatims, monitoring audiovisuel, monitoring des médias sociaux) et de nouvelles fonctionnalités (newsletter paramétrables, flux RSS, alertes, profils utilisateurs paramétrables avec recherches prédéfinies). Les spécifications de ce projet ont été entamées en 2013.

Le Département revues de presse a en outre réalisé des revues de presse **thématiques** pour les membres du gouvernement en guise de préparation d'entrevues ou de déplacements futurs. De même, le département a mis à disposition de la Cour grand-ducale et des ministères concernés une revue de presse spéciale à l'issue de chaque visite d'État ou visite officielle.

5.2. Monitoring de la presse audiovisuelle

En 2013, le SIP a poursuivi son monitoring de la presse audiovisuelle nationale et internationale.

Le SIP effectue quotidiennement un **suivi analytique des bulletins d'information** de la Radio 100,7 et de RTL Radio Lëtzebuerg les matins et midi. Un rapport succinct de ces bulletins est rédigé et diffusé aux membres du gouvernement, hauts fonctionnaires et missions diplomatiques qui le souhaitent.

Le SIP réalise par ailleurs des transcriptions **verbatim** de reportages, d'interviews et de commentaires politiques jugés intéressants, diffusés tant par les radios et télévisions nationales qu'internationales. Il convient de noter que l'année 2013 fut marquée par une nette recrudescence de transcriptions verbatim due au procès dit « Bommeleeër », l'affaire du SREL ainsi que les élections anticipées du 20 octobre 2013. Les transcriptions réalisées par le SIP sont transmises aux membres du gouvernement, hauts fonctionnaires et missions diplomatiques luxembourgeoises qui le souhaitent.

Ponctuellement, le SIP réalise également des transcriptions de discours et de conférences de presse de membres du gouvernement jugés particulièrement importants.

Afin de donner une meilleure visibilité aux activités des membres du gouvernement, les transcriptions de discours et d'interviews sont publiées sur le site internet www.gouvernement.lu.

6. Département relations publiques

6.1. Visites à Luxembourg et à l'étranger

Une des missions du Département relations publiques est de coordonner et d'organiser la couverture médiatique des membres du gouvernement luxembourgeois à l'occasion de visites officielles ou de visites de travail à Luxembourg et à l'étranger.

En effet, lors de visites au Luxembourg de membres du gouvernement, les membres du département ont travaillé en étroite collaboration avec la Direction du protocole et de la chancellerie du ministère des Affaires étrangères ainsi qu'avec les chargés des relations publiques des départements ministériels respectifs afin d'élaborer les **programmes médias** et les conférences de presse. Lors de visites auprès d'autres institutions luxembourgeoises, européennes ou internationales au Luxembourg, le SIP se concerte en amont avec les services de presse de ces institutions et leur prête assistance.

Les membres du département ont rédigé les communiqués d'annonce à envoyer aux médias, organisé la couverture photographique officielle ainsi que géré l'encadrement des représentants de la presse luxembourgeoise et de la presse étrangère lors de ces visites.

Ceci a notamment été le cas pour les visites de travail du président de la République du Niger et du président du Cap-Vert, les visites de travail du Premier ministre de Pologne, d'Andorre, de Moldavie et de l'Ukraine et lors du sommet Benelux.

Le département a joué ce même rôle lors de multiples manifestations telles que la fête nationale, les manifestations organisées à l'occasion du 50^e anniversaire de la disparition de Robert Schuman ainsi que lors de la Journée de la commémoration nationale.

Par ailleurs, le département a mis en place le dispositif presse à l'occasion des élections législatives. La couverture photo a été assurée le jour des élections, lors des négociations en vue de la formation du gouvernement, des audiences de congé des ministres sortants, des assermentations des membres du nouveau gouvernement ainsi que lors des cérémonies de passation des pouvoirs.

Il est à noter que les membres du département ont également organisé la **couverture photographique** des membres du gouvernement luxembourgeois en déplacement officiel ou lors de missions de promotion économique à l'étranger. Ont ainsi été couverts par exemple les déplacements du chef du gouvernement (Conseils européens à Bruxelles, visite officielle en Autriche, visites de travail à Athènes et à Berlin), du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur (visite du Salon logistique à Munich), ainsi que du ministre des Finances (réunion annuelle du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale à Washington).

6.2. Cour grand-ducale

En 2013, le SIP a continué à assister la Cour grand-ducale dans ses relations avec les médias et plus particulièrement dans le cadre de l'organisation des **visites d'État** au Luxembourg et à l'étranger.

Les membres du Département relations publiques ont géré l'accréditation des représentants des médias, organisé et coordonné la couverture médiatique et assuré l'encadrement des médias lors de la visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République d'Autriche ainsi que lors de la visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République de Turquie.

En amont de la visite d'État en République de Turquie, des journalistes du journal économique turc *Dünya* ont été accueillis au Luxembourg afin de mener des interviews avec différents acteurs du monde politique et économique en vue de la réalisation du supplément économique diffusé dans le cadre de la visite d'État. Leur séjour ainsi que l'élaboration de leur programme a été organisé et coordonné par le SIP.

Il a aussi été de la mission de ce département d'organiser la couverture médiatique et la prise en charge des représentants des médias lors des visites officielles au Luxembourg de LL.MM. le roi et la reine des Pays-Bas et de LL.MM. le roi et la reine des Belges.

6.3. Médiathèque

La base de données photos du SIP continue à connaître un afflux élevé d'images (environ **8000 nouvelles photos** en 2013), couvrant une panoplie d'évènements à travers les administrations et services gouvernementaux et reflétant ainsi l'actualité très diversifiée de l'année écoulée. Les images proviennent majoritairement des photographes engagés par le SIP et des différents services gouvernementaux, avec lesquels de très bonnes relations de travail ont pu être établies (le SIP continue d'ailleurs à approvisionner ses partenaires ministériels du matériel audiovisuel requis). Ces apports fructueux permettent d'ailleurs au SIP de faire désormais abstraction d'acquisitions onéreuses d'images auprès d'agences ou de maisons d'édition.

Concurremment, la médiathèque se voit davantage **sollicitée par les médias, services institutionnels** et autres acteurs en vue de la fourniture de photos, souvent à court terme en vue de délais rapprochés de publication. Si cette fréquence élevée fait preuve d'une confiance croissante des partenaires et clients envers le SIP, elle pose également un défi continu en vue de peaufiner tant les outils techniques existants que les aspects procéduraux et organisationnels en place, tout en garantissant une qualité, ergonomie et transparence maximales.

Des efforts soutenus ont été entrepris en ce sens pendant l'année 2013. L'optimisation continue des outils techniques vise à accélérer davantage tant le traitement que la mise à disposition des images. De même, le perfectionnement des procédures de traitement permet d'optimiser la qualité du service fourni aux clients gouvernementaux et externes, garantissant en même temps une représentation optimale des institutions étatiques vers l'extérieur.

À côté de l'actualité journalière, le SIP continue à évaluer et à mettre en valeur ses **archives** photographiques, comprenant environ 100000 documents images. Si ces travaux s'étendent au-delà de l'année 2013, ils permettront de disposer à terme d'un riche fonds d'images couvrant des évènements d'à peu près un siècle. Bien que cette collection doive être considérée comme complémentaire à celle des Archives nationales, voire celle de la Photothèque de la Ville de Luxembourg, elle permettra de retracer, au fil du temps, l'activité des gouvernements successifs et de la maison grand-ducale.

6.4. Présidence du groupe des chargés des relations publiques des ministères

Le groupe des chargés des relations publiques des ministères, instauré sous l'impulsion du SIP en 2003, a poursuivi ses travaux en 2013. Le but du groupe est l'organisation et l'amélioration de la communication interne du gouvernement afin de permettre une **communication plus cohérente vers l'extérieur**. À cette fin, le

groupe se réunit sur une base régulière afin de discuter de thèmes liés à la communication gouvernementale et d'échanger de bonnes pratiques.

Au premier semestre 2013, l'avant-projet de loi concernant l'accès des citoyens aux documents détenus par l'administration a été présenté aux membres du groupe par le secrétaire général adjoint du Conseil de gouvernement. Cette présentation a été suivie d'un échange de vues sur les modalités de l'accès, les documents visés ainsi que l'organisation au sein des administrations concernées.

Les travaux du groupe ont été suspendus au deuxième semestre avec l'organisation d'élections anticipées. L'objectif est de relancer les travaux en 2014 avec la participation de représentants de tous les départements ministériels et ceci notamment aussi en vue de l'organisation de la prochaine Présidence du Conseil de l'Union européenne.

6.5. Promotion de l'image de marque du Grand-Duché

À l'instar des années précédentes, le groupe de réflexion ad hoc sur la promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg, présidé par le directeur du SIP, s'est réuni à plusieurs reprises en 2013.

Suite aux nombreuses consultations ad hoc entre les représentants des ministères pour combler les déficits de la promotion de l'image de marque du Luxembourg, le groupe était d'avis qu'il fallait se doter d'une structure professionnelle pouvant assurer la déclinaison d'une stratégie opérationnelle et un suivi cohérent des actions à mener dans ce cadre. Il a été décidé de soumettre une telle proposition au Conseil de gouvernement.

Le Conseil de gouvernement dans sa séance du 22 mars 2013 a marqué son accord à transformer le groupe de réflexion ad hoc en un **comité de coordination interministériel**. Ce comité fonctionne désormais sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), puisque la coordination en matière internationale relève de sa compétence. L'objectif principal du comité de coordination est l'élaboration d'une stratégie de promotion de l'image de marque du Luxembourg. Il a en outre été décidé de doter le comité d'une cellule de coordination permanente en charge de l'élaboration des propositions de stratégie pour la promotion de l'image de marque du pays et de la mise en œuvre, la coordination et le suivi des actions à mener dans ce cadre, une fois l'accord du comité de coordination interministériel obtenu. Pour la mise en œuvre des actions de promotion dans les différents secteurs, recours sera fait aux différentes agences de promotion par le biais et sous l'autorité des ministères compétents.

Dans ce contexte, et dans le cadre de ses propres travaux, les membres du comité ont aussi poursuivi leurs consultations et ont eu l'occasion d'avoir d'un échange de vues et de bonnes pratiques avec les représentants de Team Finland et de Inspired by Iceland, en charge de la promotion de leurs pays respectifs.

Sur l'initiative du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, le comité de coordination interministériel *Nation Branding* a en outre réalisé une campagne publicitaire, sous forme de trois spots publicitaires de 20 secondes chacun, se

basant sur la qualité de vie au Luxembourg, et ceci dans toutes ses dimensions (tourisme, culture, sport, finances et économie). Ces spots TV ont été diffusés sur une chaîne internationale couvrant 59 pays. Cette campagne a été complétée par une promotion sectorielle renforcée.

6.6. Communication de crise

Dans le cadre de ses missions de communication et d'information dans le domaine de la protection nationale, le SIP a participé au groupe de travail concernant la révision du plan d'intervention en cas d'accident nucléaire ainsi qu'à celui en charge de l'élaboration du plan d'intervention d'urgence en cas d'attaque contre les systèmes d'information.

Plusieurs représentants du SIP ont en outre participé à la troisième et dernière phase de **l'exercice nucléaire 3 en 1**, dont l'objectif était d'optimiser la coopération nationale et transfrontalière entre les cellules de crise des membres de la Grande Région et d'améliorer la coordination des mesures d'urgence ainsi que l'information destinée au public. La conclusion principale de cet exercice était que l'utilité d'un tel exercice au niveau de la Grande Région est donnée. Point de vue communication, il a été retenu d'organiser une réunion spécifique des communicateurs de la Grande Région afin d'élaborer un vadémécum opérationnel concernant l'organisation de l'information destinée aux médias et au grand public.

Au niveau Benelux, le SIP a participé à la réunion annuelle des communicateurs de crise, qui a eu lieu au mois de juin 2013 à La Haye. La mise à jour du règlement BeNeLux (2007) en matière d'information du public ainsi que l'organisation de l'information à échelle nationale, régionale et communale en cas de crise étaient les principaux thèmes à l'ordre du jour.

7. Département systèmes d'information

7.1. Projet gouvernement.lu

La nouvelle version du portail www.gouvernement.lu a été mise en ligne en décembre 2013.

Le portail a été entièrement et radicalement remodelé : le design a été retravaillé et de nombreuses fonctionnalités nouvelles – telles que des newsletters complètement personnalisables, des flux RSS librement configurables, la mise à disposition d'un panier pour la commande en ligne de publications, une recherche avancée très poussée ou des galeries d'images, de vidéos ou de fichiers audio – sont dorénavant à disposition des internautes.

Un atout majeur de l'ancien site – ses **archives** qui datent de l'année 1999 – est maintenu : le nouveau portail reprend l'ensemble du contenu déjà disponible sur l'ancienne version. Il demeure donc possible de consulter l'actualité gouvernementale depuis 1999, date de la mise en ligne du premier site Internet du gouvernement.

Afin de faciliter la navigation dans ces archives de taille, l'ensemble des textes publiés – plus de 23.000 articles, communiqués, discours ou interviews – ont été réindexés en y ajoutant une série d'attributs. Ce faisant, il est possible de faire des recherches beaucoup plus ciblées et de filtrer ses recherches par ministre, ministère, thèmes, type de contenu, type d'évènement ou simplement en définissant un axe de temps précis.

Un soin tout particulier a aussi été apporté à une architecture de l'information (arborescence, structuration du portail) qui reste simple, malgré la masse très considérable de contenu, et à la mise en place de principes de navigation innovants qui permettent d'accéder rapidement, efficacement et de manière conviviale aux contenus publiés. Servent à cette fin en fonction du contexte et des besoins, d'une part, une utilisation quasi systématique d'une navigation par facettes (navigation via l'utilisation de filtres), qui se base sur l'indexation très poussée du contenu, et, d'autre part, un type de navigation innovant via une sorte de fil d'Ariane (breadcrumb) adapté qui permet d'accéder aux rares rubriques qui se trouvent à un niveau plus profond du portail.

Une autre grande innovation fondamentale du portail est la mise à disposition sous les rubriques « Gouvernement » et « Ministères & administrations » d'un **site intégré dans le portail** pour chaque ministre et secrétaire d'État, chaque portefeuille ministériel, tous les ministères et tout autre organisation (administrations et organisations similaires) dépendante du gouvernement. Ces sites existent aussi pour les gouvernements précédents jusqu'en 1999. En tout, il s'agit de plus de 450 sites qui existent comme sous-sites dans le portail gouvernement.lu. Grâce à l'indexation intelligente de chaque objet publié, ces sites affichent automatiquement le contenu correspondant à leur cas de figure.

Un des objectifs de cette approche, poursuivie en collaboration avec le CTIE et qui remonte notamment à un papier stratégique adopté par le précédent gouvernement en mai 2010, est de **simplifier significativement la présence Internet du gouvernement** (l'ensemble des sites Internet proposés par le gouvernement) en rapatriant progressivement la plus grande partie des sites institutionnels des ministères et des autres organisations qui se trouvent sous la tutelle du gouvernement vers le portail fédérateur www.gouvernement.lu. Ceci dans l'intérêt des citoyens qui se trouveront confrontés à un paysage Internet plus transparent et moins complexe, et dans l'intérêt d'une plus grande efficacité et d'une utilisation aussi rationnelle que possible des ressources limitées.

Le SIP a également intégré dans le portail l'ensemble des **Bulletins d'information et de documentation publiés par le SIP depuis décembre 1944**, la mémoire de l'activité gouvernementale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les bulletins sont disponibles au format PDF et représentent donc une source extrêmement riche à exploiter. En tout, environ 1050 publications sont disponibles dans la rubrique « Publications » du portail.

L'agenda constitue une autre nouveauté du portail. Cet outil permet aux internautes de s'informer sur les activités à venir des membres du gouvernement. Le portail propose finalement encore des dossiers structurés de manière plus homogène et

plus ergonomique ainsi qu'une rubrique qui présente le système politique luxembourgeois.

7.2. Newsletter gouvernement.lu

Bien que le portail gouvernement.lu soit hébergé dans le *cloud*, les données sensibles sont stockées sur une application de type CRM dans les locaux du SIP. Cette application, générant également les newsletters, a nécessité la mise en place d'une architecture complexe. Le résultat final est toutefois extrêmement satisfaisant puisqu'outre la génération automatisée de newsletters et d'alertes, ce système offre des outils d'analyses statistiques poussées.

7.3. Projet extranet presse

L'extranet a pour vocation de devenir progressivement le canal de diffusion central et unique du SIP pour tous les contenus et services mis à disposition à la presse.

Il s'agit également d'un projet complexe qui comporte entre autres :

- La possibilité de mettre à jour l'extranet, via des formulaires spécifiques pour chaque type de contenu, de manière décentralisée, très facile et rapide. Des gains de temps considérables s'ensuivront ainsi qu'une suppression de processus métier rendus superflus et une simplification significative des processus restants.
- La publication via un seul canal (l'extranet) de contenus diffusés via différents canaux au préalable. Donc une simplification pour les utilisateurs finaux et pour les organisations responsables de la mise à jour, notamment le SIP et autres ministères.
- Une architecture de l'information très poussée et un système de navigation par facettes combiné à un système de navigation par fil d'Ariane.
- Un agenda interconnecté.
- La possibilité de s'abonner de manière personnalisable à des alertes.
- Une fonctionnalité de téléchargement en ligne de photos haute résolution via un panier.

7.4. luxembourg.lu

2013 a marqué le démarrage des travaux de redesign du site www.luxembourg.lu. L'équipe IT du SIP effectue l'assistance à la maîtrise d'ouvrage du développement de la nouvelle version de ce site qui intégrera de nouvelles fonctionnalités et offrira un service accru à ses clients.

7.5. WordBee

Suite à la décision de créer une version miroir du site français en allemand et en anglais de luxembourg.lu, une solution technique a été mise en place afin de gérer les **traductions** et en réduire le coût grâce notamment à l'utilisation de mémoires de traduction. La solution Wordbee a été choisie et paramétrée en fonction des besoins du projet, qui s'étendra sur plusieurs années.

7.6. Trendiction

Trendiction est un outil d'agrégation des informations provenant d'Internet en général ainsi que des médias sociaux (Facebook, Twitter) en particulier. Conscient de l'importance croissante de ces moyens de communication, le SIP a entrepris une démarche de sensibilisation des ministères aux avantages qu'ils pourraient tirer de cet **outil de monitoring des médias sociaux**.

7.7. Phase d'analyse du nouveau site de la revue de presse

Le SIP a pour objectif de revoir entièrement le site web de la revue de presse <http://extranet.sip.lu/revuepub/> offrant depuis 1999 à tout le gouvernement une revue de presse quotidienne. Le nouveau site offrira plus de contenu (intégration de verbatims, monitoring audiovisuel, monitoring des médias sociaux) et de nouvelles fonctionnalités (newsletter paramétrables, flux RSS, alertes, profils utilisateurs paramétrables avec recherches prédéfinies). Les spécifications de ce projet ont été entamées en 2013.

7.8. Générateur de logos

Le SIP a pour mission de créer, conformément à la Charte graphique du logo du gouvernement, les logos pour l'ensemble des ministères. Afin de faciliter la création, l'archivage et la traçabilité des plus de 6000 variantes de logo, une application dédiée à cet effet a été développée.

7.9. Noms de domaines new gTLD

Les nouvelles extensions de nom de domaines Internet soulèvent de nombreuses questions quant aux mesures défensives à adopter pour la protection de l'image de marque du Luxembourg. Conjointement avec le CTIE, le MAEE, le Service des médias et des communications (SMC) et l'OPI, le SIP définit quelle sera la position du gouvernement face à cette problématique complexe. Par ailleurs, une rationalisation de l'utilisation et de la gestion des noms de domaines existants a été entamée en partenariat avec le CTIE.

7.10. Sharepoint 2013

La dernière version de Sharepoint a été implémentée afin de gérer les processus métiers du SIP. Encore en cours de déploiement, Sharepoint offre, dans une approche par départements ou par projets, une consolidation de tous les outils et documents nécessaires au traitement de l'information.

7.11. Déménagement du centre de secours et modernisation d'équipements

Afin de rationaliser et de mutualiser les coûts liés à la location d'espaces d'hébergement dans les centres de secours, le CTIE a mis en place un centre de secours commun à Betzdorf. Une partie de l'infrastructure informatique du SIP a donc été migrée vers ce nouveau centre. Diverses mises à jour matérielles et logicielles ont été effectuées par la même occasion.

7.12. Administration et gestion

La gestion quotidienne du support aux utilisateurs ainsi que l'administration de l'infrastructure du SIP fait également partie des attributions du département.

Citons pour mémoire : le support d'applications type CRM (gestion de contacts), médiathèque (plus de 130000 photos depuis 1946), système de scanning et clipping des articles de presse et du site web hébergeant tous les articles numérisés et indexés depuis 1999, système d'abonnement et d'envoi de dépêches, outil de gestion budgétaire interne, la maintenance hardware et software, la fourniture aux ministères d'appareils photos, de dictaphones et de pédaliers de transcription...

* * * * *

2. Le Service des Médias et des Communications

1. Le paysage des médias : les activités au niveau national

1.1. La télévision

Après la signature en 2007 des accords entre le Gouvernement et la CLT-UFA visant le renouvellement du dispositif de concessions de cette dernière, les nouvelles concessions et permissions avaient été accordées le 3 mars 2008.

La durée des concessions et permissions s'étend jusqu'au 31 décembre 2020.

1.1.1. Le service RTL Télé Lëtzebuerg

Le service de télévision quotidien en langue luxembourgeoise diffusé par la CLT-UFA a un statut particulier puisque cette société a pris l'engagement en 1995, engagement qui a été renouvelé dans le cadre de l'accord signé en 2007, d'assurer un service public de radio et de télévision en langue luxembourgeoise.

Le financement est couvert en partie par des recettes publicitaires, le solde du coût du service étant supporté par CLT-UFA en contrepartie des concessions qui lui sont accordées par le Gouvernement pour ses autres services.

Les recettes publicitaires sont plafonnées. En 2013, le plafond prévu, qui depuis 2011, augmente de 2.5 % par an, a atteint 8.610.000 € de recettes publicitaires brutes. Le plafond est appliqué avec une certaine flexibilité afin d'éviter un traitement discriminatoire des annonceurs et les recettes excédentaires sont mises en réserve afin de permettre, en cas d'éventuelles insuffisances de recettes publicitaires futures, à financer la production du service ainsi qu'à réaliser les investissements techniques nécessaires de manière à ce que l'équipement technique soit à tout moment à la pointe du progrès.

Le service principal et sa déclinaison sont diffusés en numérique terrestre par le canal 27 et sont repris par les différents opérateurs de télédistribution ou d'IPTV.

Le service RTL Télé Lëtzebuerg comporte un sous-titrage en langue française et allemande du journal télévisé à partir de la deuxième diffusion à 20h30, ainsi qu'un résumé de l'actualité en langue française appelé le « 5 minutes ».

1.1.2. Les autres services sous concession luxembourgeoise

En 2013 quatre concessions pour service luxembourgeois par câble ont été renouvelées pour une durée de 5 ans. Les listes exhaustives des services luxembourgeois à rayonnement international de la CLT-UFA, des services luxembourgeois par satellite et des services luxembourgeois par câble figurent en annexe du présent rapport.

1.1.3. Les réseaux de communication télévisuelle

Le passage au numérique terrestre a été mené à bien au Luxembourg dès 2006, quand la CLT-UFA a fait passer au numérique les différents canaux utilisés pour la télévision terrestre au Luxembourg. Les canaux 7, 21, 24 et 27 sont en service, tous en numérique.

Le câble reste toutefois le principal moyen de réception de la télévision au Luxembourg. Le passage au numérique dans le câble poursuit donc son chemin. Depuis 2008, tous les réseaux importants offrent la télévision numérique. L'offre de base comprend normalement plus de 80 services en numérique tandis que les principales chaînes sont encore transmises en analogique.

Depuis 2008, une partie croissante des ménages a en outre la possibilité de recevoir la télévision par le biais de l'ADSL et peut dès lors choisir entre deux offres concurrentes pour la réception d'une gamme complète de services télévisés.

Plus de 50.000 ménages reçoivent actuellement la télévision par satellite, soit exclusivement, soit en combinaison avec une autre forme de réception.

1.2. La radio sonore

La loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques prévoit différentes catégories de services de radio dont certaines relèvent de la compétence de la Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR), à savoir les radios locales et les radios à réseau d'émission, tandis que d'autres relèvent de la compétence du Gouvernement, à savoir les services à émetteur de haute puissance, mais aussi les services radiodiffusés à rayonnement international, les services luxembourgeois par satellite et les services luxembourgeois par câble.

Quant aux radios locales, 4 permissions ont été renouvelées par la CIR pour une durée de 5 ans et les licences d'émettre y relatives ont été accordées par le Ministre des Communications et des Médias.

Les quatre radios à réseau d'émission, qui émettent leurs services depuis 1992/93, sont largement complémentaires dans leur contenu.

- Radio Latina, diffusée par la Société européenne de Communication sociale s.à.r.l., est une radio qui s'adresse principalement à la population immigrée.
- DNR, diffusée par la Société de Radiodiffusion luxembourgeoise, est une radio généraliste.
- Radio ARA, diffusée par la s.à.r.l. ALTER ECHOS, est une radio de type associative. Enfin,
- Eldoradio, diffusée par la société Luxradio s.à.r.l., est une radio essentiellement musicale.

Les permissions ont été renouvelées en 2012 par la Commission indépendante de la Radiodiffusion pour une durée de dix ans.

La liste exhaustive de ces services de radio figurent en annexe du présent rapport.

1.3. La loi du 27 août 2013 portant création d'une autorité indépendante de l'audiovisuel

La loi du 27 août 2013 portant création d'une autorité indépendante de l'audiovisuel est entrée en vigueur le 1er décembre 2013.

La nouvelle autorité exerce les compétences qui étaient auparavant réparties entre la Commission indépendante de la Radiodiffusion et le Conseil national des programmes, un des objectifs recherché par la réforme étant de simplifier le système de surveillance en centralisant au sein d'une autorité les pouvoirs confiés à trois organes différents. Ses missions englobent désormais l'octroi/retrait des permissions des radios locales et des radios à réseau d'émission ainsi que la surveillance du respect des dispositions légales et des cahiers des charges par les services de radio sonore et les services de médias audiovisuels, linéaires et à la demande.

En cas de constatation d'une violation de la réglementation afférente, la loi prévoit un catalogue de sanctions graduées qu'elle pourra prononcer.

1.4. La presse écrite: la promotion de la presse écrite

10 organes sont actuellement bénéficiaires des effets de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite :

Organe	Editeur
Luxemburger Wort	Saint-Paul Luxembourg S.A.
Tageblatt	Editpress Luxembourg S.A.
Le Quotidien	Lumédia S.A.
Lëtzebuerger Journal	Editions Lëtzebuerger Journal S.A.
Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek	Zeitung S.A.
Télécran	Saint-Paul Luxembourg S.A.
Revue	Editions Revue S.A.
Le Jeudi	Editpress Luxembourg S.A.
D'Lëtzebuerger Land	Editions d'Lëtzebuerger Land s.à r.l.
Woxx	Grengespoun SC

Le montant annuel de référence 2013 a été fixé par règlement grand-ducal du 18 février 2013 à 450.300 € dont résulte une subvention allouée à chaque organe au titre de part fondamentale de 150.100 €, complétée par une subvention par page rédactionnelle de 129,12 €.

Les montants alloués en 2013 aux différents organes, part fondamentale et subventions par pages rédactionnelles confondues, sont les suivants:

Luxemburger Wort	1 390 566 €
Le Jeudi	333 655 €
Le Quotidien	1 272 700 €
Lëtzebuenger Journal	893 603 €
Lëtzebuenger Land	304 447 €
Revue	329 648 €
Tageblatt	1 580 112 €
Télécran	353 057 €
Woxx	247 146 €
Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek	383 031 €
Total	7 087 965 €

1.5. L'évolution du marché publicitaire

Depuis quinze ans, le Ministère d'État, Service des médias et des communications, met à disposition un outil de recensement des investissements publicitaires bruts relevés sur le marché luxembourgeois pour les acteurs de la communication. Cet instrument est dénommé pige publicitaire. Sur le plan législatif, la pige permet à la Commission chargée de surveiller l'évolution du marché publicitaire - commission instituée par la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques - de surveiller l'équilibre entre les principaux supports médiatiques distribués sur le marché luxembourgeois.

Depuis 2009, MediaXim Luxembourg est en charge du recensement des investissements publicitaires et de la publication des rapports périodiques requis pour la pige publicitaire, dénommée « Luxembourg Ad'Report ».

En 2012¹, les investissements publicitaires bruts au Grand-Duché de Luxembourg se sont élevés à un total de 164,3 millions EUR, ce qui constitue une diminution de 2,4%, soit 4,1 millions EUR par rapport à 2011 (168,4 millions EUR). A noter que l'évolution des investissements publicitaires a été influencée par la disparition, en 2011 et 2012, d'un certain nombre de supports pigés.

Ces chiffres prennent en considération les investissements publicitaires au Luxembourg – commerciaux et non commerciaux – et couvrent les types de supports suivants : quotidiens, hebdomadaires, périodiques, radios, TV, affichage, cinémas et folders, Internet n'étant pas pigé à ce stade.

¹ Les données de fin d'année 2013 n'étaient pas encore disponibles lors de la rédaction du présent rapport annuel

Evolution trimestrielle des investissements bruts (tous médias)

Résultats bruts (en millions €)	2012	2011	2010	2009	Δ des investissements bruts 2012-2011
1 ^{er} Trimestre	41,758	42,869	41,298	39,527	-2,6%
2 ^{ème} Trimestre	42,612	44,117	42,982	43,602	-3,4%
3 ^{ème} Trimestre	33,827	35,181	34,171	33,419	-3,8%
4 ^{ème} Trimestre	46,155	46,256	49,681	46,967	-0,2%
Total	164,355	168,433	168,132	163,515	-2,4%

En apurant les résultats des avis publics et des sociétés, des offres d'emploi, des autres petites annonces ainsi que des avis et faire-part divers, le total des annonces commerciales (résultats bruts) se chiffre pour 2012 à 139,1 millions EUR contre 142,8 millions EUR en 2011, représentant une diminution de 2,6%.

1.6. Etude Plurimedia

L'étude luxembourgeoise Plurimedia lancée en printemps 2005, étudie le comportement du lectorat des principaux supports de presse et de l'audience de la radio et de la télévision au Luxembourg.

Les chiffres sont en pourcentages de la population totale, âgée de plus de 15 ans pour la presse, et âgée de plus de 12 ans pour la radio et la télévision.

Les pourcentages reflètent les taux de lecture dernière période pour la presse et les taux d'audience dernière période pour les supports audiovisuels.

Le tableau ci-contre relève les résultats des études de 2007 à 2013 ; les données de 2010 ne sont pas comparables sur le plan méthodologique et ne peuvent pas être incorporées dans ce même tableau. Voir page suivante :

1.6.1. Etude Plurimedia 2013 : Les supports de la presse²

		2007	2008	2009	2011	2012	2013
Quotidiens	Wort	46,50%	44,40%	43,20%	43,20%	40,80%	38,80%
	Tageblatt	15,10%	14,10%	13,85%	13,30%	11,20%	10,10%
	Le Quotidien	7,30%	7,10%	7,30%	6,20%	6,50%	6,30%
	Letzebuenger Journal	3,10%	3,10%	2,60%	2,40%	1,70%	2,30%
	Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek	0,90%	0,60%	0,50%	0,70%	0,60%	0,60%
	L'Essentiel	-	23,70%	26,70%	30,00%	29,60%	30,00%
Hebdomadaires	Télécran	33,60%	31,80%	31,50%	28,50%	24,80%	25,50%
	Lux-Post	26,30%	29,10%	24,80%	21,70%	21,00%	18,10%
	Revue	23,00%	22,20%	21,50%	20,60%	17,00%	16,80%
	Lux Bazar	14,20%	14,20%	11,30%	9,20%	8,00%	7,60%
	De Neie Feierkrop	12,90%	11,90%	9,30%	8,50%	6,50%	6,60%
	Contacto	10,60%	10,50%	11%	11,90%	13,00%	13,00%
	Le Jeudi	7,70%	8,10%	7,10%	7,00%	7,40%	6,5%
	D'Lëtzebuenger Land	3,30%	2,80%	2,90%	3,40%	3,60%	3,60%
	De Letzebuenger Bauer	2,90%	2,60%	3,20%	2,50%	3,20%	2,30%
Bimensuels	Correio	3,00%	3,10%	2,50%	2,50%	2,80%	2,60%
Mensuels	Auto Revue	23,70%	22,30%	20,80%	17,50%	15,90%	17,10%
	Auto Moto	20,50%	21,20%	17,00%	15,20%	13,80%	15,90%
	Musel Zeitung	10,30%	9,10%	10,30%	11,40%	9,80%	10,10%
	Agenda Lux	6,80%	7,70%	9,70%	8,00%	8,70%	6,90%
	Femmes Magazine	5,50%	7,40%	7,10%	7,60%	7,50%	7,70%
	PaperJam	5,30%	5,80%	8,20%	8,90%	10,30%	9,30%
	City Magazine				6,40%	6,20%	8,10%
	Sauer Zeitung	3,90%	3,80%	3,90%	4,50%	4,00%	4,40%
Périodiques	Autotouring	31,90%	32,50%	30,80%	33,20%	30,90%	36,60%
	Foyer de la Femme	8,20%	6,60%	6,30%	6,00%	4,00%	10,10%
	Regulus	7,90%	6,80%	6,30%	6,30%	5,70%	6,40%
	Flydoscope	5,20%	5,30%	6,80%	9,70%	8,40%	10,70%
Dépliants	I-Mail	54,50%	58,20%	52,80%	50,90%	50,80%	46,60%
	Lux Post	48,90%	47,30%	44,60%	40,00%	40,50%	36,10%
	Autres dépliants	49,70%	50,00%	46,10%	44,50%	43,20%	39,80%

² Les données 2011-2012 ne sont pas comparables aux données 2007-2009 en raison d'un changement méthodologique intervenu en 2010.

1.6.2. Etude Plurimedia 2013 : Les supports audiovisuels et Internet

		2007	2008	2009	2011	2012	2012	2013
		<i>Audience 12 ans et plus</i>						
Radio	<i>RTL Radio Lëtzebuerg</i>	46,20%	41,70%	43,20%	43,00%	39,6	39,60%	40,60%
	<i>Eldorado</i>	14,30%	16,00%	17,80%	19,80%	20,1	20,10%	17,90%
	<i>DNR</i>	10,70%	10,50%	10,10%	9,60%	9,4	9,40%	6,40%
	<i>RTL Radio 93,3&97,0/en langue allemande</i>				7,60%	7,9	7,90%	6,60%
	<i>Radio Latina</i>	4,90%	5,40%	5,30%	4,40%	5,3	5,30%	5,30%
	<i>Radio 100,7 (Radio socioculturelle)</i>	4,20%	3,90%	4,10%	4,80%	4,8	4,80%	3,50%
	<i>Radio Ara</i>	1,20%	1,30%	1,30%	1,80%	1,3	1,30%	1,10%
TV (chaînes luxembourgeoises)	<i>RTL Télé Letzebuerg</i>	35,10%	32,90%	33,90%	28,60%	26,1	26,10%	27,40%
	<i>Den 2.ten RTL</i>	1,00%	1,00%	2,20%	2,90%	2	2,00%	2,40%
TV (chaînes étrangères)	<i>TF1</i>	16,80%	16,10%	16,90%	16,00%	15,9	15,90%	14,00%
	<i>ARD</i>	15,00%	13,30%	14,20%	15,00%	12,8	12,80%	11,40%
	<i>Pro 7</i>	13,20%	13,50%	13,60%	13,20%	12	12,00%	13,00%
	<i>RTL Television</i>	13,00%	13,90%	15,10%	14,80%	13,3	13,30%	11,30%
	<i>ZDF</i>	11,60%	14,40%	11,80%	12,50%	11,7	11,70%	10,80%
	<i>M6</i>	7,90%	10,00%	9,90%	8,90%	9,4	9,40%	9,70%
	<i>France 2</i>	7,80%	8,00%	8,00%	8,30%	7,8	7,80%	7,60%
	<i>Sat 1</i>	7,30%	7,60%	6,90%	7,00%	6,1	6,10%	5,30%
Cinéma			9,90%	9,50%	10,00%	10,1	10,10%	10,80%
Internet	<i>utilisation</i>	44,60%	49,20%	54,90%	59,60%	63	63,00%	67,20%
	www.rtl.lu	6%	6%	9,60%	13,90%	17,6	17,60%	22,20%
	www.wort.lu			4,70%	8,20%	11,6	11,60%	13,20%
	www.lessentiel.lu			2,50%	5,30%	8,4	8,40%	10,80%
	www.tageblatt.lu				2,00%	2,7	2,70%	3,80%
	www.mywort.lu					2,5	2,50%	2,60%
	www.lequotidien.lu							1,30%
	<i>Administration publique en ligne</i>			5,90%	7,90%	6,8	6,80%	7,70%

1.7. Les activités au niveau européen en matière de médias

1.7.1. Le Conseil Culture/Audiovisuel et le groupe de travail « Audiovisuel »

Les activités au niveau européen ont été dominées par l'adoption du nouveau «Programme Europe Créative ». Ce programme, couvrant la période 2014-2020, regroupe deux programmes jusqu'alors distincts : le programme Culture et le programme Média. Le programme Média, qui existe depuis 1991, est un pilier essentiel de la production audiovisuelle européenne et a fait ses preuves pour encourager la distribution des œuvres européennes au sein de l'Union européenne et dans le monde. Parmi les éléments innovateurs du nouveau programme de

financement communautaire, figure un nouveau dispositif financier visant à faciliter l'accès aux financements des petites et moyennes entreprises (PME) et des organisations des secteurs de la culture et de la création. Avec un budget de € 1,46 milliards EUR pour les sept prochaines années - 9% de plus qu'actuellement - le programme devrait donner un nouvel élan aux secteurs culturels et créatifs, qui sont une source importante d'emplois et de croissance.

Le Conseil a, en outre, adopté des conclusions sur la liberté et le pluralisme des médias pour répondre au rapport du groupe d'experts instauré par la Commission européenne sur ce sujet. Les ministres ont notamment tenu à souligner la compétence nationale en la matière, tout en souhaitant renforcer la coopération entre régulateurs nationaux, dont l'indépendance doit être assurée.

Les ministres de l'audiovisuel ont également eu des échanges informels sur les enjeux liés à la « TV connectée ». Les réflexions ont porté sur l'encadrement de cette convergence, qui peut se définir comme la fusion progressive des services de radiodiffusion traditionnels et d'Internet.

1.7.2. Le Comité directeur pour les Médias et la Société de l'Information (CDMSI)

La Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables des médias et de la société de l'information s'est tenue à Belgrade les 7 et 8 novembre 2013, à l'invitation du gouvernement serbe. Le thème de la conférence était « Liberté d'expression et démocratie à l'ère numérique : opportunités, droits et responsabilités », avec trois sous-thèmes : « Accès à l'internet et droits fondamentaux », « Comment réagissons-nous aux menaces actuelles contre le journalisme ? » et « Pluralisme, diversité et qualité dans le nouvel écosystème des médias – opportunités et risques ».

Les ministres ont adopté une déclaration portant sur le thème : 'Liberté d'expression et démocratie à l'ère numérique – Opportunités, droits, responsabilités' ainsi que trois résolutions sur 'La liberté de l'internet' et 'Préserver le rôle essentiel des médias à l'ère numérique », et la « Sécurité des journalistes'.

Dans le cadre des travaux du CDMSI, il convient de signaler que le projet de déclaration sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias a été finalisé et qu'il a été décidé de le soumettre au Comité des Ministres pour adoption.

Enfin, notons que le CDMSI a encore achevé l'examen du projet de recommandation portant sur la création d'un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet et son projet d'exposé des motifs.

Finalement, le CDMSI a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux de modernisation effectués par le comité de suivi mis en place dans le cadre de la Convention 108 pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel.

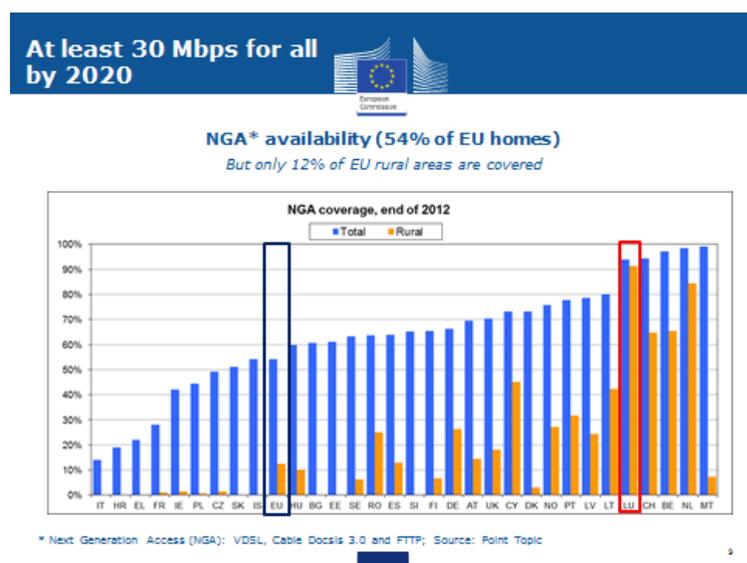
2. Les réseaux et services de communications électroniques

2.1. Les activités au niveau national

2.1.1. Evaluation statistique des politiques des médias et des communications

La coordination des politiques des médias et des communications passe également par le suivi régulier des données et des études dédiées au secteur TIC. Surtout pour l'évaluation des politiques d'Internet à haut débit, la veille statistique est courante. Les grands fournisseurs de données sont le Statec, l'ILR, Eurostat et la Commission européenne pour le benchmarking autour du Digital Agenda Europe, ainsi que l'OCDE avec son portail Broadband.

Fin 2012³, la stratégie nationale pour un Internet ultra-haut débit commence à se refléter dans le positionnement du pays dans le benchmarking européen. En effet, le Luxembourg est classé 5^e pour son taux de couverture du pays en réseaux d'accès Internet de nouvelle génération (NGA – next generation access networks)⁴ :



L'utilisation régulière (une fois par jour, une fois par semaine) d'Internet est un des indicateurs clés du Digital Agenda 2013. Pour cet indicateur, le Luxembourg se positionne 3^e à côté des Pays-Bas et de la Suède: 94% des résidents luxembourgeois utilisent régulièrement Internet⁵. La moyenne UE est de 70%.

2.1.2. Stratégie nationale pour les réseaux à « ultra-haut » débit

La stratégie fixe des objectifs de couverture pour les années 2011, 2013, 2015 et 2020. Pour 2013, il s'agissait des objectifs suivants :

³ Source : Eurostat, 31 juillet 2013

⁴ Réseaux d'accès câblés qui sont, en tout ou en partie, en fibre optique et qui sont capables d'offrir des services d'accès à haut débit améliorés par rapport aux réseaux cuivre existants (grâce à des débits supérieurs à 30 Mbit/s notamment).

⁵ Source : Eurostat, 31 juillet 2013

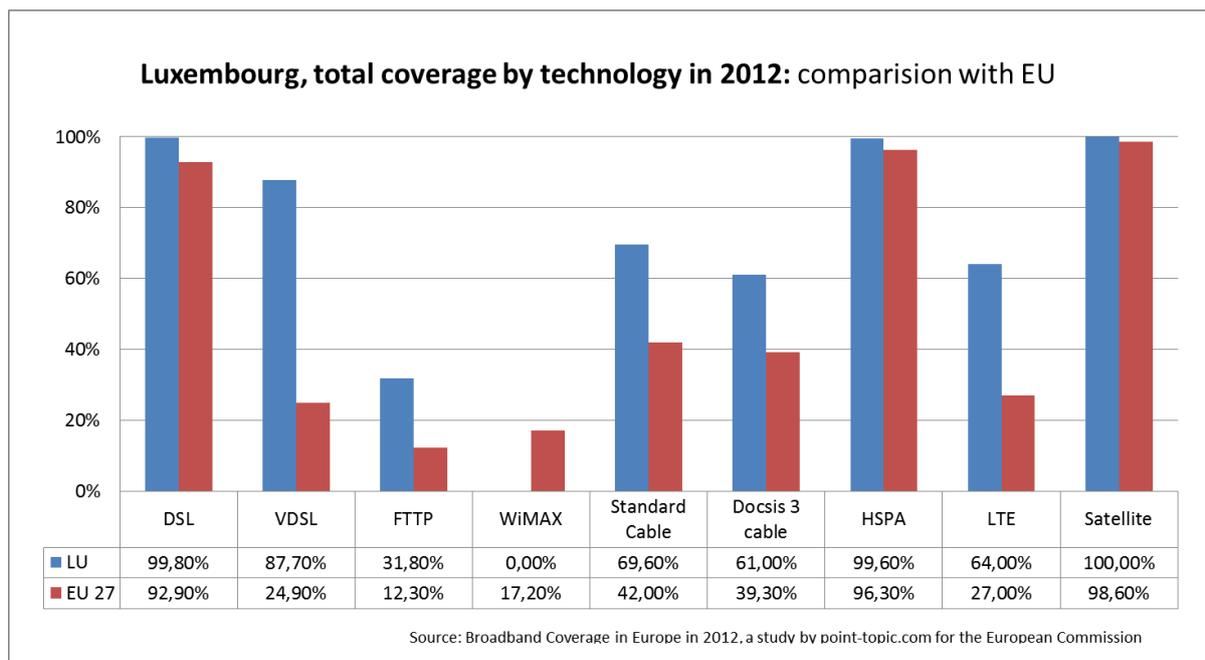
- couverture de min. 100 Mbit/s en voie descendante et min. 50 Mbit/s en voie ascendante pour 80% de la population ;
- couverture de min. 1 Gbit/s en voie descendante et min. 500 Mbit/s en voie ascendante pour 25% de la population.

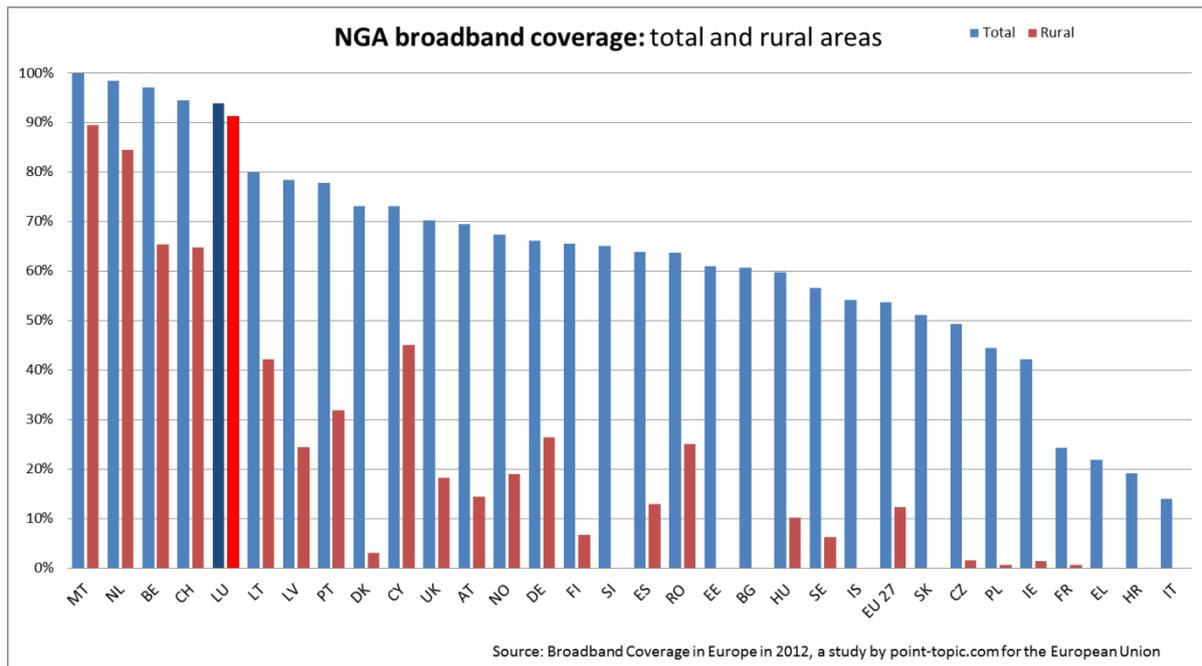
A la fin de 2013, des offres de 100 Mbit/s à 120 Mbit/s étaient proposées par les opérateurs de communications électroniques et par les câblodistributeurs et, comme prévu par la stratégie, ces offres étaient disponibles pour plus de 80% de la population.

Deux opérateurs proposaient des offres de 1 Gbit/s. Avec près de 34% de couverture fin 2013 l'objectif de la stratégie a été dépassé.

Pour ce qui est des technologies ultra-haut débit mobiles (LTE) fournissant en pratique des vitesses autour de 50 Mbit/s, selon les données d'opérateurs, 90% de la population est couverte.

Grâce à ces taux de couverture extrêmement favorables, y compris en milieu rural, le Luxembourg peut se compter parmi les leaders européen en ultra-haut débit.





(Remarque : NGA signifie Next Generation Access et désigne de manière générale les technologies d'accès dont la vitesse est supérieure à celle de l'ADSL.)

Pour avoir une meilleure image de la répartition géographique de la couverture, le SMC a commandité une étude devant aboutir à une cartographie de la couverture ultra-haut débit du Luxembourg. La cartographie devra permettre de mieux identifier les zones où des efforts restent à faire. Les résultats de cette étude sont attendus pour 2014.

Le SMC a également été étroitement associé à un exercice de cartographie lancé par le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et dont l'objectif fut de dresser un inventaire de l'état de connectivité des zones d'activités en vue de la création de zones d'activités à « ultra-haut » débit prévues par la stratégie.

2.1.3. La politique nationale du spectre radioélectrique

C'est le ministre qui accorde les licences pour l'utilisation du spectre, l'instruction des demandes de fréquences, la coordination des fréquences et l'organisation des consultations publiques incombent à l'ILR.

2.1.3.1. Les licences pour les réseaux de communications mobiles

Après le renouvellement des licences des opérateurs mobiles pour les bandes de fréquences des 900 et 1800 MHz et l'octroi de spectre supplémentaire aux trois exploitants de réseaux mobiles existants, l'ILR a organisé une nouvelle consultation publique concernant les fréquences restantes dans la bande des 2,6 GHz. Suite à cette consultation, une licence pour un bloc de fréquences dans cette bande a été accordée à la société Join Wireless en août 2013.

En outre, en novembre 2013, les licences des trois opérateurs existants pour les fréquences dans la bande des fréquences des 2,1 GHz ont été adaptées. Les nouvelles licences permettent le choix entre différentes technologies, conformément aux décisions applicables de la Commission européenne, et les droits d'utilisation ont été rendus négociables sous certaines conditions. La partie de spectre initialement destinée à une utilisation en mode TDD, qui n'a jamais été mise en service par les opérateurs, ne figure plus dans les nouvelles licences, étant donné que la Commission européenne entend affecter ces fréquences à un autre usage.

2.1.3.2. Le groupe de travail « cadastre hertzien »

Faisant suite à un projet de la Ville de Luxembourg de mettre en place un « cadastre hertzien » reflétant le niveau des champs radioélectriques résultant de certains types de réseaux de communications électroniques sans fil, le ministre des Communications et des Médias a mis en place un groupe de travail réunissant des représentants de la Ville, des ministères et administrations concernés ainsi que des opérateurs mobiles, dans le but de faire avancer ce projet de façon concertée entre tous les acteurs concernés et de concilier les objectifs des uns et des autres, à savoir assurer une bonne couverture des réseaux mobiles et prendre en compte les soucis des citoyens liés à la santé. En mai 2013, les différents acteurs concernés ont signé un accord de collaboration fixant le cadre dans lequel le projet pilote s'inscrit. Sur cette base, le projet pilote a pu entrer dans sa phase d'exécution.

2.1.4. La stratégie « Cybersécurité »

En 2013, le Cyber Security Board, qui a été créé en 2011 et qui est chargé de mettre en œuvre la stratégie en matière de cyber sécurité, a poursuivi ses travaux notamment par l'intermédiaire des groupes de travail qu'il a mis en place à cette fin dans le domaine de la formation des agents de l'État en matière de cyber sécurité, de la sécurisation des banques de données et ayant pour objectif de créer un portail unique permettant de centraliser le signalement des incidents en matière de cyber sécurité.

2.1.5. La promotion des compétences et des emplois du numérique

L'Union européenne constate une pénurie de main d'œuvre qualifiée en technologie de l'information et de la communication (TIC) de l'ordre d'un million jusqu'en l'an 2015.

Raison pour laquelle la Commission européenne continue à inciter les États membres à consacrer des efforts au développement des compétences numériques (e-Skills). Ces objectifs sont également inscrits dans le plan d'action EU2020 et le Digital Agenda Europe qui en dérive.

En mars 2013, la vice-présidente de la Commission européenne, Neelie Kroes, lance la « *Grand Coalition for IT Jobs* » qui fait appel aux États membres de mieux coordonner leurs initiatives autour du marché du travail/formation des IT en incitant les organisations représentatives du secteur, le service public, les entreprises privées et publiques à coopérer pour déterminer les véritables lacunes du marché de la main d'œuvre TIC, d'effectuer le *matchmaking* adéquat entre demande et offre et de promouvoir des formations TIC auprès de cibles déterminées.

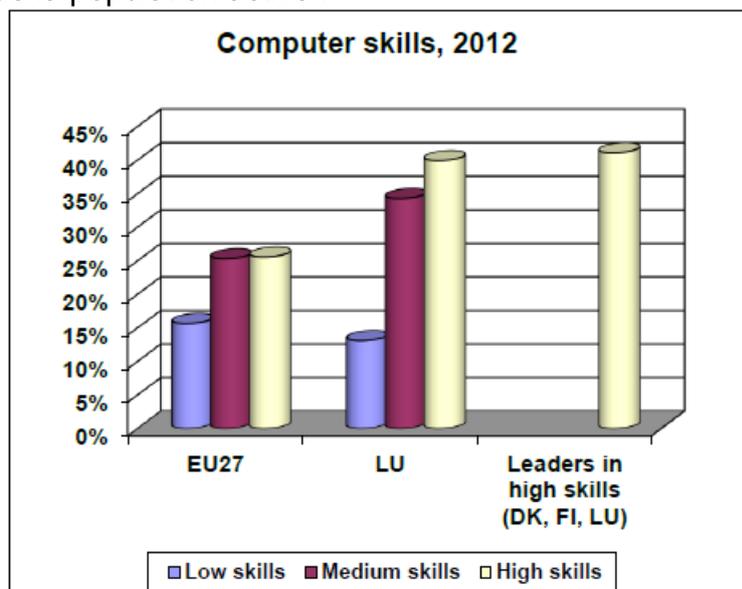
Les qualifications TIC et l'éducation TIC référées sous *e-Skills* représentent trois types d'actions et de formations:

- les formations aux compétences professionnelles dans les métiers des TIC (capacités requises pour la recherche, développement, design, planning stratégique, production, consultance, marketing, vente, intégration, implémentation, administration, maintenance, support et service de systèmes TIC) ; en anglais « *ICT practitioner skills* » ;
- les actions de formation et de sensibilisation au bon usage des médias et des TIC en milieu professionnel et à domicile, ici les TIC ne servent que de support de travail (éducation des consommateurs concernant les TIC) ; en anglais « *ICT user skills* » ou « *digital literacy* » ;
- formations aux capacités requises pour mieux exploiter les opportunités organisationnelles, administratives et commerciales, et la création de services innovants en faisant un usage optimal des TIC ; en anglais « *e-leadership skills* ».

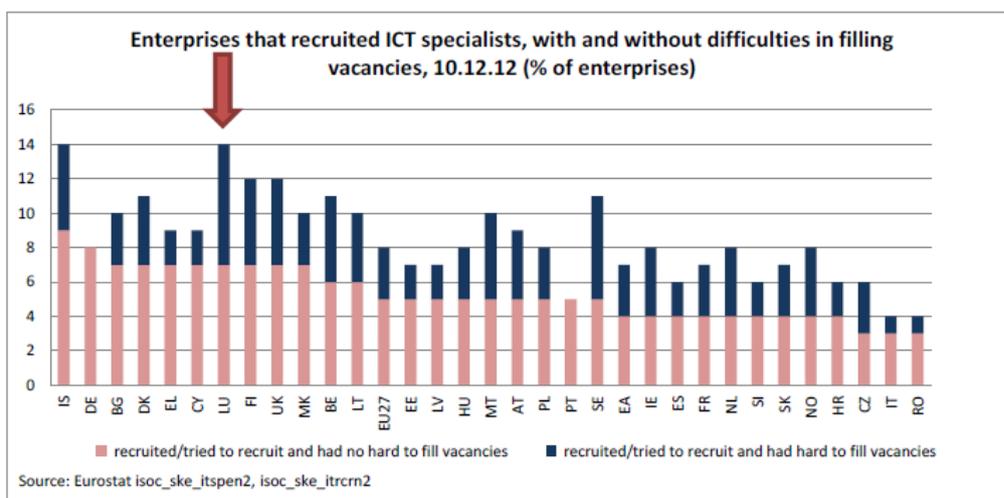
Le Service des médias et des communications représente le Luxembourg dans le *e-Skills Steering Committee* de la Commission européenne et dans les groupes de travail du Conseil européen consacrés aux *e-Skills*.

Par ailleurs, le SMC effectue annuellement un monitoring national de l'offre de formations et d'actions de sensibilisation auprès des organismes de formation continue, associations spécialisées, université, lycées, etc.

Le Luxembourg est bien placé dans les statistiques illustrant les compétences TIC de la population active :



Mais parallèlement une pénurie de qualifiés TIC au Luxembourg persiste, comme le démontre ce graphique de décembre 2012 sur les offres d'emplois TIC non satisfaites :



Pour la troisième fois consécutive, le Service des médias et des communications était présent à la Foire de l'Étudiant (14-15 novembre 2013 à LuxExpo).

Sous le slogan «Be cool be geek», le stand de 27m² mis en place, a présenté des métiers clés du secteur TIC au Luxembourg de façon ludique.

Deux experts étaient sur place et à disposition des étudiants pour répondre aux questions et présenter leurs réalisations technologiques.

Le SMC a également financé un stand commun à la foire de recrutement meet@uni.lu qui se tenait le 12 décembre 2013 à LuxExpo. Il proposait aux entreprises intéressées et en recherche de personnes spécialisées en TIC une présence gratuite. Quatre entreprises ont profité de cette opportunité.

Finalement, le SMC a soutenu et était représenté au *Luxembourg for HEC Day* organisé le 21 mars 2013 à Paris par le groupement HEC Alumni de Luxembourg.

2.2. Les activités au niveau communautaire

2.2.1. Le Conseil Télécommunications

2.2.1.1. Préparation du Conseil européen dédié au numérique

Les ministres en charge des télécommunications ont préparé un Conseil européen thématique dédié à l'économie numérique qui s'est déroulé le 24/25 octobre 2013. Ainsi, les chefs d'État et de gouvernement ont pu discuter de la nécessité de faire en sorte que l'économie numérique de l'UE gagne à nouveau du terrain, ainsi que de l'importance que revêt l'innovation numérique pour la croissance et la compétitivité. Ils ont insisté sur la nécessité de réaliser de nouveaux investissements dans les infrastructures de réseaux à haut et ultra-haut débit – dans le respect de la neutralité technologique - et d'accélérer la mise en place progressive de nouvelles technologies.

Les dirigeants de l'UE ont également confirmé leur volonté d'achever un marché unique numérique favorable aux consommateurs et aux entreprises d'ici 2015. Un

accent particulier a été mis sur les compétences numériques et la nécessité de pourvoir les emplois qualifiés vacants dans le secteur des technologies de l'information.

2.2.1.2. Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe

Les ministres en charge des télécommunications ont pu s'accorder sur le règlement sectoriel des télécommunications dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE). Ce mécanisme vise à encourager les investissements dans trois domaines clés pour la croissance - les transports, l'énergie et la technologie numérique - et de contribuer ainsi à l'achèvement du marché intérieur. Si l'enveloppe initialement prévue par la Commission européenne pour soutenir les investissements dans les réseaux à haut débit rapides et très rapides, et dans les infrastructures de services numériques paneuropéens, a été réduite de 9,2 milliards EUR à 1 milliard EUR, le but est d'attirer d'autres fonds privés et publics en conférant une crédibilité aux projets d'infrastructure et en réduisant leur profil de risque. Le règlement prévoit que 15% du budget disponible pour les instruments financiers sera réservé aux projets de réseaux à haut débit, et priorise la bibliothèque numérique européenne Europeana et les dispositifs du programme pour un Internet plus sûr pour les enfants comme infrastructures de services numériques paneuropéens.

2.2.1.3. La réduction du coût du déploiement de réseaux à haut débit

Le règlement proposé par la Commission européenne en mars 2013 a pour objectif de réduire le coût du déploiement des infrastructures de communications électroniques à haut débit et d'en accroître l'efficacité en étendant à l'ensemble de l'Union les meilleures pratiques existantes, améliorant ainsi les conditions de la mise en place et du fonctionnement du marché intérieur dans un domaine fondamental pour le développement de la quasi-totalité des secteurs de l'économie.

Il est, en effet, communément admis que les travaux de génie civil constituent la majeure partie des coûts globaux de déploiement des réseaux, quelle que soit la technologie utilisée. Pour le déploiement de la fibre optique, on estime que ces travaux représentent jusqu'à 80 % des coûts. Le Conseil Télécommunications a décidé en décembre 2013 de changer la nature de l'instrument juridique, à savoir de transformer le règlement en directive afin de tenir compte du principe de subsidiarité. Le caractère directement applicable et très prescriptif aurait entraîné, pour nombre d'États membres, des coûts supplémentaires non-justifiés.

Les mesures proposées dans cette législation font largement écho à ce que la stratégie nationale pour les réseaux à ultra-haut débit prévoit déjà au Luxembourg, comme la mise en place d'un registre national des travaux et un registre national des infrastructures et la pose d'infrastructures d'accueil pour fibres optiques.

2.2.1.4. Les services de confiance électroniques

En 2013, le Conseil Télécommunications a également poursuivi et approfondi l'examen de la proposition de règlement faite par la Commission européenne le 4

juin 2012 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur. L'objectif déclaré étant d'instaurer « un climat de confiance dans l'environnement en ligne [...] essentiel au développement économique. En effet, si les consommateurs, les entreprises et les administrations n'ont pas confiance, ils hésiteront à effectuer des transactions par voie électronique et à adopter de nouveaux services ». Une législation sur les signatures électroniques et la reconnaissance mutuelle de l'identification électronique est en effet reconnue comme nécessaire pour éliminer les obstacles au marché intérieur et au développement numérique en Europe (Digital Agenda, Single Market Act, Roadmap for Stability and Growth). Les chefs d'État et de gouvernement ont réitéré l'importance à accorder à ce dossier, dans l'intérêt du marché intérieur, en faveur de la croissance et de la création d'emplois.

Les négociations avec le Parlement européen ont pu être entamées et un accord est prévu avant la fin de la législature européenne. La position du Luxembourg s'inscrit dans une perspective marché intérieur. Si on veut encourager les transactions sécurisées transfrontalières – et donc le commerce électronique -, et si on veut établir un environnement de confiance, il faut un cadre réglementaire global pour la signature électronique et autres services de confiance.

2.2.2. Le groupe de la politique du spectre radioélectrique (RSPG)

Le groupe de la politique du spectre radioélectrique (ou RSPG – Radio Spectrum Policy Group) assiste la Commission en établissant des avis et des rapports sur la politique du spectre, la coordination des approches politiques et, le cas échéant, sur l'harmonisation des conditions relatives à la disponibilité et à l'utilisation efficace du spectre radioélectrique nécessaire pour l'instauration et le fonctionnement du marché intérieur. Le SMC assiste aux réunions du RSPG tandis que l'ILR prend part à certains des groupes de travail mis en place par le RSPG.

En 2013, le RSPG a adopté les trois avis suivants :

- L'avis sur les défis stratégiques de l'Europe pour adresser la demande croissante en spectre pour le haut débit sans fil ;
- L'avis sur l'usage collectif du spectre, qui décrit le concept de partage du spectre via un régime de licence individuelle (LSA – Licensed Shared Access) ;
- L'avis intérimaire sur la préparation de la Conférence mondiale des radiofréquences en 2015 (CMR-15).

Le RSPG a également élaboré des rapports concernant :

- Les besoins en spectre sectoriel stratégique ;
- La gestion des interférences ;
- La demande de spectre pour le haut débit sans fil ;
- L'assistance UE dans des situations de coordination bilatérale.

2.2.3. Le Comité des Communications

Le Comité des Communications (CoCom) est un Comité mis en place dans le cadre du paquet télécom. Il a notamment comme mission de formuler des avis au sujet de

mesures d'exécution à prendre par la Commission européenne conformément aux dispositions de certaines directives, règlements et décisions européens. Il sert également de forum pour des échanges de vues et d'informations en matière de communications électroniques.

En 2013, les travaux du CoCom ont été dominés par l'élaboration de la recommandation sur des obligations de non-discrimination et des méthodes de calcul des coûts cohérentes pour promouvoir la concurrence et encourager l'investissement dans le haut débit. Le CoCom a en outre traité des sujets liés à la mise en œuvre du cadre réglementaire des communications électroniques, tels que le service universel, la notification des violations en matière de protection des données personnelles. Parmi les autres sujets discutés par les experts ont figuré les services mobiles par satellite et la mise en œuvre des numéros 112 et 116.

2.3. Les activités au niveau international

2.3.1. L'OCDE

Le Service des médias et des communications représente le Luxembourg au niveau du Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications (ICCP) auprès de l'OCDE ainsi que dans les groupes de travail mandatés par ce comité.

Fin 2013 il a été décidé d'un changement de nom pour l'ICCP, intitulé dès à présent « Comité de la Politique de l'Économie Numérique » (*Committee on Internet Economy Policy*).

En 2013, le Luxembourg a activement suivi :

- un projet majeur de l'OCDE qui se consacre à l'étude de la valeur économique du capital intellectuel, des actifs intellectuels des entreprises, et des données massives générées par Internet. Face à une économie qui devient de plus en plus numérisée, les données massives deviennent un actif important dans le produit national d'un pays. La taxation des données massives comme une nouvelle source de croissance économique en est un aspect clé.
- le recensement par l'OCDE des politiques TIC au sein des pays membres afin de rédiger son « IT Outlook » (Perspectives des Technologies de l'Information) qui paraît sur une base biennale;
- la fourniture de chiffres clés sur l'Internet et surtout Internet à haut débit auprès des ménages et des entreprises pour alimenter la deuxième grande publication de l'OCDE le « Communications Outlook » (Perspectives de télécommunications) à paraître sur une base biennale.

2.3.2. L'ICANN

L'ICANN est une organisation de droit privé à but non lucratif, sis à Palo Alto en Californie. Elle est chargée d'allouer l'espace des adresses de protocole Internet (IP)

et de gérer le système de nom de domaine, DNS, de premier niveau pour les codes génériques (gTLD) et les codes nationaux (ccTLD).

Le système de nom de domaine (Domain Name System - DNS) aide les utilisateurs à naviguer sur Internet. Chaque ordinateur relié à Internet a une adresse unique appelée "adresse IP" (adresse de protocole Internet). Étant donné que les adresses IP (qui sont des séries de chiffres) sont difficiles à mémoriser, le DNS permet d'utiliser à la place une série de lettres familières (le "nom de domaine"). Par exemple, au lieu de taper "192.0.34.163," on peut taper www.luxembourg.lu.

Début 2012, l'ICANN a lancé le programme de création de nouvelles extensions de noms de domaine de premier niveau (*new gTLDs*). Ainsi les traditionnels [.com], [.net] et les codes pays [.lu etc.] coexisteront bientôt avec plusieurs centaines de nouvelles extensions génériques et sectorielles [.immo, .hotel, .sport, .auto, .bank, .web, etc.], et gérées par des registres spécialisés.

85 nouveaux *gTLDs* émanent du Luxembourg.

- ***Ce nouvel environnement nécessite des lignes directrices claires***

Avant la mise en fonctionnement des nouvelles extensions, le Conseil des gouvernements, partie intégrante du management multipartite de l'ICANN, émettait un avis au directoire de l'ICANN pour toutes les extensions qui risquent de porter atteinte à la souveraineté des États ou bien au cadre légal des pays ; comme par exemple les .doctor, .health, insurance, .bank, .lotto, visant des secteurs réglementés, ou bien .play, .kids visant l'environnement proche des enfants mineurs.

Le Conseil des gouvernements conseille les responsables ICANN pour ce qui est de la protection des consommateurs et des mineurs, la protection de la propriété intellectuelle et de la libre concurrence ; pour les nouvelles extensions de noms de domaines le Conseil insistait sur l'implémentation de mesures de sauvegardes supplémentaires par les *registres* au moment de la signature de leur contrat d'agrément de registre avec l'ICANN (2013 Registry Accreditation Agreement, RAA).

Le Service des médias et des communications (SMC) représente le Luxembourg dans le Conseil des gouvernements de l'ICANN.

Aussi, le SMC informe les milieux intéressés de l'évolution du système international des noms de domaines. Le 23 octobre 2013, le SMC, ensemble avec la Chambre de Commerce du Luxembourg, avait organisé une séance d'information sur les *new gTLDs* à l'adresse des membres de la Chambre de Commerce.

- **Le problème des extensions de premier niveau [.vin] et [.wine]**

Le prétendant au [.vin] est un groupe américain, Donuts, qui a également déposé un dossier pour «.wine», en concurrence avec une société basée à Gibraltar et une autre en Irlande. Si elle obtient l'extension «.vin», la société pourra commercialiser tous genres de noms de domaine de second niveau, comme «www.bordeaux.vin» ou «www.champagne.vin». Une grande société commerciale américaine pourrait vendre les noms de domaine aux plus offrants, à des intéressés totalement étrangers auxdites appellations et commercialiseraient sur leur site tout ce qu'ils voudraient sous cette appellation.

La France et le Luxembourg, rejoints plus tard par l'Italie, le Portugal et l'Espagne, ont déposé auprès de l'ICANN un «avertissement précoce», une procédure d'alerte pour rappeler que la dénomination .vin ainsi que ses appellations géographiques faisaient l'objet d'une régulation européenne très stricte.

Le 9 septembre 2013, la vice-présidente de la Commission européenne, Neelie Kroes, a adressé un courrier à ICANN demandant fermement qu'il n'y ait pas de délégation de noms de domaine de premier niveau .vin et .wine sans mécanisme de garantie fort pour les indications et appellations géographiques, allant jusqu'à mettre en question la confiance de l'UE en l'ICANN.

Le SMC coopère en ceci avec le Ministère de l'agriculture et de la viticulture.

2.3.3. L'Union internationale des télécommunications

2.3.3.1. Conseil de l'UIT

La Conseil de l'UIT a tenu sa session du 11 au 21 juin à Genève. Parmi les sujets d'ordre financier le Conseil a approuvé les Plans opérationnels quadriennaux des 3 secteurs (radiocommunications, normalisation et développement) pour les années 2014-2017, ce qui permet d'entamer les préparations pour la conférence mondiale du développement des télécommunications (du 30 mars au 10 avril 2014) et la conférence mondiale des radiocommunications de 2015.

Le Conseil a également approuvé le budget biennal de l'Union pour 2014-2015, d'un montant de 166 311 000 CHF pour l'exercice 2014 et de 164 744 000 CHF pour l'exercice 2015, soit un total de 331 055 000 CHF pour l'exercice biennal 2014-2015.

Parmi les sujets à l'ordre du jour ayant eu un intérêt pour le Luxembourg, il y a lieu de citer la *Décision 482* (modifiée en 2013) en application de laquelle le Conseil approuve que la soumission d'une fiche de notification de réseau à satellite comprenant la bande de fréquences 21,4-22 GHz soit considérée comme une seule et même fiche de notification et ne fasse pas l'objet de droits additionnels ou distincts au titre du recouvrement des coûts. Le Conseil décide en outre le remboursement des droits perçus depuis la CMR 2012 au titre du recouvrement des coûts pour le traitement séparé de la partie concernant la bande 21,4-22 GHz d'une fiche de notification d'un réseau à satellite. ***Cette décision se traduit par des économies importantes pour certains États membres dont le Luxembourg.***

L'autre sujet fut le *Protocole portant sur les biens spatiaux et rôle éventuel de l'UIT comme autorité de surveillance (UNIDROIT)*. Le Conseil a chargé le Secrétaire général à continuer d'exprimer l'intérêt de l'Union pour que celle-ci devienne l'Autorité de surveillance et de soumettre à la prochaine session du Conseil en 2014 ainsi qu'à la prochaine Conférence de plénipotentiaires (qui se tiendra en novembre 2014) un rapport sur les incidences financières, juridiques et techniques si l'UIT exerçait des fonctions d'Autorité de surveillance.

2.3.3.2. Les activités au plan national

Le projet de loi no 6637 portant approbation

- des amendements apportés par les Conférences de plénipotentiaires du 24 novembre 2006 et du 22 octobre 2010 à la Constitution et à la Convention de l'Union internationale des télécommunications telles qu'amendées par la suite ;
- des réserves formulées par le Luxembourg lors des Conférences de plénipotentiaires du 24 novembre 2006 et du 22 octobre 2010

a été déposé à la Chambre des Députés en date du 20 décembre 2013. Le projet a été avisé par la Chambre des métiers et la Chambre de Commerce qui l'approuvent. Le projet de loi a pour objet de faire approuver par la Chambre des Députés les amendements apportés par les Conférences de plénipotentiaires du 24 novembre 2006 et du 22 octobre 2010 à la Constitution et à la Convention de l'Union internationale des télécommunications telles qu'amendées par la suite ainsi que les réserves formulées par le Luxembourg lors des Conférences de plénipotentiaires du 24 novembre 2006 et du 22 octobre 2010.

Les modifications apportées aux instruments fondamentaux de l'Union internationale des télécommunications reflètent les objectifs clés de l'Union qui consistent à optimiser les travaux de l'Union et à ouvrir davantage l'Union au secteur privé et à la société civile. Pour faire face au rythme accéléré de l'évolution technologique, l'UIT tend à mettre en place un cadre adéquat qui permettra au secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) d'intégrer toutes les évolutions et tendances nouvelles pour répondre ainsi aux besoins du public et des consommateurs.

3. Les services postaux

3.1. Au niveau national : L'Union Postale Universelle (UPU)

Le projet de loi no 6640 portant approbation

- du Huitième Protocole additionnel à la Constitution de l'Union Postale Universelle ;
- du Premier Protocole additionnel au Règlement général,
- des amendements à la Convention postale universelle et à son Protocole Final ;

a été déposé à la Chambre des Députés en date du 20 décembre 2013. Le projet a été avisé par la Chambre des métiers et la Chambre de Commerce qui l'approuvent. Le projet de loi a pour objet de faire approuver par la Chambre des Députés le Huitième Protocole additionnel à la Constitution de l'Union Postale Universelle, le Premier Protocole additionnel au Règlement général ainsi que les amendements à la Convention postale universelle et à son Protocole final, signés au Congrès Postal Universel de Genève, le 12 août 2008.

Les modifications apportées au dispositif en place concernent des règles techniques nécessaires au fonctionnement du réseau postal mondial qui sont obligatoirement appliquées par les opérateurs postaux. Les modifications en question comportent des changements de terminologie pour tenir compte du processus de libéralisation du secteur postal, une modernisation des services postaux tenant compte des nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi qu'une modification profonde du système des frais terminaux en matière postale.

4. Les activités satellitaires

4.1. Les activités satellitaires luxembourgeoises

La société SES ASTRA bénéficie d'une concession de l'État luxembourgeois pour l'exploitation d'un système de satellites luxembourgeois servant principalement à la transmission de programmes de télévision et de radio. Au 31 décembre 2013, 16 satellites ASTRA étaient en orbite dans l'arc géostationnaire, dont trois satellites en position inclinée. Ces satellites étaient positionnés essentiellement à quatre positions orbitales luxembourgeoises (19,2° Est, 23,5° Est, 28,2° Est et 31,5° Est) et dans certains cas à des positions desservies par SES mais relevant d'autres pays. Le 30 septembre 2013, le satellite ASTRA 2E a été lancé avec succès pour être mis en service à la position 28,2° Est. Pour 2014 deux autres lancements de satellites ASTRA sont prévus.

Les satellites de SES atteignent 143 millions de ménages en Europe si on inclut la réception par l'intermédiaire du câble et l'IPTV. Ils desservent 73% des ménages utilisant la réception directe de la télévision par satellite en Europe et ils diffusent 2361 chaînes de télévision. De nouveaux services en haute définition sont venus s'ajouter, confirmant ASTRA comme la plus importante plateforme de distribution de télévision haute définition en Europe avec 490 chaînes en HD.

Le service SES Broadband Services, permettant l'accès aux communications à large bande grâce à un terminal satellitaire interactif à prix abordable, est désormais offert dans de nombreux pays européens et africains. Il constitue un outil remarquable pour lutter contre la fracture numérique dans les régions rurales. Grâce à la mise en service de charges utiles opérant en bande Ka à la position 28,2° Est, SES est désormais en mesure d'offrir une connexion par satellite allant jusqu'à un débit de 20 Mbits/s.

La société Luxspace s'est également vu accorder en 2011 une concession pour le lancement de microsatsellites, destinés à la collecte de données d'identification de navires. Un deuxième microsatsellite, appelé Vesselsat 2, a été lancé vers une orbite basse en janvier 2012.

4.2. Les activités satellitaires au niveau international : COPUOS

Depuis 2013 le Luxembourg a également commencé à suivre les travaux du Comité des Nations Unies pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, dans un premier temps en tant qu'observateur. Le Luxembourg y est représenté par Prof. Mahulena Hofmann, SES Chair in Satellite Communications and Media Law de l'Université de Luxembourg.

4.3. Les activités satellitaires au niveau international : EUTELSAT - 38^e Assemblée des Parties

La 38^e Assemblée des Parties d'EUTELSAT Organisation Intergouvernementale (l'Assemblée des Parties se tient tous les 2 ans) s'est tenue du 15 au 16 mai 2013 à Paris. Lors de sa réunion l'Assemblée a adopté pour l'exercice 2013/2014 un budget de 768 300 EUR et pour l'exercice 2014/2015 un projet de budget de 848 900 EUR. Les budgets servent à couvrir les dépenses de fonctionnement du Secrétariat de l'organisation. L'Assemblée a procédé à la nomination de M. Christian Roisse au poste de Secrétaire exécutif pour un mandat de quatre ans du 2 juillet 2013 au 1^{er} juillet 2017. Les Parties ont également décidé de porter de 6 à 7 le nombre de membres du comité consultatif et ont désigné comme représentants au sein du comité les Parties de la Croatie, d'Espagne, de la France, du Luxembourg, de la Pologne, de la Suisse et de la Turquie.

Parmi les sujets à l'ordre du jour ayant eu un intérêt pour le Luxembourg, il y a lieu de citer l'importance de la protection de la bande C pour le service fixe par satellite contre les propositions qui pourraient être faites lors de la prochaine Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT en 2015 et qui pourraient à terme conduire à l'ouverture de l'ensemble de la bande C aux services mobiles terrestres de générations futures. Les Parties ont convenu de continuer à protéger le service fixe par satellite dans la partie supérieure de la bande C.

Les États Parties ont également chargé le Secrétaire exécutif, sur base de l'article VII de la Convention des Nations Unies sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, à faire au nom d'EUTELSAT OIG une déclaration acceptant des droits et des obligations énoncés dans la Convention sur l'immatriculation par EUTELSAT en qualité d'État de lancement avant sa transformation. Dans ce contexte, les États Parties ont demandé au Secrétaire exécutif de créer et de maintenir un registre des satellites EUTELSAT lancés avant la transformation d'EUTELSAT.

5. La promotion du Luxembourg en tant que centre d'excellence des TIC

La promotion du secteur TIC se fait conjointement par le Service des médias et des communications et le ministère l'Economie et du Commerce extérieur sous le chapeau de *Luxembourg for Business – Proud to Promote ICT*.

Le SMC a participé à plusieurs missions de promotion à l'étranger :

- Mission de prospection USA, niveau Ministres (mars)
- Mission de prospection USA, niveau fonctionnaires (mars)
- Mission économique Afrique du Sud (juin)

Le SMC a également assuré une présence aux conférences suivantes :

- Cloud Gaming Europe, Londres (février)
- WorldHosting Days, Rust (mars)
- Datacentres Europe, Nice (mai)
- ICT Spring, Luxembourg (juin)
- GDC Europe, Cologne (août)
- Gamescom, Cologne (août)
- European Peering Forum, Reykjavik (septembre)
- Congrès annuel EuroCloud, Luxembourg (octobre)
- Capacity Europe, Amsterdam (novembre)
- LU-CIX event, Luxembourg (novembre)

La participation aux missions et la présence aux conférences représente environ 72 jours/homme.

Le Service des médias et des communications continue à être épaulé pour les sujets techniques liés notamment aux data centers et à la connectivité par un consultant externe.

Par ailleurs, le SMC assure la mise à jour du site web *Luxembourg for Business – Proud to Promote ICT* (www.investinluxembourg.lu/ict), notamment par la production de contenu audiovisuel et la production de contenu, ainsi que tout autre matériel de promotion édité sous ce label. Ainsi fut élaborée en 2013 la publication « Luxembourg and ICT: a snapshot ». Il s'agit d'un recueil de statistiques du secteur des TIC qui présente la situation des TIC au Luxembourg par rapport aux principaux pays leader du secteur en Europe et dans le reste du monde (notamment aux États-Unis, au Japon et en Corée du Sud). Le comité éditorial était composé du SMC, du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et d'ICTLuxembourg.

Le SMC, ensemble avec le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et ICTLuxembourg, ont rejoint l'éditeur Makana pour élaborer le premier numéro du nouveau magazine « ICTNation », une publication de 60 pages au sujet du secteur TIC au Luxembourg.

En outre, une brochure conjointe entre LFB-ICT, Luxinnovation et Technoport a été créée dans le cadre de la présence des trois entités sur un stand commun à la foire ICTSpring.

D'autres dépliants ont été produits à l'occasion de la foire Cloud Gaming Europe et de la mission de prospection en Afrique du Sud.

De même, une campagne en ligne sur les réseaux sociaux et sur des sites TIC spécialisés a été lancée en vue de la mission économique en Afrique du Sud en juin. Cette campagne a généré plus de deux tiers des inscriptions aux workshops ICT organisées sur place.

Une autre campagne en ligne a été réalisée en novembre-décembre afin de promouvoir les atouts technologiques du Luxembourg. Cette campagne a permis de doubler le nombre annuel total de visiteurs du site Internet LFB-ICT.

De nouvelles vidéos avec des témoignages de dirigeants d'entreprises TIC établies au Luxembourg ont également été produites et mises à disposition sur le site LFB-ICT.

Pour les activités de promotion, le Service des médias et des communications se concerta étroitement avec le secteur privé, à savoir via ICTLuxembourg, la plateforme de collaboration des associations TIC du pays.

6. La protection des données

La proposition de règlement présentée par la Commission européenne le 25 janvier 2012 vise à mettre à jour le cadre réglementaire communautaire en matière de protection des données personnelles, régi essentiellement par la directive 1995/46/CE relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. La Commission se propose de créer « un cadre global, cohérent, solide et moderne relatif à la protection des données pour l'Union européenne ».

Les principales modifications proposées par la Commission européenne sont les suivantes:

- l'accès des personnes concernées à leurs propres données sera facilité ;
- le consentement de la personne concernée, lorsqu'il est exigé, ne pourra pas être présumé mais devra être donné explicitement ;
- les personnes concernées pourront se prévaloir d'un droit à l'oubli numérique qui leur permettra de demander la suppression de données les concernant si aucun motif légitime ne justifie leur conservation ;
- elles pourront invoquer le droit de transférer leurs données à caractère personnel d'un prestataire de services à un autre (droit à la portabilité des données) ;
- les entreprises qui traitent des données à caractère personnel n'auront à l'avenir plus que l'autorité du pays dans lequel ils ont leur établissement principal comme interlocuteur. Cette mesure devrait avoir pour but d'accroître la sécurité juridique des entreprises et de réduire les frais administratifs ;
- les entreprises traitant les données devront à l'avenir notifier toute violation grave de données personnelles à une autorité nationale ;
- les autorités nationales en matière de protection des données auront le pouvoir de prononcer des sanctions y compris des sanctions financières.

En 2013, un examen approfondi a eu lieu au Conseil JAI sur l'ensemble du texte. On s'est penché notamment sur les obligations imposées aux responsables du traitement où une approche fondée sur les risques a été élaborée permettant d'articuler la charge administrative en fonction du risque auquel un traitement de données est exposé. En outre, les travaux des ministres se sont concentrés sur le guichet unique, au titre duquel une seule autorité serait compétente pour une entreprise active dans plusieurs États membres. Un tel mécanisme permet une application cohérente des règles et une sécurité juridique à travers l'Union européenne qui profiteront aux citoyens européens, ainsi protégés à un même niveau élevé à travers le marché intérieur.

La position du Luxembourg s'inscrit pleinement dans une logique de marché intérieur dans le plein respect du droit fondamental à la protection des données personnelles. L'objectif de créer des règles harmonisées communes et appliquées de manière uniforme à travers le marché intérieur (un guichet unique tant pour les citoyens que pour les entreprises) est à soutenir, tout comme l'importance de créer des règles claires et comprises par les citoyens et les entreprises. Ceci renforcera la sécurité juridique pour les entreprises et permettra d'augmenter la protection des individus. Dans un contexte numérique, où les frontières s'estompent progressivement, il importe d'éviter une territorialisation du droit relatif à la protection des données.

7. Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, placé sous la tutelle conjointe des Ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement. Ainsi il est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives (AFS), des initiatives européennes comme Eurimages, ainsi que de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle, telles que la promotion, les accords de coproduction et les certificats de nationalité des œuvres.

7.1. Les aides financières sélectives

Le Fonds a bénéficié en 2013 d'une dotation budgétaire de 40.000.000 €.

Le Conseil d'administration du Fonds a statué sur 94 demandes d'aides financières sélectives. 61 projets ont bénéficié d'une aide financière sélective pour un montant total de 39.342.155 €. 26 aides à l'écriture et/ou au développement ont été accordées pour un montant total de 1.192.500 € et 35 aides à la production ont été accordées pour un montant total de 38.149.655 €.

7.2. La promotion

7.2.1. Les festivals et marchés

Le Fonds a participé à plusieurs manifestations et festivals internationaux e.a. au Luxembourg (Discovery Zone Luxembourg City Film Festival, CinEast, ...), à la Berlinale, au marché du film de Cannes, au marché du film d'animation d'Annecy et au marché international du documentaire "Sunny Side of The Doc" à La Rochelle.

7.2.2. Les nominations et Prix internationaux (sélection)

- "Ernest & Célestine" de Benjamin Renner, Vincent Patar et Stéphane Aubier (Melusine Productions) a continué à collectionner sélections et distinctions aux États-Unis (six nominations aux IAFA Annie Awards, Sundance Film Festival, LAFCA (Association des critiques de films de Los Angeles, Seattle International Film Festival, New York International Children's Film Festival, ...) et en Europe (Galway, Angoulême, Bucarest, Zagreb, Stuttgart, ...). Le film a également remporté le Golden Elephant Trophy du meilleur film d'animation au Festival International du Film pour Enfants d'Inde.
- "Pinocchio" d'Enzo D'Alò (Iris Productions) a été admis en sélection officielle au Festival International du Film d'Animation d'Annecy et au Cartoon Movie à Lyon.
- Le court-métrage d'animation "Mr Hublot" de Laurent Witz et Alexandre Espigares (Zeit Productions) a connu un parcours exceptionnel avec une sélection dans plus de 40 festivals à travers le monde et plus de 10 prix internationaux.
- Le court-métrage d'animation "Emilie" d'Olivier Pesch (Samsa Film) a poursuivi son parcours dans de nombreux festivals internationaux (Kinderfilmfestival de Francfort, Anima Argentine, Festival du Film Court de Brest (F), ...).
- "A perdre la raison" de Joachim Lafosse (Samsa Film) a triomphé aux Magritte 2013, les trophées du cinéma belge, en remportant le Magritte du Meilleur Réalisateur, le Magritte du Meilleur Montage, le Magritte de la Meilleure Comédienne et le Magritte du Meilleur Film. Le film a également été nommé aux César 2013.
- "Vijay and I" de Sam Gabarski (Samsa Film) a été accueilli au Festival de Locarno, section "Piazza Grande" en Première mondiale.
- Le documentaire "Cello Tales" d'Anne Schiltz (Samsa Film) a créé un important engouement à travers le monde en voyant se succéder les nominations (Estonie, Portugal, Italie, Québec, USA, ...).

- Sélections au Festival International du Film de Cannes: “Tip Top“ de Serge Bozon (Iris Productions) et “The Congress“ d’Ari Folman (Paul Thiltges Distributions). Les deux films ont participé à la “Quinzaine des Réalisateurs”.
- Sélections au Festival International du Film d’Animation d’Annecy: “Ma Maman est en Amérique, elle a rencontré Buffalo Bill“ de Marc Boréal et Thibaut Chatel (Melusine Productions) et “Pinocchio“ d’Enzo D’Alò (Iris Productions) ont été retenus en compétition officielle. “Tante Hilda“ de Jacques-Rémy Girerd (Melusine Productions) a été projeté en avant-première dans le cadre des “événements spéciaux“.
- Sélections aux “European Film Awards“ à Berlin: 3 films ont été sélectionnés. Il s’agit de “The Congress“ d’Ari Folman (Paul Thiltges Distributions), “Pinocchio“ d’Enzo D’Alò (Iris Productions) et “Hannah Arendt“ de Margarethe von Trotta (Amour Fou). “The Congress“ a remporté le “Best European Animated Feature Film“.
- Sélections aux Oscars 2014: Le polar luxembourgeois “Doudege Wénkel“ de Christophe Wagner (Samsa Film) a été choisi pour représenter le Grand-Duché de Luxembourg à la 86ème édition des “Academy Awards“ dans la section “Best Foreign Language Film“. Le film a été choisi par la Commission nationale de sélection pour les Oscars. Cette commission est composée de 7 personnes issues du secteur audiovisuel national dont l’ULPA (Union luxembourgeoise de la production audiovisuelle), l’ARS (Association des réalisateurs et scénaristes), l’ALTA (Association luxembourgeoise des techniciens audiovisuels), le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle et le Centre national de l’audiovisuel (CNA). D’autre part, l’académie des Oscars a déjà retenu dans sa “short list“ des 10 nominations aux Oscars le long-métrage d’animation “Ernest & Célestine“ de Benjamin Renner, Vincent Patar et Stéphane Aubier (coproduction Melusine Productions) ainsi que le court-métrage d’animation “Mr Hublot“ de Laurent Witz et Alexandre Espigares (Zeilt Productions).
- La coproduction “Boule et Bill“ de Franck Magnier et Alexandre Charlot (Bidibul Productions) a connu un succès incontestable en dépassant la barre des 2 millions d’entrées en France et a obtenu un score honorable de plus de 11.000 spectateurs en salle au Grand-Duché dont 6.700 pour la version luxembourgeoise.

7.3. Le MEDIA Desk

MEDIA est le programme de soutien de l’Union européenne pour l’industrie audiovisuelle européenne. Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle héberge le MEDIA Desk Luxembourg depuis 1992. Le MEDIA Desk Luxembourg a un rôle d’interface entre le programme MEDIA et les producteurs luxembourgeois. Afin de participer aux programmes MEDIA, les professionnels de l’audiovisuel sont invités à soumettre des projets suite aux appels à propositions qui sont régulièrement publiés au Journal officiel de l’Union européenne

ANNEXE 1 : La Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR)*

Au cours de l'année 2013 (jusqu'au 30 novembre), la Commission indépendante de la radiodiffusion s'est réunie pour évacuer des questions d'actualité.

Sur consultation du ministre des communications et des médias la CIR a rendu un avis relatif au projet de loi N° 6487 portant création de l'établissement public « Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel » et modification 1) de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques ; 2) de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État et 3. de la loi du 6 avril 2009 relative à l'accès aux représentations cinématographiques publiques.

Une réunion avec l'Institut Luxembourgeois de régulation (ILR) est organisée afin de discuter les problèmes de réduction de la zone de couverture de Radio ARA sur une de ses fréquences 103,2 MHz suite à la mise en service d'un émetteur en Belgique. L'ILR prend en charge le dossier.

En matière de radios locales : 4 permissions de radios locales ont été renouvelées pour une durée de 5 ans. Entre autres la CIR a procédé à différentes adaptations des cahiers de charges pour tenir compte de modifications dans la programmation, dans la composition des organes dirigeants ou dans le changement de nom du service.

En application de la procédure de consultation prévue aux articles 9 21(1) et 23(1) de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques, la CIR a rendu des avis pour 4 services de télévision par satellite dont un dans le cadre de renouvellement de concession et pour 13 services de télévision par câble dont 4 dans le cadre de renouvellement de concessions.

Une demande de modification du cahier des charges relatif à la permission d'un service de radio à réseau d'émission et concernant la programmation, qui nécessitait une instruction plus poussée, ne pouvant plus être menée à terme avant la fin de son mandat, est transmise par la CIR à la nouvelle Autorité luxembourgeoise indépendante de l'Audiovisuel qui assumera ses fonctions à partir du 1^{er} décembre 2013, date d'entrée en vigueur de la loi du 27 août 2013 portant création de l'établissement public «Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel » modifiant la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques.

** Ce chapitre a été rédigé par la CIR, organisme indépendant dont le mandat prend fin le 30 novembre 2013 par l'entrée en vigueur de la loi du 27 août 2013 portant création de l'établissement public «Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel » modifiant la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques.*

ANNEXE 2 : Le Conseil national des programmes

Le Conseil national des programmes, organe de surveillance des médias audiovisuels, a été mis en place par la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques. Il émet son avis sur le contenu des programmes audiovisuels. Il est le garant de la dignité humaine, veille à la protection des mineurs et des minorités et intervient aussi sur demande expresse du public. Son rapport d'activité se trouve sur son site Internet www.cnpl.lu.

Le mandat du Conseil national des programmes prend fin le 30 novembre 2013 par l'entrée en vigueur de la loi du 27 août 2013 portant création de l'établissement public «Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel » modifiant la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques.

ANNEXE 3 : Liste des services luxembourgeois sur antenne pendant l'année 2013

Services radiodiffusés à rayonnement international

Service audiovisuel	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
RTL TVi	Terrestre numérique Canal 24 Câble luxembourgeois et belge	RTL Belux S.E.C.S..
Club RTL	Terrestre numérique Canal 24 Câble luxembourgeois et belge	RTL Belux S.E.C.S.
Plug TV	Terrestre numérique Canal 24	RTL Belux S.E.C.S.
RTL4	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL5	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL 7	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
Teleshop 4	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
Teleshop 5	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
Teleshop 7	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL8	Terrestre numérique canal 7	CLT-UFA S.A.
Téléshop 8	Terrestre numérique canal 7	CLT-UFA S.A.
RTLTelekids	DVB - réseau câble néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTLLounge	DVB - réseau câblé néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL Crime	DVB- réseau câblé néerlandais	CLT-UFA S.A.

Services radiodiffusés visant le public résidant

Service audiovisuel	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
RTL Télé Lëtzebuerg (den 2tenRTL)	Terrestre numérique canal 27 Satellite ASTRA en numérique réseaux câblés Terrestre numérique canal27 réseaux câblés	CLT-UFA S.A.

Services luxembourgeois par satellite

Service audiovisuel	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Chamber TV	Satellite ASTRA en numérique	Chambre des députés
Setanta Sports 1	Satellite ASTRA en numérique	Setanta Sports s.à r.l.
EuroD	Turksat 42°	Osmose Media S.A.
Libido	Astra 19°	Groupe 555 s.à r.l.

Services luxembourgeois par câble

Service audiovisuel	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Nordlicht TV	Certains réseaux câblés	Nordlicht s.à r.l.
Uelzechtkanal	Certains réseaux câblés	Uelzechtkanal a.s.b.l.
DOK	Certains réseaux câblés	DOK TV S.A.
Chamber TV	Certains réseaux câblés	Chambre des députés
TEST (Television Steesel)	Réseau câblé de la Commune de Steesel	Luxembourg Movie Production
TOPTV Store	Certains réseaux câblés	TEK Distributions s.à r.l.
Luxe TV	Certains réseaux câblés	Opuntia S.A.
RTL9	Câble luxembourgeois et français	RTL9 S.A.
RTL Shopping	Câble luxembourgeois et français	RTL Shopping S.A.
Air TV	Réseau câblé français	Notre TV. S.A.
Lucky Jack	Réseau câblé français	AB Luxembourg S.A.
Golf Channel	Réseau câblé français	AB Luxembourg S.A.
Kombat Sport	Réseau câblé luxembourgeois	SPORTV S.A.
Edonys	Câble (décodeur poste)	Edonys S.A.

Services de médias audiovisuels à la demande

Service	Diffusion	Fournisseur
VOD	IPTV - Télé vun der Post	Entreprise des Postes & Télécommunications
VOD	Internet	› I-Tunes
VOD	› Internet	› Netflix
VOD	› Câble	› Numéricable
VOD	› IPTV	› Tango S.A.
Jook Video	› Internet	› AB Luxembourg S.A.
VOD	› Internet	› Project WBS. Sà r.l.
VOD	› Internet	› DuoDecad ITS

Services relevant de la compétence du Luxembourg par l'utilisation d'une capacité satellitaire luxembourgeoise

Service	Mode de diffusion	Editeur
RTI	ASTRA 19,2 ° est	Service public Cote d'ivoire
RTB	ASTRA 19,2 ° est	Service public Burkina Faso
RTS Sat	ASTRA 19,2 ° est	Service public Serbie
Chornomorskaya TV	ASTRA 31,5° est	Chornomorska Teleradiokompanyia Ukraine
Malyatko TV	ASTRA 31,5° est	Malyatko TV Company
HTA (NTA)	ASTRA 31,5° est	NTA Nezalezhne Televiziyne Agentstvo
Eko TV	ASTRA 31,5° est	TV company Eko TV
2T	ASTRA 31,5° est	Kiko
Kiko	ASTRA 31,5° est	TV channel Kiko
Planeta	ASTRA 31,5° est	TV channel „Planeta“
Svit	ASTRA 31,5° est	Teleradio-companiya Svit
Kultura	ASTRA 31,5° est	Service public
KDTRK	ASTRA 31,5° est	Service public
BTV (VTV)	ASTRA 31,5° Est	Dobrovidenie/Biélorussie
ChePe Info	ASTRA 31,5° E	Ukrkosmos
Moya Dytna	ASTRA 31,5 E	Manezh TV
Kanal 2000 TV	ASTRA 31,5° E	Tomorcuk Radyo Televizyon Yayincilik ve Ticaret as
UTR	ASTRA 31,5° E	Ukrosmos
Usak Egem TV	ASTRA 31,5° E	Egem TV
Trakya Turk TV	ASTRA 31,5° E	CEMRE 7 Radyo Televizyon
Mar TV	ASTRA 31,5° E	Martas Maramara radio Televizyon Yayincilik Reklamcilik
Sahuran TV	ASTRA 31,5° E	Sahuran Medya AS
Karabuk BR TV	ASTRA 31,5° E	Bizim Radyo TY Yay Tic AS
Kazakh TV	ASTRA 31,5° E	Ukrkosmos (Ukraine)
Ceyhan TV	ASTRA 31,5° E	Ceyhan Radyo Televizyonu Yayincilik AS (Turquie)
Safa TV	ASTRA 31,5° E	Safa Radyo Televizyon Iletisim Zazincilik (Turquie)
Lviv TV	ASTRA 31,5° E	Municipal Entreprise Television Company Lviv-TV (Ukraine)
Boutique TV	ASTRA 31,5° E	Alyanak Yay. Paz. San Tic a.s. (Turquie)
Erzurum Dogu TV	ASTRA 31,5° E	Idan Ukraine Ltd. (Ukraine)

RADIO SONORE

Services radiodiffusés à rayonnement international

Service	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RTL	234 KHz OL 5990 KHz OC en numérique	CLT-UFA S.A.
RTL Radio	1440 KHz OM 93,3 FM 97,0 FM 6095KHz OC en numérique Par satellite	CLT-UFA S.A.

Services de radio à émetteur de haute puissance

Service	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RTL Radio Lëtzebuerg	92,5 FM 88,9 FM	CLT-UFA S.A.
Honnert,7 De soziokulturelle Radio	100,7 FM	Etablissement de Radiodiffusion Socioculturelle, établissement public
Den Neie Radio	107,7 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à.r.l.

Services de radio à réseau d'émission

Service	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
Radio Latina	101,2 FM 103,1 FM 91,7 FM	Société européenne de communication sociale s.à.r.l.
Den Neie Radio	102,9 FM 104,2 FM 94,3 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à.r.l.
Radio ARA	103,3 FM 105,2 FM 87,8 FM	Alter Echos s.à.r.l.
Eldorado	105,0 FM 107,2 FM 95,0 FM	Luxradio s.à.r.l.

Services de radios locales

Service	Fréquences	organisme de radiodiffusion
RADIO LORA	102,2 FM	Association pour la création et l'exploitation d'émissions radiophoniques par antenne et par câbles a.s.b.l.
RADIO LNW	102,2 FM	Coraly a.s.b.l.
RADIO DIDDELENG	103,6 FM	Radio locale de la Ville de Dudelange a.s.b.l.
RADIO INTERCULTURELLE	103,9 FM	Radio Interculturelle de Gilsdorf a.s.b.l.

LRB	103,9 FM	Radio locale Réiserbann-Bétebuerg a.s.b.l.
RCB	106,1 FM	Radio Classique Bergem a.s.b.l.
RADIO GUTT LAUN	106,1 FM	Radio Gutt Laun a.s.b.l.
RADIO ACTIF 106,5 EECHTERNOACH	106,5 FM	Info Loisirs a.s.b.l.
ROM –LOKALRADIO VU MIEDERNACH	106,5 FM	Radioorganisatioun Medernach a.s.b.l.
RADIO BELLE VALLEE	107,0 FM	Lokal Radio Bieles, Suessem, Zolver, Eilereng a.s.b.l.

ANNEXE 4 : Liste des groupes de travail où le SMC est représenté

Groupes dans le cadre de l'Union européenne

- Protection des données :
 - Groupe de Travail DAPIX (formation protection des données)
 - Groupe Article 31
- Groupe de Travail « Audiovisuel »
- Groupe de Travail « Télécommunications et Société de l'Information »
- Groupe de Travail « Services postaux »
- Agenda numérique pour l'Europe, Groupe de haut niveau
- Groupe d'experts accès conditionnel
- Comité de contact de la directive Services de médias audiovisuels
- Comité des communications (CoCom)
- Groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique (RSPG)
- CIP-ICT
- e-Communications High Level Group
- Internet governance High Level group

Groupes internationaux :

- CEPT : Com-ITU en relation avec les travaux de l'UIT
- EUTELSAT OIG : Comité consultatif et Assemblée des parties
- Union Postale Universelle
- Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE)
- Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)

* * * * *

3. La Commission d'Economies et de Rationalisation

En 2013, les activités principales de la Commission d'Economies et de Rationalisation ont été axées sur les points suivants :

1. Renforcement des cadres du personnel des services de l'État au cours de l'exercice 2013 (numerus clausus).

Comme le Gouvernement, en raison de la situation budgétaire précaire, avait décidé de poursuivre une politique de développement des effectifs prudente avec comme corollaire un numerus clausus fortement limité, le Conseil de Gouvernement, sur proposition de la Commission d'Economies et de Rationalisation, avait retenu 320 nouveaux engagements à opérer en 2013. Etant entendu que seront seuls réalisés ceux qui correspondent à une nécessité et priorité clairement établies.

Conformément à la décision du Conseil de Gouvernement du 22 février 2013 concernant la répartition des 320 postes inscrits dans la loi du 21 décembre 2012 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2013, les départements ministériels ont soumis 497 demandes de renforcement à la Commission d'Economie et de Rationalisation.

Sur base des propositions formulées par la Commission, 177 postes ont été attribués en 2013, alors que les 143 postes restants ont été mis en réserve.

Les statistiques reproduites ci-après documentent l'évolution du nombre de nouveaux postes créés annuellement depuis 1970 :

Exercice	Numerus Clausus			Hors numerus clausus	Total
	Ministères/Administrations/ Services	Enseignement Postprimaire, Enseignement fondamental	Autres Engagements		
1970	100			n.d.	100
1971	100			n.d.	100
1972	100			n.d.	100
1973	100			n.d.	100
1974	100			n.d.	100
1975	100			n.d.	100
1976	75			n.d.	75
1977	100			n.d.	100
1978	100			n.d.	100
1979	75	75		n.d.	150
1980	75			n.d.	75
1981	75	33	1	n.d.	109
1982	30	30	29	n.d.	89
1983	45	35	6	n.d.	86
1984	76	35	50	n.d.	161
1985	83	40	10	n.d.	133
1986	108	30	20	n.d.	158

1987	83	30	16	n.d.	129
1988	65	30	25	n.d.	120
1989	136	35	10	n.d.	181
1990	139	30	10	6	185
1991	139	30	20	15	204
1992	122	35	5	/	162
1993	121	30	5	76	232
1994	44	10	6	13	73
1995	108	42	/	24	174
1996	109	26	6	25	166
1997	94	20	6	86	206
1998	56	44	/	16	116
1999	77	40	50	220	387
2000	210	40	50	115	415
2001	191	50	50	50	341
2002	250	90	50	45	435
2003	311	50	50	128 ⁽¹⁾	539
2004	90	50	50	422 ⁽²⁾	612
2005	230	50	50	131 ⁽³⁾	461
2006	209	50	36	57 ⁽⁴⁾	352
2007	130	50	45	174 ⁽⁵⁾	399
2008	225	50	50	154 ⁽⁵⁾	479
2009	200	50	50	589 ⁽⁶⁾	889
2010	120	50 + 95	50	53	368
2011	90	55 + 95	42	76	358
2012	240	70 + 110	46	127 ⁽⁷⁾	593
2013	152	68 + 100	32	98 ⁽⁷⁾	450
TOTAL	5.383	1.853	926	2.700	10.862

(1) y compris 100 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

(2) y compris 100 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et 270 ouvriers forestiers à tâche complète.

(3) y compris 80 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

(4) y compris 40 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

(5) y compris 20 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

(6) y compris 343 postes pour les besoins de l'enseignement fondamental.

(7) y compris 60 postes pour les besoins de la réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et les lycées techniques.

Le présent relevé ne comprend pas les régularisations de postes entreprises depuis 1999, ni les renforcements dits « hors numerus clausus » d'avant 1990, ni les renforcements dans l'enseignement fondamental d'avant 2009.

2. L'élaboration de 1.492 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel.

Ces 1.492 avis se décomposent comme suit :

- 1) 499 avis concernant les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, soit une double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite sub 1)f) de l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2013, ainsi que les remplacements pour cause de congé parental.
- 2) 704 avis de remplacement suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc...).
- 3) 289 avis qui couvrent des aspects qui ne sont pas traités dans les rubriques ci-dessus et qui touchent souvent à des questions de principe.

3. L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2013.

Sur base de l'article 7(3)e de la loi du 21 décembre 2012 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2013, la Commission d'Economies et de Rationalisation, en collaboration avec le Service des Salariés handicapés de l'Agence pour le Développement et de l'Emploi, a proposé l'engagement de 36 candidats avec une tâche globale de 1280 heures par semaine pour les besoins des différents administrations et services, ceci en fonction de la formation, du handicap, des contre-indications et de l'activité proposée par le Service des Salariés handicapés, ainsi que des besoins déclarés par les administrations.

* * * * *

4. Le Centre d'Études et de Recherches européennes Robert Schuman

Le Centre d'études et de recherches européennes (CERE), qui a son siège dans la maison natale de Robert Schuman, ancien ministre français des Affaires étrangères et père fondateur de l'Europe, a célébré en 2013 le cinquantième anniversaire du décès de Robert Schuman.

Le CERE occupe quatre personnes et héberge deux chercheurs.

La rénovation de l'ancien presbytère de Clausen est presque achevée. Les travaux de réaménagement à la maison Schuman est en cours.

Les collaborateurs du CERE ont continué d'organiser et de participer et d'assister aux colloques scientifiques, aux conférences et aux rencontres internationales diverses.

Par ses collaborateurs le Centre Robert Schuman est représenté :

- au Groupe de Liaison des professeurs d'histoire de la construction européenne
- au bureau de l'Association internationale d'Histoire contemporaine de l'Europe (AIHCE);
- au Comité franco-allemand de recherches sur l'histoire de la France et de l'Allemagne aux XIX^e et XX^e siècles;
- au comité scientifique de la maison Schuman à Scy-Chazelles;
- à l'Institut grand-ducal – section historique;
- à la Fondation Pierre Werner;
- au Cercle des Amis de Colpach;
- au conseil d'administration du Centre virtuel sur la connaissance de l'Europe (CVCE).

En 2013 le Centre Schuman a été contacté par l'Institut Jacques-Delors-Notre-Europe afin de participer à un projet de recherche sur l'analyse des votes du Parlement européen qui ont fortement marqué l'Union européenne et les politiques nationales des États membres de 2009 à 2014. La signature du memorandum of understanding a eu lieu le 10 octobre 2013. Le professeur Guido Lessing a épaulé le CERE dans la réalisation des travaux préparatifs.

En ce qui concerne le projet *Terres rouges – histoire de la sidérurgie luxembourgeoise aux XIX^e et XX^e siècles*, l'année 2013 a été marquée par:

- l'enrichissement et l'optimisation de la banque de données biographiques consacrée au personnel supérieur anciennement employé dans les forges luxembourgeoises et leurs filiales étrangères;
- la poursuite de la série d'interviews réalisées avec des anciens cadres de l'industrie sidérurgique luxembourgeoise;
- des recherches archivistiques notamment auprès de la Konrad-Adenauer Stiftung à Sankt-Augustin, qui conserve les papiers de Hugo Stinnes;
- des travaux rédactionnels en vue de l'édition des volumes 4 et 5 de la série de publications scientifiques *Terres rouges - Histoire de la sidérurgie luxembourgeoise*;

- la collaboration à la publication d'un livre commémoratif et à l'organisation d'une exposition temporaire dans le contexte des festivités entourant le centenaire de l'Institut Émile Metz (aujourd'hui: Lycée Technique Privé Émile Metz).

Parmi les travaux de recherche en cours, qui se poursuivent en-dehors des activités routinières du CERE, mentionnons entre autres:

- la participation au projet HISTCOM 2.
- la préparation d'une contribution au colloque organisé à Paris par l'Université de Sorbonne-Paris I sur *Le rôle des organisations patronales en Europe dans la régulation de l'économie (XIXe-XXe siècles)*;
- la rédaction du livre célébrant le centième anniversaire de la Croix-Rouge luxembourgeoise.
- les premiers préparatifs à la confection d'un volume de la «série bleue» des cahiers Robert Schuman de Scy-Chazelle consacré à Robert Schuman en sa fonction de sous-secrétaire d'État aux réfugiés en 1939/40;
- la réalisation d'une édition luxembourgeoise du manuel européen «Une éducation à l'Europe pour tous» (en coopération avec la représentation de la Commission européenne à Luxembourg);
- la réalisation, en commun avec d'autres partenaires, d'une exposition consacrée au centième anniversaire de la naissance de Pierre Werner;
- et la préparation, en commun avec le Musée de la Ville de Luxembourg, d'une exposition consacrée à ce centenaire;

* * * * *

5. Le Centre de Communications du Gouvernement

1. Organisation du Centre de Communications du Gouvernement

En 2013 les travaux ont continué sur la finalisation du projet de loi 6075 commencé en 2007. Suite aux amendements gouvernementaux apportés au texte pour tenir compte des interprétations de l'arrêt RIES de la Cour administrative concernant les droits de recours de personnes vis-à-vis des décisions administratives, le Conseil d'État a réémis une opposition formelle pour les mêmes raisons, mais concernant cette fois des fonctionnaires à affecter au CCG.

2. Centre de conférences et d'accueil

Les événements majeurs hébergés par le CCG en 2013 étaient :

- 19 mars: Visite de travail de Monsieur Bernard CAZENEUVE, Ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé des affaires européennes, de la République française
- 16 avril : Assemblée générale de la Cour de justice du BENELUX
- 21 avril : Réunion de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères avec l'International Peace Institute
- 14 mai : Réunion commune des Gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume de Belgique
- 16 mai : Visite de travail de Madame Leila ZERROUGUI, Représentante spéciale du Secrétariat général pour les enfants et les conflits armés
- 27 mai : Réunion ministériel à l'occasion des Jeux des petits États d'Europe (JPÉE)
- 05 juin: EU Health Committee
- 06 juin : Réunion ministérielle BENELUX présidé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Grand Région
- 13 juin: Session plénière de la Commission de la Moselle
- 25 juin: Réunion du Comité directeur du BENELUX dans le cadre de la coopération dans le domaine de la défense
- 16 juillet: Visite au Luxembourg du Général d'armée aérienne Jean-Paul PALOMÉROS (SACT)
- 28 et 29 nov.: EU Health Committee
- 12 décembre: Sommet BENELUX

Le Gouvernement s'est réuni à 2 reprises pour son Conseil périodique.

Plusieurs événements se sont déroulés un samedi et/ou un dimanche.

Les installations du CCG ont servi de cadre pour de nombreuses conférences, déjeuners, dîners et réunions nationales ou internationales de grande ou de moins grande envergure et importance.

Le CCG a accueilli en 2013 environ 2.800 personnes participant à 111 réunions, 75 déjeuners respectivement dîners, 2 vidéo conférences, 4 jours de séminaire et 42 réunions du groupe projet RENITA (anc. TETRA)

La cuisine du CCG a préparé 607 repas en relations avec des réunions de service ainsi que des réunions officielles sans compter les repas journaliers pour le personnel du CCG. Des traiteurs externes habilités ont préparé des repas pour environ 800 personnes.

3. Les réseaux de communication internationaux

3.1. Les réseaux classifiés du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Le CCG opère différents réseaux spécifiques connectés aux réseaux de l'OTAN :

- a. Le Réseau TARE/AIFS (Allied Information Flow System) permet l'échange de messages formels entre pays membres de l'OTAN, les destinataires sont essentiellement situés au niveau du Ministère des Affaires Etrangères et de la Défense et de l'État-Major de l'Armée. Le CCG opère également le nœud national de ce réseau pour les besoins de la NAMSA, agence de logistique de l'OTAN.
- b. Le réseau NNCCRS (NATO Nuclear Command Control and Reporting Systems) est opéré pour le besoin du Ministère d'État et le Ministre de la Défense dans le contexte de la Consultation Nucléaire.
- c. Le réseau BICES (Battlefield Information, collection and exploitation system) pour le besoin du renseignement militaire et civil du service de Renseignement et du Chef d'État-Major de l'Armée est opérationnel au Centre Militaire à Diekirch et à l'État-Major de l'Armée pour permettre une communication efficace avec les États-Majors et commandements des missions auxquelles l'armée luxembourgeoise participe.
- d. Le réseau NCN/BME (Nato Core Network / Bandwith Management Equipment) assure une interconnexion digitale avec les réseaux de l'OTAN (NSWAN), permettant notamment une communication téléphonique de qualité digitale avec les agences de l'OTAN et notamment le Quartier Général de l'OTAN à Bruxelles et le SHAPE à Mons/Maisières. En 2012 l'infrastructure a été migrée vers la technologie IP.
- e. Le réseau CRONOS/NSWAN (Crisis Response Operations in NATO Open Systems), réseau opérationnel du SHAPE permet l'échange d'informations

classifiées de commandement avec les représentations militaires luxembourgeoises à l'étranger et notamment avec les contingents luxembourgeois en mission en Afghanistan et au Kosovo. La connexion est également utilisée pour l'opération du réseau DEKMS cité plus loin. En attendant le déploiement futur d'une station NATO SECRET nationale, l'Armée accède au réseau NSWAN par le biais du réseau BICES.

3.2. Les réseaux classifiés de l'Union Européenne (UE)

- a. Le réseau Cortesy relie les Ministères des Affaires Etrangères, la Commission et le Secrétariat Général du Conseil. Il permet aux capitales des États Membres, l'échange d'informations relatives à la PESC (Politique étrangère et de sécurité Commune), la préparation des décisions PESC et l'adoption des déclarations de l'Union (par procédure de silence).

Nombreux documents classifiés du réseau Cortesy sont imprimés de façon personnalisée au centre (20 000 pages par mois) et distribués par le courrier gouvernemental opéré par le centre.

Suite au démarrage du réseau LURESNET en 2013, tous les documents Cortesy y sont disponibles dans un portail accessible à tous les utilisateurs habilités. La réduction de la distribution sous forme papier peut maintenant être envisagée.

- b. Le réseau ESDP-NET sert à l'Union européenne pour mettre en œuvre la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD). Il devait cesser son fonctionnement fin 2013.
- c. En 2013 en vue du démarrage de LURESNET, les réseaux EXTRANET-L et -R qui existaient antérieurement sous une version LIMITE au CTIE et sous une version RESTREINT à la représentation permanente auprès de l'Union Européenne, ont été migrés vers le site du CCG et fournissent maintenant un accès cohérent à tous les documents du Conseil de l'Union Européenne.

3.3. Le réseau de l'Organisation pour la Coopération et la Sécurité en Europe (OSCE)

Dans le contexte du Document de Vienne de 1999, le réseau OSCE en place au centre est utilisé par le Groupe d'Inspection, de Vérification et d'Observation (GIVO) du Ministère des Affaires Etrangères et de la Défense pour suivre l'application des différents traités signés par le Luxembourg :

- Open Skies (OS)
- Conventional Forces Europe (CFE)
- Confidence and security building measures (CSBM)

Le CCG continue à suivre les réunions et les évolutions technologiques à apporter au système.

4. Les réseaux de communication nationaux

4.1. Le réseau « LUSECNET »

Le réseau informatique national sécurisé LUSECNET (LUXEMBOURG SECURE NETWORK) a été mis en place à l'occasion de la dernière présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne. Conformément à ses attributions, le centre est responsable aussi bien de la transmission de toute information officielle d'organismes internationaux que de la mise à disposition du gouvernement et des principales administrations de moyens de télécommunications et d'informatique spécifiques.

En 2011, l'infrastructure technique (PKI « Public Key Infrastructure », Messagerie, SAN « Storage Area Network », Virtualisation, Réseau) du nouveau système LUSECNET II a été mise en place au sein du CCG. Plusieurs postes de travail ont été installés pour valider les fonctionnalités de LUSECNET II. Les configurations ont été adaptées aux normes de sécurité de l'UE et l'OTAN.

La planification du nouveau réseau LUSECNET II, doit permettre de remplacer le matériel sur place et mettre à jour les logiciels. Le projet s'annonce ambitieux, vu les ressources limitées du centre et vu l'ensemble des contraintes de sécurité imposées par l'Otan et l'UE. Il s'agit néanmoins de fournir un système convivial aux utilisateurs, tout en permettant une maintenance la plus efficace possible.

En 2013 les inspections de sécurité de l'Union Européenne et de l'OTAN ont mis en évidence les problèmes de LUSECNET I essentiellement dans le sens du manque de ressources pour maintenir à jour le matériel et les logiciels, qui ne peuvent plus être mis à jour à distance vu la vétusté du matériel, mais surtout le fait que l'Union Européenne n'accepte pas l'équipement cryptographique choisi par le CCG en 2002, parce qu'il n'est pas homologué suivant les procédure UE de 2007. Sur base de cette conclusion l'analyse des documentations de sécurité met en évidence le besoin de créer trois réseaux séparés OTAN, UE et national, chacun avec son propre équipement cryptographique homologué. Le CCG avec ses principaux clients le MAE, l'EMA, le HCPN et l'ANS se trouve maintenant devant le challenge de trouver une solution opérationnelle pour la présidence UE du deuxième trimestre 2015.

4.2. Le réseau RESTREINT « LURESNET II »

Le réseau LURESNET I mis en place pour les besoins de la présidence 2005 ne correspondait plus aux besoins évolués du gouvernement. Ce service a été mis hors service pour des raisons techniques au cours de l'année 2011.

Le besoin pour un tel réseau a cependant été confirmé à plusieurs reprises par le Ministère des Affaires Etrangères et l'État-Major de l'Armée. Le CCG en collaboration avec le Centre de technologies de l'information de l'État, ensemble avec le GovCERT et l'Autorité Nationale de Sécurité a commencé à esquisser une nouvelle structure de distribution d'informations classifiées RESTREINT en provenance de l'UE et de l'OTAN. Une solution satisfaisante de la problématique RESTREINT est au premier plan des efforts aussi bien au plan national qu'au niveau

international. Les réunions de coordination avec les utilisateurs et les services concernés ont continués jusqu'en début 2012, pour aboutir à une solution acceptée par les utilisateurs et dont la conception et le déploiement empiètent fortement sur les ressources nécessaires pour le réseau LUSECNET II. Toutefois la solution proposée trouve support enthousiaste auprès des utilisateurs, parce qu'elle est simple d'utilisation et que les compétences de gestion sont bien définies Il sera nécessaire d'envisager une priorisation par rapport à LUSECNET II et une mise à disposition de ressources supplémentaires.

Pratiquement tous les moyens informatiques et techniques du CCG ont été engagés depuis 2012 sur cette tâche. La mise au point du système a été réalisée en 2013 et à partir de novembre 2013, la distribution des premières 100 machines a pu être lancée.

Le système donne accès aux messages CORTESY de l'UE, ainsi qu'au EXTRANET-L et -R offrant tous les documents du Conseil de l'UE jusqu'à un niveau RESTREINT. En plus la messagerie permet un échange d'informations OTAN ou nationales, également jusqu'au niveau RESTREINT, ce qui représente en tout plus de 95 pourcents des besoins des communications classifiées.

4.3. Les infrastructures informatiques du CCG

La gestion quotidienne des différents réseaux cités ci-avant qui comportent plus de 300 stations de travail, plus de 40 serveurs et plus de 90 équipements de réseau et une cinquantaine d'équipements cryptographiques, nécessite une attention permanente du personnel technique du CCG dans les domaines de la gestion des utilisateurs, des pannes d'équipements, d'assistance aux utilisateurs (Helpdesk).

En 2013, les travaux d'infrastructures de réseaux et des installations du service de la permanence des communications du gouvernement ont continué afin de répondre aux normes actuelles et un grand nombre de postes de travail a été remplacé. Des réaménagements fréquents des installations sont nécessaires pour accommoder les nouveaux systèmes dans des locaux trop exigus et non conformes à l'état de l'art.

4.4. Le support informatique aux autres administrations

Outre les systèmes et réseaux énumérés ci-dessus le CCG assiste d'autres administrations et services pour des tâches qui font partie de ses missions.

Le service informatique du CCG prend en charge la gestion du réseau informatique de sa maison mère, le Ministère d'État. Des installations et des dépannages ont été nécessaires sur une vingtaine de postes de travail.

En collaboration avec le CTIE, le CCG assure le fonctionnement de la messagerie mobile sécurisée sur les téléphones portables (PDA) mis à la disposition de nombreux ministres et fonctionnaires du gouvernement. La particularité de la sécurité de cette configuration nécessite une collaboration très étroite entre spécialistes informatiques et de télécommunications.

Dans le cadre des travaux du Cyber Security Board un Proof of Concept a été lancé en commun avec le CTIE et le GovCERT pour mettre en place une solution sécurisée donnant accès par des équipements mobiles (téléphones ou tablettes) aux E-Mails et documents de travail. Le but étant de disposer d'une solution offrant cet accès de façon sécurisée pour les différents fonctionnaires dans le cadre de la présidence de l'UE en deuxième partie de 2015.

4.5. La sécurité des systèmes d'information (INFOSEC)

Depuis quelques années les institutions internationales comme l'OTAN et l'UE ne s'occupent plus elles-mêmes de l'homologation des systèmes classifiés déployés dans les pays membres. Les responsabilités sont repoussées dans les pays, et tout un travail administratif lié à l'homologation incombe maintenant aux pays. Depuis 2004 le service de renseignement dispose d'une base légale pour les missions d'autorité nationale de sécurité. Le CCG prend en charge les volets techniques de la sécurité des systèmes d'information.

Le processus d'homologation nécessite des connaissances avancées dans les différents domaines techniques de la sécurité (INFOSEC), mais exige également un effort administratif important, puisque toutes les actions, analyses et conclusions doivent être actées dans des documents formels opposables aux exigences internationales.

Une grande partie du savoir-faire technique étant disponible au CCG, la partie administrative et les volets inspections et rédaction de documents d'homologation représente toutefois une charge de travail supplémentaire non-négligeable. Le CCG attend en fait le vote de sa loi cadre pour pouvoir engager des responsables pour la future Agence Nationale de Sécurité des Communications Classifiées (ANSECC) qui devrait couvrir, de façon indépendante du côté opérationnel, les aspects techniques des directives et homologations de la cryptographie, du contrôle des rayonnements compromettants (TEMPEST) et de la sécurité informatique des réseaux et systèmes.

Le CCG a assisté l'autorité Nationale de Sécurité lors des visites d'inspection de sécurité de l'Union Européenne et de l'OTAN. Les efforts continus à répondre aux exigences de l'UE deviennent de plus en plus onéreux en ressources technico-administratives.

5. Les représentations

5.1. Généralités

Les membres du CCG font partie de nombreux comités nationaux et représentent le Luxembourg au sein de comités internationaux traitant les questions de communications électroniques sécurisées.

Pour le représentant désigné et le cas échéant pour son remplaçant, la charge de travail liée à une participation active au comité dépasse de loin la présence aux réunions. La lecture des publications du comité, le traitement de la correspondance, la coordination avec les autres membres ainsi que le suivi du processus de décisions sont en principe des tâches considérables.

5.2. Les comités nationaux

5.2.1. Le CONATEL

Sur proposition du Chargé de direction du centre et avec autorisation de Monsieur le Premier Ministre, l'ancien comité mixte des télécommunications (COMIXTELEC), datant de la guerre froide, avait repris ses activités en 1998. Suite au Règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant création d'un comité national des télécommunications (CONATEL), ce dernier a repris les travaux en question.

D'une part, la dépendance de la société moderne ainsi que des autorités nationales et internationales vis-à-vis des moyens de communications électroniques ne cesse d'augmenter. D'autre part, les développements rapides des technologies utilisées nécessitent une analyse régulière des besoins de l'État et de sa capacité de s'assurer des services essentiels en situations d'exception.

Exceptionnellement, le CONATEL n'a pas eu de réunion en 2011, 2012 et 2013 étant donné que la tâche du nouveau chargé de la direction ne le permettait pas et que les sujets d'actualité manquaient. Des nouvelles discussions avec le nouveau Haut-Commissaire à la Protection Nationale et des thématiques de contrôle des infrastructures critiques devraient faire redémarrer les travaux en 2014

Les responsables du centre participent au Conseil Supérieur de la Protection Nationale (CSPN) et selon besoin aux autres comités nationaux de la structure de la Protection Nationale et Cellules de Crise.

5.2.2. GERRI

Le Groupe des experts radio du réseau intégré (GERRI) est un comité rattaché au Ministère d'État chargé de la maintenance du réseau radio commun utilisé par la Police Grand-Ducale, l'Administration des Services de Secours et l'Administration des Douanes et Accises. Le réseau analogique en place est à remplacer à court terme afin de combler l'absence de chiffrement des communications vocales et afin d'éviter les risques de disponibilités liés aux problèmes d'approvisionnement en pièces de rechange.

5.2.3. TETRA

Le groupe TETRA a été chargé par le Premier Ministre pour amener une solution rapide au remplacement du réseau analogique des forces de l'ordre géré par le GERRI.

Le CCG a assisté le Ministère d'État en tant que conseiller technique et est prêt à prendre ses responsabilités dans la gestion de ce réseau, là où ses compétences le permettent.

5.2.4. Le Cyber Security Board

Le CCG est représenté au sein des structures du Cyber Security Board sous la Présidence du Ministre des Communications.

Le CCG participe aux travaux du Computer Emergency Response Team du gouvernement (GovCERT) et en est un des clients.

Dans les différents groupes de travail le CCG apporte son savoir-faire, notamment dans le domaine des réseaux classifiés, ainsi que les solutions de messageries mobiles (PDA, etc).

5.3. Les comités internationaux

5.3.1. Comités suivis par le centre auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Au sein de l'OTAN, les responsables du centre assurent la représentation nationale au sein de la structure du Bureau des C3 (NC3B : NATO Consultation, Command and Control Board) ainsi qu'au comité de la planification des communications civiles (CCPC : Civil Communication Planning Committee).

En 2012 et 2013 le Luxembourg n'était plus représenté au Industrial Resources and Communications Services Group (IRCSG) qui a une double mission. Il prépare l'utilisation des communications civiles ou commerciales en vue de l'effort militaire commun et conseille les nations sur le plan de la gestion de crises dans le domaine des télécommunications

Le NC3B est un bureau du niveau le plus élevé de l'OTAN et responsable de l'établissement, la tenue à jour et la réalisation des politiques générales, des plans, des programmes et des objectifs stratégiques appropriés et nécessaires pour mettre sur pied, dans l'ensemble de l'OTAN, des moyens de C3 rationnels, efficaces, protégés et répondant aux besoins d'interopérabilité. Le Bureau est l'organe directeur de l'Organisation des C3 de l'OTAN (NC3O).

Dans le temps, le NC3B possédait huit sous-comités différents, chargés d'aspects spécifiques du domaine des communications électroniques et de l'informatique. En 2010, l'OTAN a procédé à une réorganisation et rationalisation importante. Les sous-comités ont été remplacés par quatre Panels de capacités

Le comité des télécommunications civiles du groupe de planification des urgences civiles avait une double mission. Il préparait l'utilisation des communications civiles ou commerciales en vue de l'effort militaire commun, et conseillait les nations sur le plan de la gestion de crises dans le domaine des télécommunications.

En 2011 l'État-major de l'Armée s'est restructuré et a chargé un LtColonel de prendre à sa charge certains domaines des C3. Des discussions avec le CCG ont permis de faire une séparation claire entre tâches liés aux systèmes spécifiquement militaires reprises par l'Armée et les tâches concernant les systèmes de communications classifiés qui seront gérés par le CCG. La couverture des différents comités est assurée de façon collégiale par des personnes du CCG ou de l'EMA.

5.3.2. Comités suivis par le centre auprès de Union Européenne

Au sein du deuxième pilier (Politique Etrangère et Sécurité Commune), le nouveau comité Coordination Committee for Communication and Information Systems TECH (CCCIS(TECH) remplaçant l'ancien COTEL, propose la politique à suivre dans le domaine des systèmes d'informations et de communication. Le CCG participe en collaboration avec le Centre de technologies de l'information. Y sont décidé les approches techniques pour faire évoluer les différents réseaux cités plus haut.

Au niveau sécurité des informations (INFOSEC / Information Assurance) le CCG participe, ensemble avec l'Autorité Nationale de Sécurité, aux réunions du Council Security Committee (Information Assurance) qui développe les directives et instructions dans le cadre INFOSEC.

Les mêmes personnes participent également au Council Security Accreditation Board, qui inspecte la sécurité des systèmes classifiés et décide des homologations.

6. Les activités des différents services du CCG

6.1. Le Service Sécurité de Communications

La tâche quotidienne du Service Sécurité de Communications inclut la planification, l'installation et la maintenance d'équipements cryptographiques et TEMPEST dans les réseaux classifiés installés au Centre de Communications de Senningen, aux ambassades et représentations luxembourgeoises à l'étranger, mais aussi dans certains Ministères et services au Luxembourg. En outre leur incombe la conception, surveillance d'installation et entretien des cages Faraday installées dans certains de ces sites.

A part des opérations courantes de maintenance respectivement d'entretien des ensembles cryptographiques, le service sécurité des communications a su répondre aux demandes suivantes :

- Maintenance et mise à niveau des installations cryptographiques de l'ambassade à Washington
- Maintenance et mise à niveau des installations cryptographiques de la représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE à Bruxelles
- Démontage et rapatriement de la station LUSECNET de l'ambassade à Madrid.
- Contacts réguliers avec les bureaux d'études et/ou architectes en vue des installations de communications sécurisées en planification pour le MAE au site Ilot C (ancien Palais de Justice)
- Etude du projet de notre représentation permanente au nouveau quartier général de l'OTAN à Bruxelles du point de vue de la sécurité des communications sécurisées

6.2. Le Service Informatique

6.2.1. Infrastructure

Les tâches principales au cours de l'année 2013 du service informatique infrastructure ont été constituées par la gestion courante des infrastructures des réseaux énumérés plus haut, ainsi qu'une partie de nouveaux projets, résumés de la façon suivante :

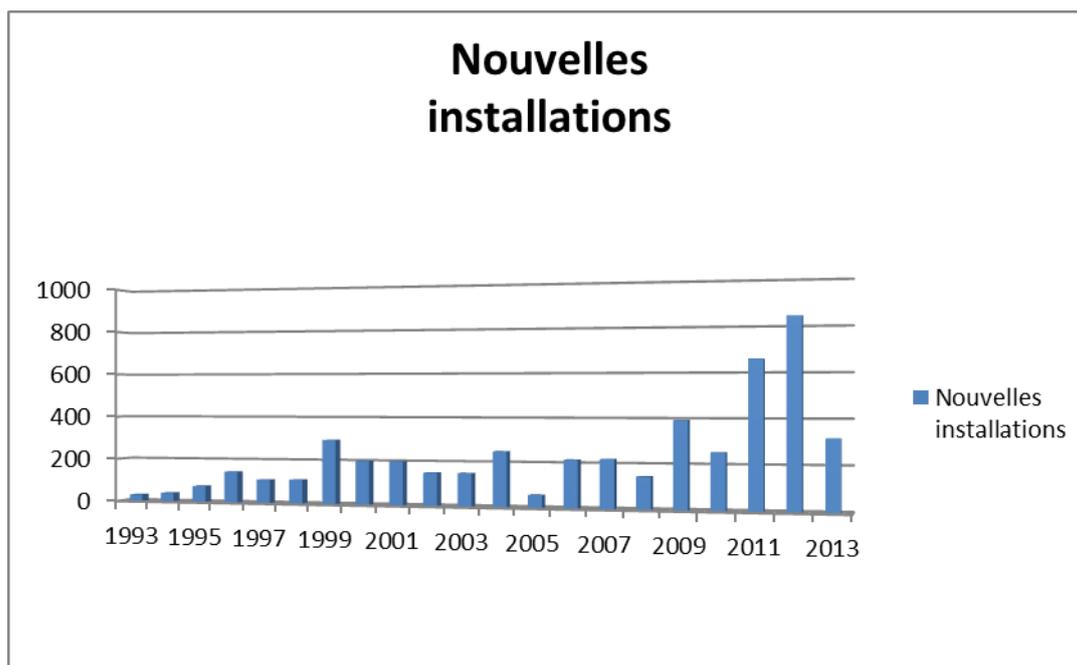
- Mise à jour du réseau BICES en vue de la conformité pour l'homologation ;
- Migration du réseau EXTRANET-L du CTIE vers le CCG ;
- Installation du réseau EXTRANET-R au CCG ;
- Configuration des serveurs centraux pour LURESNET II ;
- Mise en place de l'infrastructure cryptographique de LURESNET II ;
- Préparation du plan de déploiement et de formation pour LURESNET II ;
- Configuration, installation et formation pour 100 stations LURESNET II.

6.2.2. Développement

Le service informatique développement du CCG est responsable de l'opération du serveur de bases de données SQL-Server. Les applications concernent aussi bien les fonctions internes du CCG que la gestion des enregistrements du Bureau d'Ordre Central.

6.3. Le Central Téléphonique du Gouvernement 247- (CTG)

Fin de l'année 2013, le nombre des abonnés du CTG vient d'atteindre les 6.970 utilisateurs. Le diagramme ci-dessous reprend le nombre annuel d'installations nouvelles depuis 1993.



Un nombre d'abonnés en croissance permanent nécessite une planification régulière des ressources disponibles et des capacités en matière de connexions vers le réseau public téléphonique (notamment le réseau de la Post). Ces dernières années les liens téléphoniques ont ainsi été adaptés pour pouvoir satisfaire les demandes des utilisateurs, et le central dispose aujourd'hui de 570 canaux à 64 Kbit/s vers le réseau de la Post.

6.3.2. Planification

Le CTG doit suivre l'évolution générale des technologies des télécommunications afin de pouvoir garantir à l'Administration Gouvernementale des services de qualité. Les programmes de modernisation nécessaires suivent un plan de démarche quadriennal .

En 2013, le CCG a finalisé ses planifications pour la mise en place d'une infrastructure de vidéoconférence multi-site. Les installations sont actuellement en cours d'installation et elles seront à disposition des ministères et administrations sous peu.

6.3.3. Appareils téléphoniques mobiles et messagerie mobile

Actuellement le CCG gère 900 appareils et 1050 abonnements mobiles GSM. Cette gestion prend de plus en plus d'importance étant donné que de nombreux fonctionnaires se déplacent fréquemment et qu'ils doivent être joints à tout moment.

Au cours de l'année 2013, le CCG et le CTIE ont amélioré leurs infrastructures respectives en matière de communications mobiles. Le système de messagerie du CTIE a été modernisé et permet dès à présent non seulement une consultation et réception de messages électroniques, mais il inclut une synchronisation de l'agenda, des tâches et des contacts. La modernisation de la messagerie a permis au CCG d'offrir ces fonctions également sur les équipements mobiles, Smartphones et tablettes.

Le CCG a de son côté mis en service une nouvelle plateforme de gestion et de configuration des équipements Smartphones et tablettes (MDM). Des nouveaux profils de sécurité ont été développés et le MDM est utilisé pour les transposer et les superviser. Le MDM permet à l'utilisateur de localiser un équipement perdu, de le verrouiller, respectivement de supprimer tous son contenu.

Depuis la mise en service de l'MDM en juillet 2013, 250 équipements mobiles ont été intégrés sur le serveur MDM et il est prévu d'intégrer tous les équipements mobiles gérés par le CCG et ceci à fur et à mesure qu'une intervention est demandée par les titulaires.

Grâce aux profils de sécurité pour équipements mobiles, et grâce au lien dédié a entre le réseau GSM de la POST et les réseaux de l'État, il est possible d'assurer que les directives de sécurité internes d'État soient transposées sur les Smartphones et tablettes. Cette sécurité accrue implique, que les équipements mobiles sont à considérer comme équipements professionnels et certaines fonctions et applications disponibles sur un équipement privé du même type ne fonctionnent plus.

La gestion, l'accès et la sécurité de ces équipements GSM et Smartphones est contrôlée de manière centralisée 24h/24 et 7j/7. Actuellement les membres du Gouvernement ainsi que 410 agents disposent de cette possibilité GSM/PDA.

6.4. Le Bureau d'Ordre Central

Le bureau d'ordre central au CCG a commencé en 2010 de recevoir sous forme électronique les documents classifiés de l'OTAN destinés à plusieurs utilisateurs au Luxembourg. Etant donné que le réseau LUSECNET de première génération n'est plus approprié pour la distribution et que la nouvelle génération n'est pas encore opérationnelle, il a été choisi de continuer la distribution sous forme papier en attendant une solution technique satisfaisante.

Suite à l'inspection de sécurité de l'UE, il a été décidé par l'Autorité Nationale de Sécurité que le bureau d'ordre central du CCG sera chargé outre l'enregistrement des documents OTAN (à sa charge depuis plus de 30 ans) également du suivi des documents classifiés de l'UE. Les moyens techniques ont été mis en place au courant de 2012. La mise en œuvre pratique a été faite au cours de l'année 2013 pour faire ses premières preuves pour l'inspection de sécurité de l'Union Européenne.

6.5. L'Agence Nationale de Distribution de Matériel Cryptographique (NDA)

Les missions du NDA sont très diversifiées:

Pour le réseau LUSECNET II, comme déjà pour le LUSECNET I, le NDA sera responsable de la production, de la gestion et de la manipulation des clés cryptographiques, mais également de la gestion des appareils cryptographiques distribués dans le monde entier que ce soit les ambassades, les représentations permanentes, les ministères ou encore les administrations et ceci pour tout le réseau classifié.

Avec le nouveau réseau LURESNET II, l'agence de distribution a reçu également des nouvelles missions, comme p.ex. la gestion du matériel et des clés cryptographiques destinés à ce réseau (300+ utilisateurs).

Dans ce réseau, le NDA pourra soulager notamment l'État-Major de l'Armée, et éventuellement la Police en assurant la gestion d'une infrastructure cryptographique unique au Luxembourg, pouvant être utilisée pour différents besoins.

Pour la communication entre le MAE, les ambassades et l'Union Européenne, la distribution des clés cryptographiques du type CHIASMUS a été partiellement arrêtée, et remplacée par la nouvelle génération des clés publiques *ACID UE - Cryptofiler*.

Le nouveau système de la gestion des clés cryptographiques sous forme électronique de l'OTAN est en train d'être mis en place, d'une part par le biais du système distribué par le *DEKMS – Dacan Elektronik Key Management System* et d'autre part par le *SHAPE – Suprême Headquarters Allied Powers Europe*, via leur système *CARDS – Comsec, Accounting, Reporting and Distribution System*. Ceci permet d'avoir une facilité d'utilisation mais également une certaine redondance.

L'agence de distribution participe activement à la recherche de solutions adéquates pour la communication mobile sécurisée, pour la partie gouvernementale, ainsi que pour la partie militaire.

Le NDA a été présent lors de différentes réunions, comme p.ex. le groupe de travail cryptographique du projet A400M à Toulouse, des réunions au SHAPE et à l'OTAN, la réunion des NDA OTAN à Scheveningen, ou encore différentes réunions au Secrétariat Général du Conseil à Bruxelles.

6.6. Les services de permanence des communications

Le centre assure la permanence des communications électroniques gouvernementales 24 heures sur 24 et 7 jours sur sept. Une douzaine d'agents travaillent selon le régime des équipes successives. Ils sont complétés par les soldats volontaires du détachement militaire.

6.6.1. Réseaux internationaux

Les réseaux sécurisés internationaux sont surveillés en permanence. En cas de messages urgents, le centre contacte le destinataire en question et s'occupe de l'acheminement de l'information endéans les délais imposés par les accords de sécurité en vigueur.

6.6.2. Réseaux nationaux et applications

Les standardistes du centre assurent l'accueil téléphonique du central téléphonique du gouvernement (2478-2478) pendant les heures de services. En dehors des heures de service, les soldats volontaires reprennent cette fonction.

Au courant de l'année 2012 le nombre de standardistes a été réduit de 1,5 tâche, en plus il reste à remarquer qu'une personne se trouve depuis plusieurs années en congé pour raison de santé.

A toute heure, le centre est capable d'alerter des groupes de personnes prédéfinies. Le logiciel AlarmTilt v5 permet de générer des messages et de les faire parvenir par GSM, UMTS, courriel, téléphone classique ou encore le fax.

2013 a vu se réaliser une grande revue de sécurité du système ALARMTILT, en vue d'une optimisation de la gestion des utilisateurs et de la sécurité du système du point de vue disponible. Une première réduction des coûts a déjà pu être suscitée, et le projet devra continuer en 2014 avec une analyse des besoins des utilisateurs et une réécriture des spécifications fonctionnelles en vue de la revue technique du système.

6.6.3. Courrier national et international

Le CCG est en charge du service courrier gouvernemental. Ce service (trois chauffeurs professionnels et des volontaires de l'Armée détachés au CCG) relie les départements et administrations une à deux fois les jours de travail. Par semaine deux navettes sont effectuées sur Mons et Bruxelles. (OTAN et maison du Luxembourg)

6.6.4. Détachement Militaire

Le nombre des volontaires de l'armée luxembourgeoise détachés au CCG depuis 1967 a été réduit aux nombres de 10 dû à la restructuration de l'Armée Luxembourgeoise.

La présence des soldats volontaires a garanti que certains services du CCG ont continué à fonctionner correctement lors de périodes d'absence prolongées du personnel affecté au CCG (p.ex. congé maladie, congé annuel ou manque de personnel).

Leur tâche principale est un service de contrôle et de garde qui fonctionne 24/24 heures et 7/7 jours.

* * * * *

6. Haut-Commissariat à la Protection nationale

1. Personnel

Au 31 décembre 2013, l'effectif du HCPN comprend

- le Haut-commissaire, cinq fonctionnaires de la carrière supérieure, deux secrétaires de direction, un sous-officier, un employé.

2. La structure de Protection Nationale

2.1. Base légale

Suite à la décision prise par le Conseil de Gouvernement en décembre 2001 de réactiver le HCPN, un projet de loi portant création de la structure de protection nationale fut déposé à la Chambre de Députés en 2004. Celui-ci fut retiré le 3 septembre 2012 quand l'actuel projet de loi relative à la protection nationale fut déposé à la Chambre des Députés sous le No 6475.

A travers ce dernier, le gouvernement se propose en premier lieu de traduire dans un instrument légal sa volonté d'accentuer le caractère civil de la prévention et de la gestion de crises majeures selon l'approche « tous risques-tous secteurs ». Le projet de loi actuel s'articule autour de deux piliers principaux, à savoir la gestion de crises majeures d'une part, et la protection des infrastructures dites critiques d'autre part.

Le texte du projet de loi en question a ainsi pour objet de créer un cadre légal pour la structure organisationnelle chargée de mettre en œuvre le concept de la protection nationale. La structure se compose du haut-commissariat à la protection nationale, du conseil supérieur de la protection nationale, de la cellule de crise et des comités nationaux, ces derniers étant créés pour traiter chacun d'un domaine technique spécifique de la protection nationale. La mission de la structure de protection nationale consiste à prévenir les crises, respectivement à protéger le pays et la population contre les effets d'une crise. En cas de survenance d'une crise, elle initie, coordonne et assure la gestion des mesures et activités destinées à faire face à la crise.

Les volets à couvrir comprennent notamment les actes liés au terrorisme et à la piraterie maritime, un accident grave dans une centrale thermonucléaire, la survenance d'une pandémie, la présence de substances radiologiques, chimiques ou biologiques susceptibles de constituer un danger pour la population, le dysfonctionnement d'une ou de plusieurs infrastructures critiques ou encore une cyber-attaque de grande envergure dirigée contre les réseaux d'information et de communication publics et/ou privés.

Le domaine de la protection de l'infrastructure critique comprend quant à lui l'ensemble des activités visant à prévenir, à atténuer ou à neutraliser le risque d'une réduction ou d'une discontinuité de la disponibilité de fournitures ou de services

indispensables à la sauvegarde des intérêts vitaux ou des besoins essentiels de tout ou partie du pays ou de la population. La protection des infrastructures critiques vise donc les activités d'importance vitale, indispensables au bon fonctionnement de la vie socio-économique, dans tous les secteurs et contre tous les risques potentiels.

Le haut-commissariat à la protection nationale aura comme attribution d'initier, de coordonner et de veiller à l'exécution des activités et mesures relatives au recensement, à la désignation et à la protection des infrastructures critiques, qu'elles soient publiques ou privées. Dans ce contexte, les propriétaires et opérateurs d'une infrastructure critique pourront être invités à prendre les mesures nécessaires qui permettent d'en assurer la protection et d'en améliorer la résilience sur base de règlements et standards de sécurité tant en matière de sécurité physique qu'en matière de sécurité des systèmes de l'information et de communication.

Le projet de loi devra être revu à la lumière de l'avis du Conseil d'État du 2 juillet 2013 pour ce qui concerne 1) la base légale des mesures d'urgence à prendre en cas de crise nationale, 2) la responsabilité politique des membres du Gouvernement en matière de gestion de crise et 3) les modalités de mise en œuvre des mesures liées à la protection des infrastructures critiques.

2.2. Les organes de la Protection Nationale

Au cours de l'année 2013, le **Conseil supérieur de la protection nationale (CSPN)** s'est réuni deux fois sous la présidence du HCPN. Les principaux sujets abordés furent :

- la planification d'urgence nucléaire :
 - le projet de plan d'intervention d'urgence en cas d'accident nucléaire (plan dit « Cattenom ») ;
 - l'exercice nucléaire « 3 en 1 » organisé dans le cadre de la Grande Région ;
- la cybersécurité :
 - le projet de plan d'intervention d'urgence « cyber » ;
 - l'exercice « Cyber Coalition 2013 » de l'OTAN ;
 - l'exercice « Cyber Europe 2014 » ;
 - le Mémoire d'entente en matière de cyberdéfense conclu entre le HCPN et le NATO Cyber Defence Management Board (CDMB) ;
- la piraterie maritime ;
- la gestion de crise : le site web « infocrise » ;
- les modalités de fonctionnement du CSPN et de la Cellule de crise (CC) ;
- la coordination sur le plan national des travaux dans le domaine Chimique, Biologique, Radiologique, Nucléaire et Explosifs (CBRN-E) ;
- la planification d'urgence au profit des institutions européennes sises à Luxembourg ;
- l'exercice de gestion de crises « CMX 2014 » de l'OTAN ;
- la plateforme de communication satellitaire en cas de catastrophes naturelles et de missions humanitaires « emergency.lu » ;
- le projet d'un réseau national intégré de radiocommunication (RENITA) ;
- les réseaux informatiques pour la transmission des pièces classifiées : LURESNET et LUSECNET 2.

En 2013, le **Comité national de sûreté de l'Aviation civile** (CONATSAC), coprésidé par la DAC et le HCPN, s'est réuni à quatre reprises.

Les travaux du CONATSAC ont essentiellement porté sur les thèmes suivants :

- la révision respectivement la validation de différents chapitres du nouveau Plan national de sûreté de l'aviation civile (PNS) ;
- les zones délimitées dans l'enceinte de l'aéroport ;
- le suivi de l'inspection en matière de sûreté aérienne effectuée par la Commission européenne et de l'audit par correspondance réalisé par l'OACI ;
- le suivi dans le cadre de la législation européenne en matière de sûreté aérienne ;
- le règlement grand-ducal modifié sur les accès à l'aéroport ;
- la révision des textes législatifs en matière de sûreté aérienne (mécanismes de sanctions) ;
- l'inspection/le filtrage des liquides ;
- la sécurisation des portes d'accès au terminal et au centre de fret de l'aéroport ;
- la procédure de vérification de concordance entre passagers et bagages.

2.3. Infrastructure de la Protection nationale

2.3.1. Centre national de crise

En date du 16 novembre 2007, le Conseil de Gouvernement avait décidé de réaliser un Centre national de Crise à Senningen et de confier au Haut-Commissaire à la Protection nationale, en étroite collaboration avec l'Administration des Bâtiments publics et les administrations demanderesse, la définition d'un concept global comportant un programme de construction pour le Centre national de Crise à Senningen.

Le projet de loi relative à la Protection nationale précise en outre que le HCPN a pour mission de veiller 1) à la mise en place et 2) au fonctionnement d'un Centre national de Crise.

Les critères fondamentaux à remplir par un tel Centre sont les suivants:

- être opérationnel en temps de crise endéans un laps de temps assez court (± 1 heure) ;
- disposer d'une infrastructure sécurisée et des équipements nécessaires pour gérer une crise conformément au concept national de gestion de crise ;
- permettre aux membres de la cellule de crise (CC) et des cellules d'appui de travailler dans un environnement sécurisé et ceci dans les meilleures conditions possibles ;
- être accessible et opérationnel 24/24h et ceci 7/7 jours (permanence) ;
- y affecter les ressources administratives et logistiques indispensables.

Considérant les critères fondamentaux à remplir pour garantir le fonctionnement du CNC, il s'avère indispensable que les bureaux de l'administration en charge soient installés sur le site du CNC afin de permettre au HCPN de remplir en bon père de famille sa mission en matière de prévention et de gestion de crise, dont notamment l'obligation de garantir et en temps normal et en temps de crise le bon fonctionnement du CNC.

A cette fin, deux options différentes ont été étudiées :

- Installation du CNC dans les infrastructures existantes du Centre de conférences ;
- construction d'une nouvelle infrastructure sur le site du CCG pour les besoins du CNC.

La planification détaillée du projet à retenir pourra être entamée dès qu'une décision politique sur la voie à suivre sera prise.

3. Activités et projets du HCPN sur le plan national

3.1. Terrorisme

Depuis février 2007, le Haut-Commissaire est en charge de la coordination de la lutte contre le terrorisme. A cet effet, le Haut-Commissaire veille à la coordination des contributions des acteurs concernés afin d'assurer le partage des informations disponibles en vue d'une protection active contre les actes terroristes.

Le Haut-Commissaire assure également la représentation comme coordinateur national de la lutte anti-terroriste auprès de l'Union européenne. Dans ce contexte, la stratégie de l'Union de lutter contre le terrorisme fixe un cadre pour les actions destinées à empêcher la radicalisation et le recrutement des terroristes, à protéger les citoyens et les infrastructures et à faciliter les enquêtes et les poursuites visant les terroristes.

3.2. Planification d'urgence au profit des institutions européennes

Suite à la demande des autorités communautaires, la planification d'urgence au profit des institutions européennes sises à Luxembourg a été confiée au HCPN. Un plan particulier d'intervention (PPI) au profit de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), qui par la suite pourra servir de modèle pour les autres institutions européennes, a été finalisé fin 2012. Il a été validé par les ministères compétents ainsi que par les autorités de la CJUE et est entré en vigueur le 25 mars 2013.

Les autorités communautaires ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt de faire établir un second plan particulier d'intervention au profit de la Cour des comptes européenne.

3.3. Sûreté maritime

Sur le plan national, la gestion des actes de piraterie maritime est assurée par une cellule de crise spécifique, activée par Monsieur le Premier Ministre et présidée

conjointement par le Haut-Commissaire à la Protection nationale et le Commissaire aux Affaires maritimes. Ladite cellule de crise a dû être activée à trois reprises en 2013 :

- Le 3 février 2013, le navire Gascogne du groupe français SEA-Tankers, battant pavillon luxembourgeois, a été victime d'un acte de piraterie au large de la Côte d'Ivoire. Les 17 membres d'équipage ont été pris en otages. Les pirates ont quitté le navire dans la nuit du 5 au 6 février après avoir procédé au transbordement d'environ 250 tonnes de diesel et de 200 tonnes de fioul lourd sur un autre navire. Deux marins ont été blessés et hospitalisés.
- Le 30 mars 2013, une attaque pirate a eu lieu sur le navire Bourbon Liberty 308, battant pavillon luxembourgeois et appartenant au groupe Bourbon Offshore MMI, dans les eaux internationales à une cinquantaine de milles nautiques au Nord-Est de Singapour. Les 14 membres d'équipage se sont enfermés à bord du navire. Les pirates ont quitté le navire après s'être emparé d'une série d'objets de valeur. L'équipage est resté sain et sauf.
- Le 24 avril 2013, les autorités luxembourgeoises ont été informées par le groupe Jan DE Nul d'un vol sur la drague De Laperouse, navire battant pavillon luxembourgeois, au port de Freetown au Sierra Leone. L'équipage n'a pas été pris en otage.

Dans le cadre de sa mission de gestion de crise, la cellule de crise a analysé la situation de sûreté en fonction de la menace et a préparé les décisions à prendre à l'échelon politique dans les trois actes de piraterie susmentionnés. Elle a également assuré le contact avec l'armateur concerné et les autorités étrangères compétentes.

Suite à l'affaire De Laperouse, la cellule de crise a par ailleurs examiné les principes d'activation de celle-ci. Des propositions de modification des principes en vigueur, approuvées par le CSPN, ont par la suite été validées par Monsieur le Premier Ministre.

3.4. CBRN – E

3.4.1 Révision du Plan « Cattenom »

Au cours de l'année 2013, le projet de plan d'intervention d'urgence en cas d'accident nucléaire fut finalisé en tenant compte des leçons tirées du retour d'expérience de l'exercice nucléaire interrégional « 3 en 1 » et des réunions afférentes qui ont eu lieu entre les différents participants à cet exercice. Le retour d'expériences de cet exercice nucléaire a permis de parfaire le projet de plan Cattenom qui fut présenté au et approuvé par le conseil supérieur de la protection nationale en date du 15 mai 2013.

Le nouveau plan reprend les mesures de protection à envisager en phase d'urgence. Elles font toutes parties de la stratégie de communication et feront par conséquent l'objet d'une information à la population par la Cellule communication / information suite à une décision de la Cellule de crise.

Le détail des actions nécessaires et des acteurs concernés sera repris dans des Plans opérationnels par mesure (POM) élaborés sur la base des fiches techniques annexées au nouveau plan, qui devrait pouvoir être validé par le Gouvernement au cours du 1^{er} semestre 2014. Il appartient aux ministères, administrations et services concernés de finaliser les plans opérationnels respectifs sur base des missions leurs assignées dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'urgence respectives.

3.4.2 Exercice nucléaire interrégional « 3 en 1 »

Suite à l'accident nucléaire de Fukushima, les Exécutifs de la Grande Région ont décidé lors du Sommet extraordinaire du 20 avril 2011 de réaliser pour le centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de CATTENOM plusieurs exercices nucléaires communs auxquels participèrent tous les territoires de la Grande Région.

L'organisation de la deuxième phase, qui s'est déroulée en décembre 2012, a été placée sous l'égide du Luxembourg et traitait des mesures à prendre en phase d'urgence. Cette deuxième phase a permis de renforcer davantage la coopération nationale et transfrontalière. Un échange permanent entre les directeurs de cellule de crise des différentes régions a permis une coordination à la fois des mesures envisagées et de la communication autour de ces mesures. Les réunions au sujet du retour d'expérience au niveau national et international se sont déroulées au premier trimestre de 2013.

La troisième phase de l'exercice, organisée à la fin du mois de juin 2013 et placée sous l'égide de la France, a porté notamment sur la mise en œuvre des actions post-accidentelles :

- protection de la population contre les dangers des rayonnements ionisants ;
- appui aux victimes des conséquences de l'accident ;
- réhabilitation des territoires affectés par l'accident sur le plan économique et social.

Ensemble avec la division de la radioprotection de la Direction de la santé, l'administration des services de secours et le service information et presse, le HCPN a contribué à l'organisation de la troisième phase qui se déroulait durant quatre jours. Des réunions de concertation et d'information ont eu lieu au niveau régional et interrégional.

Les objectifs principaux communs pour l'ensemble de l'exercice étaient les suivants :

- Trouver des mécanismes pour assurer un mode concerté de décision ;
- Améliorer la communication entre les gestionnaires de crise ;
- Se concerter davantage sur les aspects de la communication destinée au grand public.

3.4.3 GT « ad hoc » CBRN-E

En 2010 fut adopté la stratégie de sécurité intérieure de l'Union européenne dont un des objectifs est de couper l'accès des terroristes aux substances CBRN-E. A cette

fin, des plans d'action ont été établis et doivent être mis en œuvre au moyen d'actions à la fois législatives et non législatives.

Au niveau national, le suivi des 124 actions relevant du plan d'action de l'UE dans le domaine CBRN, ainsi que des 48 recommandations relevant du plan d'action de l'UE relatif à l'amélioration de la sécurité des explosifs est assuré par un groupe de travail *ad hoc* CBRN-E, présidé par le Haut-Commissariat à la Protection nationale et composé de représentants de l'Administration des Douanes et Accises, de l'Inspection du Travail et des Mines, du ministère de la Santé, de la Police Grand-Ducale, du Service de Renseignement, de la division de la Radioprotection, de l'Administration des Services de Secours, de l'Office des Licences ainsi que du Laboratoire National de Santé.

Etant donné que certaines substances et certains mélanges sont des précurseurs d'explosifs et peuvent être utilisés d'une manière détournée pour la fabrication illicite d'explosifs, un résultat concret du plan d'action de l'UE relatif à l'amélioration de la sécurité des explosifs fut l'élaboration du règlement (UE) No 98/2013 du 15 janvier 2013 sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs. Celui-ci est applicable à partir du 2 septembre 2014.

3.5. Cybersécurité

Le Gouvernement entend faire de la protection et de la défense des systèmes d'information une véritable priorité nationale alors que les attaques contre les systèmes d'information constituent une menace stratégique qui s'est concrétisée et accentuée au cours de ces dernières années. A cette fin, un Cyber Security Board (CSB) a été créé en 2011. Depuis, le CSB s'est établie comme plateforme interministérielle traitant les dossiers relatifs à la cybersécurité et a donné les lignes directrices pour le développement de la stratégie nationale de la cybersécurité. Le HCPN y apporte ses expériences et compétences, notamment dans le domaine de la gestion de crise et de la protection des infrastructures informatiques critiques.

En 2013, le HCPN a présidé un groupe de travail du CSB chargé l'initiative d'élaborer un plan d'intervention d'urgence cyber (PIU « Cyber ») et ceci en étroite collaboration avec les services et administrations concernés. La finalité du PIU « Cyber » est d'identifier les acteurs ainsi que les mesures d'urgence à prendre afin de mener au mieux la gestion d'une crise « cyber » d'envergure.

En 2013, plusieurs services publics ainsi que des acteurs du secteur privé ont été appelé à plusieurs reprises à coopérer dans le cadre dudit PIU « Cyber ». Vu la complexité des dossiers, ceux-ci resteront d'actualité en 2014.

Dans l'intérêt d'augmenter davantage la résilience dans le domaine de la cybersécurité au Luxembourg ainsi que de promouvoir l'image de marque du pays en la matière, le Luxembourg participe sous l'égide du HCPN depuis 2012 à différents exercices dans le domaine de la cybersécurité. Le Luxembourg a ainsi participé une première fois à l'exercice « Cyber Coalition » organisé par l'OTAN en 2013.

Par ailleurs, les travaux de préparation de l'exercice biennuel et pan-européen « Cyber Europe » se sont intensifiés au cours de 2013. Dans ce contexte, le HCPN a organisé ensemble avec ENISA une réunion plénière du groupe de travail chargé de l'organisation de l'exercice au Luxembourg. Dans le cadre du « Cyber Europe 2014 », le HCPN compte mettre à l'épreuve le « PIU Cyber » mise au point en 2013 sur le plan international.

4. Activités du HCPN sur le plan international

4.1. Travaux suivis dans le cadre de l'Union européenne

Le HCPN coordonne la contribution du Luxembourg dans le cadre du Programme européen de protection des infrastructures critiques (EPCIP). L'objectif de EPCIP est de garantir des niveaux de sûreté suffisants et uniformes pour les infrastructures critiques, de réduire au minimum les défaillances et de fournir, pour l'ensemble de l'Union européenne, des moyens de réaction appropriés. A cet égard, le HCPN participe au groupe de travail « Protection civile » (PROCIV) auprès du Conseil de l'Union européenne pour ce qui est de la partie ayant trait à la protection des infrastructures critiques européennes.

Ces travaux ont abouti à l'adoption de la Directive 2008/114/CE du Conseil du 8 décembre 2008 concernant le recensement et la désignation des infrastructures critiques européennes ainsi que l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection qui fut transposée en droit luxembourgeois par le règlement grand-ducal du 12 mars 2012. Elle instaure, au niveau de l'UE, une procédure harmonisée de recensement et de désignation des infrastructures critiques européennes et définit une approche commune pour évaluer la nécessité d'améliorer la protection de ces infrastructures. Les principes de cette directive se fondent sur une approche « tous risques », à savoir une approche globale qui tient compte des risques d'origine humaine, des menaces technologiques, des catastrophes naturelles et des menaces terroristes. En outre, elle a poursuivi une approche sectorielle qui avait pour but, à l'aide de critères précis, de déterminer les infrastructures critiques européennes dans les secteurs de l'énergie et du transport. Dans un document de travail présenté par la Commission européenne en date du 28 août 2013, celle-ci annonce un changement de vue en favorisant dorénavant une approche qualifiée « systémique ». Selon cette nouvelle approche, la Commission a identifié quatre *systèmes* critiques à échelle européenne, dont la criticité sera étudiée en profondeur par les directions concernées et le centre de recherche de la Commission, ensemble avec les États membres et les opérateurs des systèmes critiques.

En tant que point de contact national dans le domaine de la protection des infrastructures critiques, le HCPN participe à divers groupes de travail, dont celui des points de contact EPCIP et le European Forum for Member States (EFMS - Critical Information Infrastructure Protection) pilotés par la Commission européenne. Les principaux sujets abordés dans ce contexte en 2013 furent :

- la définition des options stratégiques futures du programme EPCIP ;
- l'approche européenne concertée en matière de sécurité des réseaux de l'information ;

- le projet European Reference Network for Critical Infrastructure Protection (ERN-CIP) lancé par la Commission européenne au cours de l'année 2009. Le Luxembourg appuie cette initiative par le détachement temporaire d'un fonctionnaire de la carrière supérieure au Joint Research Centre de la Commission européenne à Ispra (IT) depuis le 1^{er} août 2009 ;
- le réseau CIWIN (Critical Infrastructure Warning Information Network) mené par la Commission européenne, qui constitue un système sécurisé d'information entre la Commission et les États-membres dans le domaine de la protection des infrastructures critiques européennes ;
- la coopération avec les pays tiers en matière de protection des infrastructures critiques.

Par ailleurs, le HCPN suit les travaux des FoP (Friends of Presidency) dans leur configuration « Cyber », sert de point de contact national à l'égard de l'ESA (European Space Agency) et coordonne au niveau national les exercices organisés par l'Union.

4.2. Travaux suivis dans le cadre de l'OTAN

Le HCPN représente les intérêts du Luxembourg au sein du CEPC (Comité des plans d'urgence dans le domaine civil) à l'OTAN en format soit à 28 Alliés, soit avec les pays partenaires à 50 (Conseil de partenariat euro-atlantique - CPEA). Le CEPC coordonne la planification dans plusieurs domaines de manière à permettre, en cas de besoin, un soutien du secteur civil aux opérations militaires de l'Alliance ou un soutien aux autorités nationales dans les situations d'urgence civile. Dans ce contexte, le CEPC oriente les travaux de quatre groupes spécialisés, dont le groupe Transport (TG), le groupe Ressources industrielles et services de communication (IRCSG), le groupe Protection civile (CPG) et le groupe mixte Santé, agriculture et ravitaillement (JHAFG). Le HCPN assure la coordination de notre participation dans ces groupes et représente nos intérêts à la partie « Industrie » du groupe IRCSG.

En outre, le HCPN sert de point de contact national NCRS (NATO Crisis Response System).

A noter aussi qu'en 2013 le Luxembourg a signé deux accords de coopération ayant trait à la gestion des crises au sein de l'OTAN, à savoir le Mémoire d'entente en matière de cyberdéfense conclu entre le HCPN et le NATO Cyber Defence Management Board (CDMB) et le Mémoire d'entente sur la facilitation des transports civils transfrontières d'importance vitale. Dans ce contexte, le HCPN assure la fonction de point de contact national.

Enfin, le HCPN assure la coordination nationale lors de la tenue d'exercices civilo-militaires (CMX, Cyber Coalition). Dans ce contexte, il a participé en tant qu'observateur, ensemble avec le CERT gouvernemental, à l'exercice « Cyber coalition 2013 » qui s'est déroulé en Estonie en novembre 2013.

4.3. Coopération Benelux – accords de Senningen

Le Mémoire d'accord Benelux concernant la coopération dans le domaine de la gestion des crises pouvant avoir des conséquences transfrontalières au niveau des trois pays, signé à Senningen le 1^{er} juin 2006, vise à renforcer la coordination des politiques nationales au travers notamment de l'identification des risques, de la communication et de l'information de la population, de l'échange de bonnes pratiques et de la tenue d'exercices communs. La procédure de ratification dudit Mémoire d'accord étant désormais close dans les trois pays, l'accord est entré en vigueur pour toutes les parties le 1^{er} novembre 2013.

Dans ce contexte, les groupes de travail « gestion de crises », « identification des risques » et « communication et information » se sont réunis plusieurs fois en 2013, sous présidence luxembourgeoise. Les principaux sujets abordés furent :

- l'implémentation des priorités thématiques dans le domaine de la gestion des crises au niveau du Benelux, à savoir :
 - ✓ l'optimisation de l'approche stratégique commune ;
 - ✓ l'optimisation des dispositions concernant l'information mutuelle entre les centres nationaux de crise en matière de gestion de crise ;
 - ✓ la redéfinition du mandat du groupe « identification des risques » ;
 - ✓ la planification d'urgence et la gestion de crise transfrontalière en cas d'accident nucléaire ;
 - ✓ la communication de crise, c'est-à-dire l'information de la population en situation d'urgence (et notamment l'emploi des médias sociaux) ;
 - ✓ la collaboration transfrontalière entre les services de secours ;
 - ✓ la problématique de l'évacuation de la population vers le pays voisin ;
- l'actualisation de l'inventaire des points de contact des trois pays pour la gestion des crises et la planification d'urgence ;
- l'échange des calendriers d'exercices de grande ampleur, de même que des retours d'expériences y relatifs ;
- l'élaboration du programme pluriannuel 2013-2016 et du plan annuel 2014.

Il convient de relever que le HCPN sert de point de contact national pour la coopération transfrontalière en matière de gestion de crises et de planification d'urgence.

* * * * *

7. Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance

En 2013, les activités du Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance (CDRR), installé dans la « Villa Pauly », ancien siège de la Gestapo de 1940 à 1944, ont été marquées par la continuité avec les années passées. Le CDRR focalise ses activités sur l'histoire de la résistance des Luxembourgeois pendant la Seconde guerre mondiale au sens le plus large du terme. De par les recherches entreprises, il est également devenu un centre de documentation sur la Shoah au Luxembourg. Ces activités comprennent globalement deux volets : la collecte, la conservation et la mise en valeur d'une documentation spécifique ainsi que la recherche scientifique.

Nous avons pu acquérir quelques petits fonds d'archives privées qui ont été intégrés dans nos collections. De nouveaux inventaires ont été établis et nous avons finalisé une liste des inventaires en vue d'une publication sur notre site Internet.

Notre bibliothèque se compose actuellement de quelque 14000 volumes,. La création d'un fichier électronique est en préparation.

Nos archives iconographiques ont été digitalisées. Elles attendent d'être inventoriées et indexées.

Comme les années précédentes, en 2013 également, nous avons intégré de nouvelles données de la copie électronique des archives du Service International de Recherches (SIR) (2 téraoctets). Ainsi nous disposons des documents relatifs à l'emprisonnement (prisons, camps, ghettos) au travailleurs forcés et aux « displaced persons » (DPs) conservés au SIR. Nous avons assisté à une réunion des institutions disposant d'une copie électronique des fonds d'archives en vue d'établir une collaboration dans le domaine de l'indexation et de l'inventorisation. (USHMM, Yad Vashem, Wiener Library, Archives générales du Royaume, ITS).

En tant que délégué du Luxembourg au sein de la Commission internationale du Service International de Recherches, nous avons travaillé en vue de la ratification du nouvel « accord », ratification qui aboutira en 2014.

Le nombre des visiteurs (une centaine) reçus à la « Villa Pauly » est resté stable au cours de l'année écoulée. Les étudiants et élèves constituent la majorité de nos clients. Les intérêts de nos visiteurs sont multiples : histoire familiale, questions administratives, informations journalistiques, recherches scolaires, recherches scientifiques universitaires (bachelor, master, travail de candidature, thèse de doctorat) etc.

Nous avons entamé une collaboration scientifique avec l'université de Trèves sur la Gestapo.

Dans le domaine international, nous avons continué notre travail de conseiller au sein du « Fachbeirat zur Gedenkarbeit in Rheinland-Pfalz ».

Depuis 2003, nous présidons la délégation luxembourgeoise auprès de la « International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA) » qui réunit aujourd'hui 31 pays membres. Nous avons incité les autres membres à s'intéresser plus particulièrement aux conséquences négatives pour les documents d'archives suite au projet de régulation sur la protection des données privées prévu par l'Union européenne.

Le 27 janvier 2013, ensemble avec un survivant, nous avons participé activement à la commémoration des travailleurs forcés de l'autoroute à Wittlich et à l'inauguration d'un monument à leur mémoire.

Le 23 juillet 2013, nous avons participé à la EHRI Summer school qui s'est tenue au Mémorial de la Shoah à Paris où nous avons pu donner un aperçu détaillé sur la Shoah au Luxembourg.

Nous avons soutenu activement les éditeurs de la grande série de 16 volumes « *Die Verfolgung und Ermordung der europäischen Juden durch das nationalsozialistische Deutschland 1933–1945* » en veillant à ce que le Luxembourg soit représenté dignement.

Un projet de publication d'un « Mémorial » renseignant sur les victimes de la Shoah déportées à partir du territoire luxembourgeois a été entamé. A côté des listes de déportation revues et corrigées, nous ajouterons pour chaque victime une photo, afin de donner non seulement à chacune un nom, mais aussi un visage. Une collaboration étroite avec les Archives nationales, les archives de la Ville de Luxembourg ainsi que le Consistoire israélite permettra d'avoir les données les plus complètes possibles.

Nous avons accepté de collaborer à une conférence internationale sur « Himmler's supranational militia : Indigenous participation in SS and police units in the context of the second world war » qui se tiendra fin mai 2014 à l'université de Torun (Pologne).

* * * * *

8. Le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé

Créé par la loi du 4 avril 2005 le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé est placé sous l'autorité du Premier Ministre, Ministre d'État. Il est implanté à l'Ancienne Gare de Hollerich, 3A, rue de la Déportation L-1415 Luxembourg et ouvert au public de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Il peut être joint au :

Tel: 00352/247-88191

Fax: 00352/24 87 30 43

E-mail: secretariat@cdref.État.lu

Sa mission consiste à :

- Recenser, rassembler, archiver et conserver la documentation relative à l'enrôlement forcé
- Mettre en valeur cette documentation
- Entreprendre ou soutenir la recherche historique et scientifique sur l'enrôlement forcé des hommes et des femmes luxembourgeois nés entre 1920 et 1927
- Soutenir et animer par tous les moyens disponibles la sauvegarde de la mémoire collective en ce qui concerne l'enrôlement forcé
- Assurer l'étroite collaboration avec le CDRR (Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance)

Le CDREF peut accepter des prêts ainsi que, avec l'approbation du Gouvernement en Conseil, prendre en dépôt des objets et des collections y compris ceux provenant de dons et de legs au profit de l'État.

8.1. Les structures

Le CDREF est responsable de la gestion du site de l'ancienne Gare de Hollerich. Il veille à la cohabitation entre les divers organismes y représentés, à savoir le Comité Directeur pour le souvenir de l'Enrôlement forcé, la Fédération des victimes du nazisme, enrôlées de force, l'Amicale des Volontaires de Guerre 1940-1945 Corps Charlotte et la Fondation du Mémorial de la Déportation.

Un règlement d'ordre intérieur assure le cadre de cette cohabitation et garantit le déroulement des activités du CDREF.

Le travail du CDREF est axé sur 3 branches : un département scientifique, un département pédagogique et un département public.

Le CDREF et le CDSEF s'échangent régulièrement. Un représentant du CDREF assiste à titre consultatif aux réunions du CDSEF. Le CDREF entretient un contact permanent avec les associations des victimes du régime nazi, en première ligne celles représentées à la Gare de Hollerich.

De plus, le CDREF assure la gestion administrative et encadre les visites du Mémorial de la Déportation. Dans le même esprit, le directeur du centre est membre du Conseil d'administration du Mémorial de la Déportation. Force est de constater que la Fondation ne contribue pratiquement pas à la mise en valeur du site.

Les voyages de service et les missions à l'étranger

En 2013, la priorité du travail était de garantir le flux du programme prévu pour le CDREF et de respecter les engagements pris.

- 19 mars rencontre avec l'artiste Monsieur Shelomo Selinger, rescapé des camps nazis dans ses ateliers à Paris.
- 30 octobre rencontre avec S.E. Madame l'Ambassadeur Michèle Eisenbarth à Strasbourg et visite du site du CERD à Natzweiler-Struthof.
- 14 novembre entrevue avec les responsables du Mémorial de la Shoah à Paris.

8.2. Le travail et les réalisations

8.2.1. Le département scientifique :

● la bibliothèque-médiathèque

En 2013, la bibliothèque du CDREF compte environ 4 000 titres, sur l'enrôlement forcé, l'histoire militaire et l'histoire générale de la Seconde Guerre mondiale, les conflits internationaux d'après 1945, le droit international, les droits de l'homme, les crimes contre l'humanité, ainsi que les questions d'actualité, telles que les extrémismes politiques, les relations internationales et les institutions internationales.

Un étudiant se chargea de la réorganisation de la bibliothèque.

● les archives du CDREF

Les archives du CDREF comprennent des documentations personnelles et officielles, des témoignages écrits et enregistrés, des publications, des photos, des témoignages oraux, des objets d'art, ainsi que divers objets d'exposition.

Une grande partie des fonds provient de dons personnels. Chaque documentation qui nous est confiée sera conservée et inventoriée. Une attestation du CDREF est délivrée aux donateurs.

L'inventaire de nos fonds a pu être élaboré grâce au travail très consciencieux d'une étudiante. Le fichier est actuellement disponible en version Excel.

En 2013 le CDREF put encore augmenter ses collections. Une documentation importante de matériel de propagande nazie a été restaurée. Des lettres du front nous ont été léguées.

● **les bases de données**

La base de données sur les lieux du souvenir au Grand-Duché de Luxembourg a progressé. La collecte de données se poursuit et notre bibliothécaire-documentaliste complète les informations déjà recueillies.

Les principes d'une base de données scientifique sur les enrôlés de force ont pu être déterminés.

● **les projets de recherche**

Le Centre a continué à appuyer le projet de recherche « Partizip » de l'Université du Luxembourg.

Actuellement une doctorante travaille sur la mémoire de l'enrôlement forcé.

En 2013, le CDREF lança une cinquantaine de recherches sur des cas individuels en s'appuyant sur ses propres fonds, les Archives nationales du Luxembourg, le service d'archivage et de documentation WaSt à Berlin, ainsi qu'avec le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge e. V.

La base de données sur les Luxembourgeois dans les armées allemandes, présents sur le sol de l'ancienne URSS ne put pas être entamée vu que la documentation nécessaire qui se trouve dans les archives fédérales russes n'est pas entre nos mains.

Au niveau international, le CDREF reste en contact avec des historiens et des institutions de recherche sur la thématique de l'enrôlement forcé. Un séminaire prévu pour se tenir à Luxembourg n'a pas pu être réalisé vu l'absence des moyens financiers et du manque de soutien des autres institutions.

● **les partenariats nationaux, internationaux et transrégionaux**

La coopération avec la Landeszentrale für politische Bildung Rheinland-Pfalz à Mayence, le Centre européen du Résistant déporté au Struthof, ainsi que le Mémorial National du Fort de Breendonk put être prolongée.

L'exécution des conventions signées avec le Mémorial de la Shoah à Paris et le Musée de la Grande Guerre patriotique à Moscou fut une de nos priorités.

- **le Groupe de réflexion et de travail sur le Monument national de la Solidarité luxembourgeoise**

Le groupe de travail composé des différents acteurs publics dans le déroulement des cérémonies devant le MNSL et dans l'entretien de ce monument se réunit à plusieurs reprises et élaborera des protocoles adaptés pour garantir un déroulement plus digne des cérémonies devant la flamme.

8.2.2. Le département pédagogique :

- **l'instruction de base de l'Armée Luxembourgeoise**

Dans le cadre des visites culturelles de leur instruction de base, le CDREF encadra le 29 juillet et 30 novembre les soldats de l'Armée Luxembourgeoise par une formation visant à les sensibiliser au sens de la commémoration près des monuments nationaux du souvenir au sein de la capitale.

- **la Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la Prévention des Crimes contre l'Humanité**

Notre institution a contribué à l'organisation de la journée du 28 janvier 2013 qui se tint dans le Lycée Robert Schuman. La coopération avec le Ministère de l'Education nationale de l'Enfance et de la Jeunesse continua. Le CDREF avait notamment établi le contact avec la Maison d'Izieu. Ce lieu d'histoire et de mémoire est intéressé à approfondir et à conventionner ses liens avec nous. Deux historiens se déplacèrent à Luxembourg, pour encadrer une conférence et assurer la formation pour les jeunes et celle des enseignants. L'exposition du CDREF « Auschwitz ! ... Que faire après ? » était à cette occasion présentée pour la première fois au public.

- **les visites pédagogiques du CDREF**

Comme dans le passé le CDREF encadra les visites de classes de l'enseignement secondaire au Mémorial de la Déportation.

Le CDREF intervint les 15 et 16 avril dans le cadre des journées pédagogiques « Fuussendeeg » au Lycée Michel Rodange, en organisant deux workshop sur l'enrôlement forcé et une séance de projection de documentaire sur des enfants juifs cachés en présence d'un témoin direct.

- **le forum des jeunes**

Cette manifestation prévue le 4 octobre, pour préparer la Journée de la Commémoration nationale dut être annulée, faute de candidats.

La Journée de la littérature de la mémoire eut lieu le 10 octobre. L'auteure et témoin Milly Thill fit une lecture devant des élèves du Lycée de Garçons à Luxembourg. (« Am leschte Krich... wéi gutt Wuer rar ginn ass » - « Am leschte Krich... wéi d'Lëtzebuerger sech anzeschränken an ze hëllefen wossten » - « Em eng Seefegescht am Wanter 1943. »)

- **les voyages d'étude**

Aucun voyage d'études ne put être encadré au cours de l'année 2013.

La contribution du CDREF à un projet de préparation et d'encadrement d'un voyage commémoratif à Auschwitz initié par l'administration communale de Steinsel fut annulée in extremis par les responsables locaux.

8.2.3. Le département public :

- **l'accueil de visiteurs d'honneur**

En 2013 le CDREF eut l'honneur d'accueillir Madame l'Ambassadeur du Royaume-Uni, Alice Walpole, l'Ambassadeur de la Fédération russe, Mark Entin, le Consul de la Fédération russe, Yury Sokolov, l'Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en Pologne, Conrad Bruch et son successeur, Georges Faber, l'Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en Russie, Pierre Ferring, Mme l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, Christine Gläser, l'Ambassadeur de France, Guy Yelda, l'Ambassadeur de l'Italie, Stefano Maria Cacciguerra Ranghini, Madame l'Ambassadeur de Finlande, Maja Lehto, ainsi que Madame la Ministre des Classes moyennes et du tourisme, Françoise Hetto.

Le 1^{er} juillet, SE le Gouverneur de la région de Tambov, Oleg Betin visita nos locaux avec sa délégation. Une brève cérémonie devant le Monument de la Déportation et une rencontre avec les anciens de Tambov marquèrent cet évènement.

- **l'organisation de conférences-débats**

- 27 janvier: Jean-François Forges et Pierre-Jérôme Biscarat: Réflexions sur l'histoire d'Auschwitz
- 21 février: conférence sur la bataille de Stalingrad en coopération avec l'Ambassade de la Fédération russe, le Centre culturel Russe et le Musée de la Grande Guerre Patriotique de Moscou au CCR
- 6 mai: Jean-Yves Camus: L'extrême-droite antisémite et la négation du génocide dans l'Europe de 2013.
- 14 mai: Günter Morsch: Verordnetes Gedenken in Europa. Der 23. August, Jahrestag des Hitler-Stalin Paktes
- 23 mai: Tal Bruttman: L'administration française, entre projet national et collaboration avec l'occupant.

- 11 octobre: conférence sur la bataille de Kursk en coopération avec l'Ambassade de la Fédération russe, le Centre culturel Russe et le Musée de la Grande Guerre Patriotique de Moscou au CCR
- 19 novembre: Norbert Haase: Die Zwangsrekrutierung der Luxemburger in die deutsche Wehrmacht in der deutschen Öffentlichkeit nach 1945.

Le Directeur du CDREF prononça la laudatio devant SAR le Grand-Duc Jean à l'occasion de la séance académique organisée par l'Amicale des Anciens Combattants au CCR Abbaye de Neumünster le 6 juin.

Le 25 octobre le CDREF accueillit un séminaire organisé par l'Université de Luxembourg.

● l'organisation d'expositions

L'exposition « Auschwitz ! ... que faire après ? » fut présentée d'abord au Lycée Robert Schuman pour passer ensuite au Mémorial de la Déportation à Hollerich du 14 mai au 15 juillet. Vu son succès elle fut prolongée jusqu'à la fin de septembre.

Un catalogue bilingue est en préparation. Le photographe Paul Klensch, qui travaille comme étudiant auprès du CDRE, contribue à la réalisation de cette publication.

● la participation et l'organisation de cérémonies commémoratives

Le 27 janvier, comme les années précédentes, une cérémonie commémorative pour les victimes de la Shoah fut organisée en coopération avec le Consistoire de Luxembourg-Ville à l'occasion de la Journée internationale de la mémoire de l'Holocauste.

Le CDREF assista régulièrement aux réunions du CDSEF. Il contribua à l'organisation de la journée commémorative à la mémoire des victimes de Slonsk organisée par le CDSEF le 3 février.

Le 7 avril, le CDREF prêta son soutien à un concert commémoratif organisé par le Consistoire de Luxembourg au Conservatoire de la Ville de Luxembourg dans le cadre de Yom Hashoah.

Le 13 octobre, le CDREF participera dans l'organisation et le déroulement de la Journée de la Commémoration nationale.

● le projet d'implanter un monument

Le CDREF fut associé par la Ville de Luxembourg à la planification d'un monument en l'honneur des victimes de la Shoah sur le territoire de la capitale.

Le 2 juillet Monsieur le Premier ministre chargea le Directeur du CDREF de prendre en charge la coordination d'un monument commémoratif pour la communauté russe, monument à implanter sur le territoire de la capitale.

Le Directeur du CDREF prépara pour Monsieur le Premier Ministre un dossier pour préparer la cérémonie de remise du legs des anciens concentrationnaires prévue pour le 15 mai au Musée de la Résistance à Esch-sur-Alzette

- **les publications**

Le 6 juin, le CDREF et les Editions Saint-Paul présentèrent leur ouvrage « Liebe Jett – Feldpost eines Luxemburger Zwangsrekrutierten ».

Le 13 octobre le CDREF et l'Amicale luxembourgeoise de Natzweiler présentèrent la réédition revue et augmentée de leur ouvrage « Amicale Natzweiler-Struthof 1966-2013 - Mehr als 45 Jahre Erinnerungsarbeit - Plus de 45 ans de travail de mémoire ».

- **le site internet** www.secondeguerremondiale.lu

Le site porte l'inventaire de la bibliothèque du CDREF. L'inventaire de nos archives, ainsi que diverses bases de données en rapport avec l'enrôlement forcé suivront.

8.3. Mémorial de la Déportation

En 2013, le Mémorial put accueillir 948 visiteurs.

Comme dans le passé, le CDREF prit en charge et la gestion administrative et l'encadrement des groupes et la promotion du mémorial au niveau national et international. L'accent fut mis surtout sur les échanges avec nos partenaires à l'étranger.

8.4. Le budget

Pour l'exercice budgétaire 2013, le CDREF et le CDSEF disposaient de 34.000 euros.

* * * * *

D. Annexes

Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre

11 janvier 2013	Rencontre avec les Présidents des Parlements des États Fondateurs de l'Union européenne et du Parlement européen
15 janvier 2013	Visite de Monsieur Jean-Pierre Masseret, Président du Conseil régional de Lorraine
17 janvier 2013	Entretien avec Monsieur Michel Barnier, Commissaire européen
4 février 2013	Visite officielle de Monsieur Sergey Naryshkin, Président de la Douma d'État de la Fédération de Russie
6 février 2013	Visite de Monsieur Donald Tusk, Premier Ministre de la République de Pologne
18 février 2013	Entrevue avec Sir Chuma Chakrabarti, Président de la Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement – BERD
19 février 2013	Visite officielle de Monsieur Jean-Claude Mignon, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – APCE
4 mars 2013	Visite de Madame Annegret Kramp-Karrenbauer, Ministre-Présidente de la Sarre
7 mars 2013	<ul style="list-style-type: none">- Entretien avec Monsieur Jerzy Buzek, ancien Président du Parlement européen- Entretien avec Monsieur Alexandre Swoboda, Professeur honoraire d'économie internationale, Institut de Hautes Études internationales et du Développement à Genève
25 mars 2013	Rencontre avec une délégation d'étudiants de l'Institut d'Études politiques (IEP) de Paris
4 avril 2013	Rencontre avec une délégation de la Fédération européenne du Personnel des Services publics – EUROFEDOP
8 avril 2013	Entrevue avec Monsieur le Professeur Horst Teltschik
15 avril 2013	<ul style="list-style-type: none">- Rencontre avec une délégation d'étudiants de l'Université de Zurich- Entretien avec Monsieur le Professeur Robert Leonardy,

	langjähriger Leiter der Musikfestspiele Saar
23 avril 2013	Visite de Madame Hannelore Kraft, Ministre-Présidente du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie
7 mai 2013	Rencontre avec une délégation de vicaires généraux germanophones
14 mai 2013	Réunion commune des Gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume de Belgique
17 mai 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de travail de Monsieur Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger - Entretien avec Monsieur Anders Fogh Rasmussen, Secrétaire général de l'OTAN, dans le cadre de la séance plénière de l'Assemblée parlementaire OTAN
23 mai 2013	Rencontre avec une délégation de la « CDU Landtagsfraktion Rheinland-Pfalz »
24 mai 2013	Visite officielle de Leurs Majestés le Roi et la Reine des Pays-Bas
27 mai 2013	Visite de travail de Monsieur Antoni Martí, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre
31 mai 2013	Visite de Madame Malu Dreyer, Ministre-Présidente du Land de Rhénanie-Palatinat
7 juin 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec une délégation de la Confédération européenne des Syndicats, de l'OGB-L et du LCGB - Visite officielle de Monsieur Cemil Çiçek, Président de la Grande Assemblée nationale de la République de Turquie
24 juin 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de travail de Monsieur Mykola Azarov, Premier Ministre de l'Ukraine - Rencontre avec une délégation de la « Europäische Union Christlich-Demokratischer Arbeitnehmer – EUCEA »
25 juin 2013	Visite de Monsieur Iurie Leancă, Premier Ministre de la République de Moldavie
2 juillet 2013	Rencontre avec Monsieur Oleg Betin, Chef de l'Administration de la région de Tambov
15 juillet 2013	Rencontre avec Monsieur le Professeur Dr. Norbert Lammert, Président du « Bundestag » allemand
24 juillet 2013	Entretien avec Madame Nathalie Loiseau, Directrice de l'École nationale d'Administration – ENA, et Monsieur François-Gilles Le Theule, Directeur des Affaires européennes

4 septembre 2013	Rencontre avec Monsieur Patrick Weiten, Président du Conseil général de la Moselle, dans le cadre de la Journée commémorative du 50 ^e anniversaire de la mort de Robert Schuman
12 septembre 2013	Visite de travail de Monsieur Herman Van Rompuy, Président du Conseil européen
27 septembre 2013	Visite de courtoisie de Monsieur Jorge Carlos De Almeida Fonseca, Président de la République du Cap Vert
17 octobre 2013	Visite de travail de Monsieur Yiannakis Omirou, Président de la Chambre des Représentants de la République de Chypre
28 octobre 2013	Rencontre avec Monsieur Wang Hongzhang, Président de la « China Construction Bank »
15 novembre 2013	Visite de Madame Christine Lieberknecht, Ministre-Présidente de Thuringe
2 décembre 2013	Visite officielle de Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges
12 décembre 2013	Sommet Benelux au Château de Senningen

* * * * *

Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre
--

18 janvier 2013	<u>Vaduz</u> - Discours à l'occasion du « Liechtensteiner Dialog 2013 » - Remise du « Großkreuz mit Brillanten des fürstlich liechtensteinischen Verdienstordens » par S.A.S. le Prince héritier Alois von Liechtenstein
25-28 janvier 2013	<u>Santiago de Chile</u> Sommet Union européenne - Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC)
1-2 février 2013	<u>Dresde</u> Remise du « St. Georgs Orden des SemperOpernballs » par Monsieur le Ministre-Président Stanislaw Tillich dans le cadre du « 8. Semper Opernball »
7-9 février 2013	<u>Bruxelles</u> - Réunion Benelux - Conseil européen
12-13 février 2013	<u>Paris</u> - Entretien avec Monsieur François Hollande, Président de la République française - Réunion de travail avec Monsieur Jean-Marc Ayrault, Premier Ministre - Enregistrement d'une interview pour l'émission d'Europe 1 « C'est arrivé cette semaine »
21 février 2013	<u>Francfort</u> Intervention dans le cadre de la « Scope General Conference – Institutionnelle Immobilieninvestments 2013 »
14-15 mars 2013	<u>Bruxelles</u> - Réunion Benelux - Conseil européen
18 mars 2013	<u>Vienne</u> - Déplacement officiel - Intervention dans le cadre d'une manifestation de la « Österreichische Gesellschaft für Europapolitik »
18-19 mars 2013	<u>Rome</u> Participation à la messe solennelle d'inauguration du Pontificat de Sa Sainteté le Pape François Ier
25 mars 2013	<u>Bonn</u> Discours à l'occasion d'une manifestation du « Internationaler Club La Redoute Bonn e.V. »
16 avril 2013	<u>Düsseldorf</u> Intervention dans le cadre d'une manifestation de « Ernst & Young »
18-22 avril 2013	<u>Washington</u> Participation aux « Spring Meetings » de la Banque mondiale et

	du Fonds monétaire international
2–4 mai 2013	<u>Lisbonne / Porto</u> - Visite de travail - Remise du Docteur h.c. de l'Université de Porto
13-14 mai 2013	<u>Bruxelles</u> - Rencontre avec Monsieur Elio Di Rupo, Premier Ministre de Belgique - Discours à l'occasion de la Conférence de haut niveau organisée par le Comité des Régions et la Banque européenne d'Investissement - Entretien avec Monsieur Herman Van Rompuy, Président du Conseil européen
16 mai 2013	<u>Berlin</u> - Entretien avec Monsieur Peer Steinbrück, Bundesminister a.D., MdB - Discussion « Europa im Wandel – Zur Zukunft der Währungsunion » dans le cadre du « 16. Internationales WDR-Europaforum » - Déjeuner offert par Madame Angela Merkel, Chancelière de la RFA
21–22 mai 2013	<u>Bruxelles</u> - Réunion Benelux - Conseil européen
30 mai 2013	<u>Paris</u> Cérémonie solennelle de réception sous la Coupole de Monsieur le Professeur Jules Hoffmann, Prix Nobel 2011 de physiologie et de médecine
3 juin 2013	<u>Bruxelles</u> 18 ^e Sommet des Présidents des groupes parlementaires du Parti populaire européen au sein des Parlements nationaux de l'Union européenne et du Parlement européen
10-12 juin 2013	<u>Athènes</u> Visite de travail
17 juin 2013	<u>Namur</u> Réunion avec Monsieur Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon
26–28 juin 2013	<u>Bruxelles</u> - Réunion Benelux - Conseil européen
1 ^{er} juillet 2013	<u>Halle</u> Discours à l'occasion des « 38. Hallesche Wirtschaftsgespräche »
4 septembre 2013	<u>Scy-Chazelles</u> Journée commémorative dans le cadre du 50 ^e anniversaire de la mort de Robert Schuman
26 septembre 2013	<u>Metz</u> Rencontre avec Monsieur François Hollande, Président de la République française
19 octobre 2013	<u>Gand</u> Funérailles de Monsieur Wilfried Martens, ancien Premier Ministre

	de Belgique
23–25 octobre 2013	<u>Bruxelles</u> - Réunion Benelux - Conseil européen
7 novembre 2013	<u>Gütersloh</u> Allocution à l'occasion de la remise du « Reinhard-Mohn-Preis 2013 » à Monsieur Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies
8 novembre 2013	<u>Berlin</u> - Remise du « Preis der Deutschen Gesellschaft e.V. für Verdienste um die deutsche und europäische Verständigung » - Remise du « Großkreuz des Verdienstordens der Bundesrepublik Deutschland » par Madame Angela Merkel, Chancelière de la RFA
28–29 novembre 2013	<u>Vilnius</u> Sommet du Partenariat oriental
16 décembre 2013	<u>Bruxelles</u> Rencontre avec Monsieur Herman Van Rompuy, Président du Conseil européen <u>Paris</u> Entrevue avec Monsieur François Hollande, Président de la République française
18–20 décembre 2013	<u>Bruxelles</u> - Réunion Benelux - Conseil européen - Entrevues avec Monsieur le Président de la Commission européenne, Monsieur le Président du Parlement européen, Madame la Présidente de la République de Lituanie, Monsieur le Secrétaire général de l'OTAN

* * * * *

**Participation de Monsieur le Premier Ministre
à des événements et rencontres sur le plan national**

10 janvier 2013	Présentation des Vœux de Nouvel An des Membres du Gouvernement à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
15 janvier 2013	Réception de Nouvel An des Entreprises
16 janvier 2013	Assermentation de Monsieur Gaston Reinesch comme nouveau Président de la Banque centrale du Luxembourg
30 janvier 2013	Entrevue avec les éditeurs des quotidiens et hebdomadaires bénéficiaires de l'aide à la presse
6 février 2013	Visite du 44 ^e Cortège Saint-Valentin
19 février 2013	Réunion constitutive de la prochaine mandature quadriennale du Conseil économique et social
5 mars 2013	Remise d'une « Bretzel » par une délégation de la Fédération des Patrons Boulangers-Pâtisseries
6 mars 2013	Manifestation du Centre virtuel de la Connaissance sur l'Europe et de la Fondation du Mérite européen – Remise du Collier du Mérite européen à Monsieur Jean-Claude Trichet
12 mars 2013	Réunion Gouvernement – FEDIL
23 mars 2013	Remise des médailles aux lauréats de la 13 ^e édition de l'Olympiade européenne des sciences naturelles – EUSO
3 avril 2013	Réunion avec les syndicats LCGB, OGB-L et CGFP
4 avril 2013	Réunion avec une délégation de l'Union des Entreprises luxembourgeoises
10 avril 2013	Présentation de la déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays
24 avril 2013	Discours de clôture dans le cadre de la Convention des Jeunes : « Jonk trëfft manner Jonk » à la Chambre des Députés
26 avril 2013	Remise du livre « Une responsabilité en partage, 30 ans de Coopération luxembourgeoise »
30 avril 2013	Assermentation de Monsieur Marc Spautz et de Madame Martine Hansen comme nouveaux Membres du Gouvernement
5 mai 2013	Procession de clôture de l'Octave
8 mai 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture officielle du « Max Planck Institute Luxembourg for International, European and Regulatory Procedural Law » - Inauguration officielle du nouveau bâtiment de la Cour des Comptes européenne
15 mai 2013	Remise officielle du document « Legs des survivants » (Vermächtnis der Lebenden) dans le cadre de l'exposition « Générations en dialogue »
27 mai 2013	Cérémonie d'ouverture des 15 ^e Jeux des Petits États d'Europe Luxembourg – 2013
28 mai 2013	Rencontre avec des élèves de l'École européenne I et II et du Lycée luxembourgeois Ermesinde
29 mai 2013	Réunion avec une délégation de l'Union des Entreprises luxembourgeoises

5 juin 2013	Visite du chantier de la « Groussgasmasschinn » – futur Musée de l'Énergie de la Société industrielle – sur le site Differdange d'ArcelorMittal
6 juin 2013	Séance académique à l'occasion du 100 ^e anniversaire de la société Fischer/Panelux
15 juin 2013	Intervention à l'occasion de la séance plénière du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux
18 juin 2013	Visite auprès de l'Agence OTAN de Soutien (NSPA) à Capellen
20 juin 2013	Participation à la table-ronde du LCGB « Le modèle social luxembourgeois de demain »
22 juin 2013	Cérémonies à Esch-sur-Alzette à la veille de la Fête nationale
23 juin 2013	Cérémonies officielles à l'occasion de la Fête nationale
5 juillet 2013	Remise des diplômes de fin d'études secondaires aux élèves du Lycée Hubert Clément Esch-sur-Alzette
8 juillet 2013	Remise des certificats de fin d'études aux élèves des classes de 1 ^{ère} et de 13 ^e du Lycée classique d'Echternach
13 juillet 2013	Participation à l'émission « Background » de RTL Radio Lëtzebuerg
30 août 2013	Assermentation de Monsieur Pierre Bley comme Secrétaire de S.A.R. le Grand-Duc
31 août 2013	Cérémonies de commémoration de l'anniversaire de la Grève générale de 1942 à Wiltz
4 septembre 2013	Visite de la maison natale de Robert Schuman à l'occasion de la Journée commémorative du 50 ^e anniversaire de sa mort
8 septembre 2013	Cérémonies dans le cadre du « Weekend du Souvenir et de l'Amitié » à Pétange dans le cadre du 69 ^e anniversaire de la Libération et du 52 ^e anniversaire de la Borne du Passeur
11 septembre 2013	Visite auprès de la S.A. des Chaux de Contern
16 septembre 2013	Visite auprès de la Luxlait, Association agricole
17 septembre 2013	Cérémonie d'assermentation des candidats de la 13 ^e promotion des inspecteurs de police
18 septembre 2013	Participation à la cérémonie d'ouverture de la 38 ^e Conférence annuelle de l'IOSCO – International Organization of Securities Commissions
24 septembre 2013	Rencontre avec les membres du Rotary Club Esch-sur-Alzette – District 1630
25 septembre 2013	Entrevue avec une délégation de Handicap International Luxembourg dans le cadre de la campagne annuelle de mobilisation « Protégeons les civils contre les restes de guerre », en présence de Raed Mokaed, témoin d'origine libanaise
26 septembre 2013	Discours à l'occasion de la séance de la Rentrée académique 2013-2014 de l'Université de Luxembourg
28 septembre 2013	Inauguration de la « Place Marcelle Lentz-Cornette » à Belvaux
7 octobre 2013	Audience solennelle à la Cour de Justice de l'Union européenne – Départ de Monsieur Jean-Jacques Kasel et entrée en fonctions de Monsieur François Biltgen
13 octobre 2013	Journée de Commémoration nationale
16 octobre 2013	Présentation/Remise du « Wëllkarbrout » par une délégation de la Fédération des Patrons Boulangers-Pâtisseries

20 octobre 2013	Élections législatives
21 octobre 2013	Discours à l'occasion de l'inauguration du nouveau siège de la Banque Raiffeisen à Leudelange
13 novembre 2013	Rentrée parlementaire – Ouverture de la session extraordinaire de la Chambre des Députés
15 novembre 2013	Manifestation de la Fondation du Mérite européen – Remise de la Médaille d'Or à Madame Christine Lieberknecht, Ministre-Présidente de Thüringen
26 novembre 2013	Séance académique à l'occasion du 100 ^e anniversaire de la naissance de Pierre Werner
5 décembre 2013	- Passation des pouvoirs au Ministère d'État - Séance publique de la Chambre des Députés – Clôture de la session extraordinaire 2013 et ouverture de la session extraordinaire 2013-2014
6 décembre 2013	Participation à la 90 ^e réunion du Conseil de la Banque centrale du Luxembourg
7 décembre 2013	Participation à l'émission « Background » de RTL Radio
10 décembre 2013	Déclaration gouvernementale à la Chambre des Députés
12 décembre 2013	Présentation des « Livres du Centenaire – le siècle du Tageblatt »
14 décembre 2013	Participation à l'émission « Riicht eraus » de la Radio 100,7
23 décembre 2013	- Cérémonie de dépôt de fleurs devant le Hinzerter Kräiz - Remise du livre « Gaston Thorn – 1928-2007 »
